



Bulletin Officiel

N° 4594 Vendredi 02 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA PERIODICITE DE PAIEMENT DES FRAIS DE GESTION	2
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	2
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE	2
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	2
- FCP MAGHREBIA MODERE	2

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS : FCP OBLIGATAIRE	3
FCP IRADETT 100 : FCP MIXTE	3
FCP IRADETT 50 : FCP MIXTE	3
FCP IRADETT 20 : FCP MIXTE	3
FCP IRADETT CEA : FCP MIXTE	3
SICAV TRESOR	4
SICAV PROSPERITY	4
SICAV OPPORTUNITY	5
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5
FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS	6

COMMUNIQUEES DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES	7
SIAME	8
ARTES	9
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	10
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE - TUNIS RE -	10
SOTIPAPIER	11
HANNIBAL LEASE	11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISIE SICAV – AGO -	12
SICAV PLUS – AGO -	12
SICAV ENTREPRISE – AGO -	13
STRATEGIE ACTIONS SICAV – AGO -	13
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	14
ASSURANCES CARTE VIE – AGO -	15
EURO-CYCLES – AGO -	16
EURO-CYCLES – AGE -	16

AUGMENTATION DE CAPITAL

AL KHOUTAF	17-19
SERVICOM	20-23

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	24-27
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »	28-31
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »	32-37

COURBE DES TAUX

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- SOTRAPIL
- MONOPRIX
- LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS
- EL WIFACK

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- MONOPRIX
- EL WIFACK

AVIS DES SOCIETES

**Modification de la périodicité de paiement
des frais de gestion**

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°03-2009 du 24 février 2009
Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb
BP 66- 1080 Tunis cedex

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°07-2005 du 09 Mars 2005
Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb
BP 66- 1080 Tunis cedex

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°09-2005 du 09 Mars 2005
Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb
BP 66- 1080 Tunis cedex

FCP MAGHREBIA MODERE

Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N°08-2005 du 09 Mars 2005
Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb
BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE, en sa qualité de gestionnaire de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, FCP MAGHREBIA PRUDENCE, FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE et FCP MAGHREBIA MODERE, informe le public et les porteurs de parts de sa décision de modifier la périodicité de paiement des frais de gestion de trimestrielle à mensuelle, soit dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1^{er} mai 2014.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS : FCP OBLIGATAIRE

FCP IRADETT 100 : FCP MIXTE

FCP IRADETT 50 : FCP MIXTE

FCP IRADETT 20 : FCP MIXTE

FCP IRADETT CEA : FCP MIXTE

Adresse : 4, rue Ibrahim Jaffel- El Menzah IV -1004 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, Gestionnaire des fonds communs de placement cités ci-dessus a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2013 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS : 0,365 Dinar par part

FCP IRADETT 100 : 0,122 Dinar par part

FCP IRADETT 50 : 0,152 Dinar par part

FCP IRADETT 20 : 0,245 Dinar par part

FCP IRADETT CEA : 0,273 Dinar par part

Ces dividendes sont payables depuis le **21 avril 2014** aux guichets de l'ARAB TUNISIAN BANK et de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

4,127 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **5 mai 2014** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1248

SICAV PROSPERITY

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

3,042 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **5 mai 2014** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1249

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV OPPORTUNITY

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

1,820 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **5 mai 2014** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1250

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'investissement à Capital Variable
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014, **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 un dividende de :

3,877 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **5 mai 2014** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 1251

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Adresse : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

La BIAT ASSET MANAGEMENT – Société de Gestion d'OPCVM - informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013, un dividende de :

3,779 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **6 mai 2014** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIETES***COMMUNIQUE DE PRESSE****ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société Ennakl Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 29 Avril 2014, a arrêté et approuvé le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2013, une progression de 12% du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2012, soit un total de 278 547 135 dinars au 31/12/2013 par rapport à total de 248 165 973 dinars au 31/12/2012, les résultats nets individuels et consolidés, ont atteint respectivement, 15 387 975 Dinars et 15 910 469 Dinars, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2012 de 37% et de 31%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution des dividendes à raison de 0,400 Dinars par action, soit 20% de plus par rapport au montant des dividendes de l'exercice 2012, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 24 Juin 2014 à 10h00 au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

Rappelons que la société Ennakl Automobiles a engagé un projet stratégique appelé CAP 2016 qui vise à améliorer sa rentabilité, à se placer en tant que leader du marché et N° 1 en satisfaction clients.

Ce projet s'articule autour de plusieurs axes dont l'enrichissement des produits offerts, le développement de l'activité pièces de rechange, la réduction des charges et le développement du réseau de représentants officiels. A ce titre, la société Ennakl Automobiles a inauguré récemment, une nouvelle succursale à Gabes confirmant ainsi sa volonté d'offrir à ses clients un service de proximité, et de mieux répondre à leurs attentes.

Par ailleurs, et conformément à la demande du groupe Volkswagen AG, Ennakl a entrepris une politique de séparation commerciale des marques qu'elle représente. C'est ainsi qu'en 2013 Ennakl a inauguré 2 nouveaux sites à La Goulette : le Centre Porsche et le Terminal Audi.

Notons aussi que Ennakl Automobiles a engagé d'importants investissements visant à rénover et à moderniser les ateliers de Charguia pour les marques Volkswagen et Seat. A cela s'ajoute, une politique de formation continue du personnel technique visant à offrir un service de qualité.

Côté service après-vente, Ennakl Automobiles a lancé en 2014, les offres de service forfaitisées pour garantir au client des prix attractifs tout compris (pièces d'origine et main d'œuvre). Ainsi le forfait vidange a été lancé début avril chez Ennakl Automobiles et son réseau et sera complété par plusieurs autres forfaits d'entretien.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques
« SIAME »**

Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Jeudi 24 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états, que l'activité de la SIAME a généré un résultat d'exploitation individuel de 2 352 037 DT, en progression de 100,7% par rapport à l'exercice précédent soit +1 179 968 DT.

Ces mêmes états font apparaitre un résultat net individuel de 1 680 600 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +8,9% soit +138 070 DT par rapport à l'exercice précédent. Etant précisé que le résultat de 2012 comprenait une plus-value exceptionnelle de 542 163 DT.

En outre, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à, 10% de la valeur nominale de l'action, en progression de 42,86% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 30 Avril 2014 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2014 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,415 Dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Lundi 28 Avril 2014 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,230 Dinar par action.
2. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mardi 17 Juin 2014 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1217

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 29 Avril 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 10 Juin 2014, la distribution de **0,350 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1218

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La Sotipapier informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société pour l'année 2013, a arrêté les états financiers de l'année et a décidé de proposer ce qui suit :

1. La convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 30 Mai 2014
2. La distribution d'un dividende de 0,250 Dinars par action

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 1229

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hannibal Lease

Siege social: Imm Triki, rue du Lac Malaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis -

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 29 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2013.

Les états Financiers individuels font apparaitre un total Bilan de 316 915 562 DT et un résultat net de 2 423 622 DT.

Les états Financiers consolidés font apparaitre un total Bilan de 317 556 097 DT et un résultat net de 2 561 316 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action et de convoquer les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 9 Juin 2014 .

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 1230

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TUNISIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 23 mai 2014 à 15 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

2013 - AS - 1256

SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 23 mai 2014 à 15h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 1257

AVIS DES SOCIETES

SICAV ENTREPRISE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 23 mai 2014 à 16 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

2013 - AS - 1258

STRATEGIE ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 23 mai 2014 à 16h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2013 - AS - 1259

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001Tunis –

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** au siège de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport à l'assemblée relatif à l'exercice 2012;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 22 mai 2014 à 09h00** au siège de la société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présences ;
- 7- Nomination des administrateurs ;
- 8- Nomination du commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 15 Mai 2014 à 15 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2013.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2013.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Affectation du Résultat net de l'exercice 2013.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence.
- 9- Nomination de deux administrateurs dont un qui représente les actionnaires minoritaires pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 10- Renouvellement du mandat de Monsieur Mourad Ghazi entant qu'administrateur pour les exercices 2014-2015 et 2016.
- 11- Formalités et pouvoirs.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse.

2013 - AS - 1232

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 15 Mai 2014 à 17 heures à l'Hôtel les BERGES DU LAC CONCORDE, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification de la première résolution du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2012.

Les documents destinés aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société sise à la Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse.

2013 - AS - 1233

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2013, pour tout placement sollicité après le 30/04/2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Industrielle Tunisienne d'Enveloppe et du Cartonnage AL KHOUTAF Route de Gabès km 1,5 SFAX

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AL KHOUTAF réunie le 15/06/2013 a décidé, dans sa quatrième résolution, d'augmenter le capital social en numéraire de 765 765 dinars pour le porter de 8 423 415 dinars à 9 189 180 dinars et ce par l'émission de 153 153 actions nouvelles au prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission.

La date de jouissance des nouvelles actions a été fixée au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé dans sa cinquième résolution, qu'en cas où les souscriptions faites par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, d'offrir les actions non souscrites au public dans les mêmes conditions d'émission.

Aussi, dans sa sixième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé au Conseil d'Administration la possibilité de limiter la valeur de l'augmentation du capital au montant collecté à condition qu'il atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation envisagée soit 574 323,750DT. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/06/2013, le Conseil d'Administration du 12/08/2013 a décidé la libération intégrale à la souscription.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 765.765 dinars par souscription en numéraire
- **Nombre d'actions à émettre** : 153 153 actions
- **Valeur nominale des actions** : 05 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 10 DT soit 5 DT de valeur nominale et 5 DT de prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

La souscription à l'augmentation du capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : A raison d'une (1) action nouvelle pour (11) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'ils puissent en résulter une souscription indivise.

La société AL KHOUTAF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ces droits de souscription exercés à titre irréductible dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 153.153 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, **du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 14/07/2014 au 16/07/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 22/07/2014 au 08/08/2014 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total de souscription effectuée à condition que ce total atteigne au moins les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée soit 574 323,750 dinars.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au Service Titres au siège de la société AL KHOUTAF sis à la route de Gabès km 1,5 SFAX.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, soit 5 DT représentant la valeur nominale de l'action et 5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

* Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 09/07/2014 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société AL KHOUTAF :

AMEN BANK – Agence Sfax Chaker N° 0770 0000 3340 0007 1466.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 19/07/2014.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par la Société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et / ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 153.153 actions nouvelles et intégralement libérées à la souscription porteront jouissance en dividendes à compter du 01/01/2013.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 1.684.683 actions anciennes composant le capital actuel de la société AL KHOUTAF seront négociées à partir du 28/05/2014, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 28/05/2014 au 09/07/2014 inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 153.153 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées totalement seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **14-0861** en date du **30 avril 2014**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société AL KHOUTAF : route de Gabès km 1,5 - SFAX et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 et les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2014 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014 à 17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit du **16/04/2014** au **30/04/2014** inclus².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilja Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-1 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **21 mai 2013** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **18 mars 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,20% et/ou variable à TMM+1,90% ;
- Remboursement : annuel constant.

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-1 »

Montant : 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: 7,20% ou TMM+1,90% brut par an ;

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Juillet 2014** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 Juillet 2014** soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 Juillet 2019**.

Paielement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15 Juillet 2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **6 Mai 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15 Juillet 2014** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Juillet 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **4 Août 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,20% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

1,90% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) : 2,7445 années

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **6 Mai 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

- Suite -

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du **08 avril 2014**.

Notation de la société:

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le **02 août 2012**, '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Marché des titres

Il existe à fin **mars 2014**, **10** emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions l'admission de l'emprunt « CIL 2014/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0858 en date du 18 Avril 2014, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-007 en date du 28 Août 2013, ainsi que des indicateurs d'activité de Compagnie Internationale de Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014.

**La note d'opération, ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Compagnie Générale D'investissement 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.
Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 de CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF.**

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
 - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts** : 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital** :
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

▪ **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

▪ **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

▪ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

▪ **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

▪ **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

▪ **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

▪ **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 02 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,643%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 007,064
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,347%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,411%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,490%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,553%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,601%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,680%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,710%	1 017,498
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,807%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,870%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,022%	999,399
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,154%	1 001,874
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,341%	880,465
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,395%	996,210
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,580%	1 033,172
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,226
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,926
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	767,216
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,225
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,871
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,276
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,463
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,432

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,683	149,709		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,194	13,197		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,358	1,359		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,693	36,699		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,870	49,878		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,035	152,805		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,620	552,386		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,474	110,096		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,078	121,425		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,758	117,609		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,366	111,002		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,793	85,580		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,623	128,477		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,226	94,112		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,974	106,970		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,614	1 366,864		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,600	2 251,780		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,986	102,070		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,287	102,131		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,844	125,644		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 205,330	1 202,223		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	123,241	122,509		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,589	15,470		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 922,384	5 915,828		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 234,432	5 210,754		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 122,278	5 103,918		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,181	2,156		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,888		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,076	1,064		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,674	109,697
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,591	101,609
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,307	103,325
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,054	104,065
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,950	104,973
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,077	108,096
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,620	105,643
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,663	104,682
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,967	104,985
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,473	106,493
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,350	103,372
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,582	105,605
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,116	105,137
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,052	108,075
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	102,946	102,966
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,257	104,274
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,105	100,125
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,889	105,910
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,981	104,002
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,780	104,799
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,699	105,719
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,906	103,929
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,951	100,972
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,880	105,899
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,436	103,456

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,278	10,280
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,061	104,079
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,816	104,835
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,517	102,594
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	66,812	66,663
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	142,758	141,713
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 424,296	1 415,920
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,605	110,523
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	107,948	107,700
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	80,878	80,907
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,798	16,801
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	254,904	255,136
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,751	32,661
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 312,526	2 298,842
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,435	76,619
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,263	57,276
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	99,564	99,454
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,316	109,189
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,029	95,872
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,264	11,266
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,069	12,052
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,332	15,290
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,222	14,179
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,148	12,099
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,732	10,677
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,571	10,542
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,768	10,770
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,109	122,279
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,420	123,589
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,630	10,632
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	104,725	104,996
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,698	19,678
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	74,954	75,239
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,411	77,515
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	97,778	97,822
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	90,092	89,585
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,164	95,844
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,281	101,201
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,672	9,676
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,815	8,736
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,245	94,003
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,867	95,023
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	131,732	131,548
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,612	10,601
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	119,810	119,319
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,518	119,181
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,410	101,316
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,607	98,250
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	181,123	180,690
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,669	164,435
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,946	145,726
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 436,416	9 444,868
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,002	18,967
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,626	130,218
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 485,080	1 486,689
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,308	102,237
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,994	86,292
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,464	113,799
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 629,624	8 593,248
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,942	8,939
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,808	8,748

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI .

BILAN
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		234 557	207 917
Moins: Amortissements		(211 617)	(207 917)
		<u>22 940</u>	<u>-</u>
Immobilisations corporelles		45 126 673	44 209 582
Moins: Amortissements et provisions		(30 350 885)	(28 463 846)
	4.1	<u>14 775 788</u>	<u>15 745 736</u>
Immobilisations financières		374 945	358 925
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	4.2	<u>354 236</u>	<u>338 216</u>
Total des actifs immobilisés		<u>15 152 964</u>	<u>16 083 952</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		15 152 964	16 083 952
ACTIFS COURANTS			
Stocks		632 354	657 857
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<u>632 354</u>	<u>657 857</u>
Clients et comptes rattachés		5 240 227	3 435 323
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<u>5 240 227</u>	<u>3 435 323</u>
Autres actifs courants		740 412	637 624
Moins: Provisions		(152 873)	(152 873)
	4.5	<u>587 539</u>	<u>484 751</u>
Placements et autres actifs financiers	4.6	11 870 757	11 341 772
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	3 121 458	1 521 199
Total des actifs courants		<u>21 452 335</u>	<u>17 440 902</u>
TOTAL DES ACTIFS		36 605 299	33 524 854

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN
(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital		17 697 680	17 177 160
Réserves		2 408 708	2 286 876
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 087 823	7 818 609
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 333 721	27 422 155
Résultat de l'exercice		3 510 918	2 545 703
Total des capitaux propres	4.8	31 844 639	29 967 858
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges	4.9	741 313	592 563
Total des passifs non courants		741 313	592 563
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	564 596	693 445
Autres passifs courants	4.11	3 448 986	2 265 223
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
Total des passifs courants		4 019 347	2 964 433
Total des passifs		4 760 660	3 556 996
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		36 605 299	33 524 854

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	5.1	10 897 008	10 487 755
Autres produits d'exploitation	5.2	<u>1 052 705</u>	<u>433 651</u>
Total des produits d'exploitation		<u>11 949 713</u>	<u>10 921 406</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits à livrer		(2 286)	(23 429)
Achats consommés	5.3	685 883	552 592
Charges de personnel	5.4	4 037 033	3 793 863
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 233 508	2 462 160
Autres charges d'exploitation	5.6	<u>922 925</u>	<u>1 001 294</u>
Total des charges d'exploitation		<u>7 877 063</u>	<u>7 786 480</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 072 650	3 134 926
Charges financiers nettes	5.7	(18 596)	(9 532)
Produits des placements	5.8	793 313	603 204
Autres gains ordinaires	5.9	303 363	264 722
Autres pertes ordinaires	5.10	<u>(32 890)</u>	<u>(11 938)</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		<u>5 117 840</u>	<u>3 981 382</u>
Impôt sur les bénéfices		(1 606 922)	(1 435 679)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 510 918	2 545 703
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 510 918	2 545 703

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(Modèle de autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		3 510 918	2 545 703
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 039 489	2 416 799
Variation des :			
* Stocks		25 502	(46 388)
* Créances		(1 804 904)	6 693 370
* Autres actifs courants	6.1	(119 345)	(3 775)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	1 093 084	(5 982 058)
Plus ou moins value de cession		(106 094)	(75 922)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 638 650	5 547 729
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations		(981 901)	(522 447)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		77 647	10 767
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(904 254)	(511 680)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(1 374 173)	(1 472 328)
Affectations Fonds social	6.3	(259 964)	(223 667)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 634 137)	(1 695 995)
Variation de trésorerie		2 100 259	3 340 054
Trésorerie au début de l'exercice		12 515 434	9 175 380
Trésorerie à la clôture de l'exercice		14 615 693	12 515 434

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers

Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **17 697 680 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipeline. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à **10 897 008 dinars** par rapport à **10 487 755 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2012, soit une variation de l'ordre de **409 253 dinars**.

2.2 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2013 un résultat bénéficiaire de **3 510 918 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2012 de l'ordre de **2 545 703 dinars**, soit une augmentation de l'ordre de **965 215 dinars** qui s'explique principalement comme suit :

- Augmentation des revenus de : **409 253 dinars** ;
- Augmentation du profit sur position de litrage de : **619 054 dinars** ;
- Augmentation des achats consommés de : **133 291 dinars** ;
- Accroissement des charges de personnel de : **243 170 dinars** ;
- Diminution de la dotation aux amortissements et aux provisions de l'ordre de : **228 652 dinars** ;
- Progression des produits de placement de : **190 109 dinars** ;
- Enfin augmentation de la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'ordre de : **171 243 dinars**.

2.3 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées. Elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert près des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

Cependant, le Ministère n'a donné aucune suite au rapport d'expertise et a exigé à plusieurs reprises la réalisation du levé topographique considéré coûteux par la SOTRAPIL qui continue à relancer le Ministère pour solliciter son avis sur les résultats contenus dans ledit rapport.

Devant ce silence, le conseil d'administration a décidé respectivement dans sa réunion du 29 Avril 2013 et celle du 27 Mars 2014 ce qui suit :

- Reporter la campagne de renouvellement des contrats de servitude jusqu'à la fixation des prix de référence par le Ministère des domaines de l'état et des affaires foncières ;
- Utiliser les prix de référence indiqués au niveau du rapport de l'expert judiciaire comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation programmée de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline traduite aux niveaux des états financiers de la SOTRAPIL arrêtés au 31 décembre 2013.

Par conséquent, et jusqu'à la date de publication de ces états financiers la SOTRAPIL n'a renouvelé aucune convention de servitude ayant arrivée à terme.

Il n'en reste pas moins vrais que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif de 3 000 000 dinars qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

2.4 Profit net sur position de litrage

Du moment où la SOTRAPIL achète à chaque cycle une quantité de produits pétroliers utilisée sous forme de bouchons entre les différents produits au moment du pompage et que ces bouchons sont récupérés, traités puis réinjectés dans les produits facturés aux clients en sus de ce qu'ils ont commandés auprès de la STIR, la SOTRAPIL réalise ainsi une plus value sur les produits utilisés initialement comme bouchons de séparations des produits transportés.

Les comptes de la position de litrage sont un compte de produit et un compte de charge. Le premier enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers livrées par SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont demandées auprès de la STIR et ce en raison de la capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage de certains autres clients.

Le deuxième enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers commandés par certains clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne leur ont pas été livrées à cause de leur capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage des produits pétroliers.

Le profit net sur position de litrage qui est égale à la différence entre le solde du compte « profit sur position de litrage » et le solde du compte « perte sur position de litrage ».

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

3.2 Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.3 Stocks

3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

3.3.2 - Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2013. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

3.4 Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

4-1 Immobilisations corporelles

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Terrains		625 640	625 640	-
- Constructions	4-1-1	35 916 630	35 808 547	108 083
- Installations techniques matériel et outillages industriels		3 394 924	3 008 635	386 289
- Matériel de transport		1 259 781	973 822	285 959
- Equipements de bureaux		972 503	887 770	84 733
- Installations Générales, Agencements et Aménagements divers		538 790	513 162	25 628
- Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095	-
- Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	4-1-2-1	2 416 310	2 389 911	26 399
Total brut		45 126 673	44 209 582	917 091
- Amortissements et provisions pour dépréciation		(30 350 885)	(28 463 846)	(1 887 039)
Total net		14 775 788	15 745 736	(969 948)

Pour plus d'amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir Annexe n°1.

4-1-1 Constructions

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Construction du Pipe multi produits pétroliers (Bizerte - Rades)	4-1-2-1	18 339 937	18 348 092	(8 155)
- Construction du Pipe JET		8 364 967	8 364 967	-
- Pièces de rechanges spécifiques		2 478 128	2 385 223	92 905
- Construction du siège social		3 259 609	3 259 609	-
- Bacs des contaminâts		713 416	713 416	-
- Construction du magasin des stocks à Rades		414 227	414 227	-
- Aménagement du laboratoire à Rades		35 957	35 957	-
- Autres constructions		2 310 389	2 287 056	23 333
Total		35 916 630	35 808 547	108 083

4-1-2 Immobilisation en cours

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS
(Exprimé en dinars)

Désignations		Valeurs Brutes				Provisions			VCN		
		31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Études techniques et financières)	4-1-2-1	1 824 113	-	-	1 824 113	1 824 113	-	-	1 824 113	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-2-2	348 032	-	-	348 032	348 032	-	-	348 032	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet		2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Travaux de construction liés aux pompes du type Jet		-	12 800	-	12 800	-	-	-	-	12 800	-
Entretien pipeline Bizerte-Rades		29 213		(29 213)	-	-	-	-	-	-	29 213
Acquisition des portes pour filtres		27 031	-	-	27 031	-	-	-	-	27 031	27 031
Renouvellement des contrats de servitudes		-	5 782	-	5 782	-	-	-	-	5 782	-
Réaménagement terrain Bizerte-Tunis		7 755	29 042	-	36 797	-	-	-	-	36 797	7 755
Émission d'inspection interne du pipeline (ROSEN)		128 542	-	-	128 542	-	128 542	-	128 542	-	128 542
Avance pour acquisition d'immobilisations		23 813	-	-	23 813	23 813	-	-	23 813	-	-
Autres projets		1 412	7 988		9 400	-	-			9 400	1 413
Autres immobilisations encours		217 766	55 612	(29 213)	244 165	23 813	128 542	-	152 355	91 810	193 954
Total		2 389 911	55 612	(29 213)	2 416 310	2 195 958	128 542	-	2 324 500	91 810	193 953

4-1-2-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel-Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars.

Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel.

La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet.

Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars.

Des difficultés se sont apparues quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet. Le retour à la configuration initiale du projet est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites.

Il faut signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

4-1-2-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de 348 032 dinars ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Titres de participations	4-2-1	60 050	60 050	-
- Prêts à plus d'un an Fonds social	4-2-2	300 657	284 637	16 020
- Dépôts et cautionnements		14 238	14 238	-
Total brut		374 945	358 925	16 020
- Provisions pour dépréciation des prêts octroyés au personnel		(20 709)	(20 709)	-
Total net		354 236	338 216	16 020

4-2-1 Titres de participation

Titres		Nombre	Objet	Valeur
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12 Septembre 1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12 février 2000	60 000
Total				60 050

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 10 Septembre 2013, date de réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à 96 actions.

4-2-2 Prêts à plus d'un an Fonds social

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2012	284 637
- Prêts accordés 2013	118 400
- Remboursement des prêts au cours de l'année 2013	(4 326)
- Reclassement à mois d'un an	(98 054)
Solde au 31 décembre 2013	<u>300 657</u>

4-3 Stocks

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements	4-3-1	137 603	165 392	(27 789)
- Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	483 460	485 037	(1 577)
- Produits à livrer JET		11 291	7 428	3 863
Total		<u>632 354</u>	<u>657 857</u>	<u>(25 503)</u>

4-3-1 Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements

	<u>Montant</u>
Stock initial au 01 janvier 2013	165 392
- Les entrées de l'année 2012	24 603
- Les sorties de l'année 2012	(52 392)
Stock initial au 31 décembre 2012	<u>137 603</u>

4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2013. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR :

	<u>Montant</u>
- Stock de produits à livrer-Canalisations banales au 31/12/ 2013 (1)	431 969
- Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminats (2)	51 491
Stock au 31 décembre 2013 (1)+(2)	<u>483 460</u>

4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie	389 462	182 852	206 610
- OIL LIBYA	448 952	151 858	297 094
- STAROIL	190 529	70 837	119 692
- SNDP	629 923	416 765	213 158
- VIVO Energy	531 706	416 815	114 891
- SHELL	461	461	-
- Clients, factures à établir	4-4-1 3 049 194	2 195 735	853 459
Total Brut	5 240 227	3 435 323	1 804 904

En effet, ces comptes enregistrent:

- les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipelines, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2013;
- la valeur de la position de litrage de chaque clients résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- la valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandés auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées d'autres clients au moment de l'opération de pompage.

4-4-1 Clients factures à établir

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit STAROIL	345 098	338 388	6 710
- Compte courant produit OIL LIBYA	419 930	269 403	150 527
- Compte courant produit SNDP	1 236 451	386 075	850 376
- Compte courant produit VIVO Energy	231 839	188 128	43 711
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	621 590	368 898	252 692
- Factures à établir (transport de produits pétroliers)	194 286	644 843	(450 557)
Total	3 049 194	2 195 735	853 459

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2013 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées;
- De la valeur de la position de litrage arrêtée au 31 décembre 2013;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

La variation positive qui égale à **853 459 dinars** enregistrée au niveau de cette rubrique est due à l'augmentation de la valeur non facturée des produits pétroliers livrés en 2013 par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de l'année 2012.

4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs débiteurs		17 497	26 522	(9 025)
- Personnel, avances et acomptes		85 679	58 008	27 671
- Débiteurs divers	4-5-1	267 589	312 406	(44 817)
- Produits à recevoir	4-5-2	210 732	119 709	91 023
- Charges constatées d'avance	4-5-3	158 915	120 979	37 936
Total brut		740 412	637 624	102 788
- Provisions	4-5-4	(152 873)	(152 873)	-
Total net		587 539	484 751	102 788

4-5-1 Débiteurs Divers

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	77 551	77 551	-
- Société de stockage et de transport de carburant		-	65 155	(65 155)
- Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036	-
- Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	33 143	33 143	-
- Société STAROIL	4-5-1-4	28 447	-	28 447
- Autres débiteurs divers		21	8 130	(8 109)
- Comptes d'attentes		391	391	-
Total		267 589	312 406	(44 817)

4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a fait l'objet d'une provision pour son montant total.

4-5-1-4 Société STAROIL

La SOTRAPIL a procédé à la cession de quatre Obturateurs à la fin de l'année 2013 et dont l'encaissement a été réalisé en Janvier 2014. Ce montant représente la créance sur la vente de ces obturateurs.

4-5-2 Produits à recevoir

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Ministère de l'industrie -Salaires des détachés		191 438	112 422	79 016
- Autres produits à recevoir		19 294	7 287	12 007
		210 732	119 709	91 023

4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	-	6 133	(6 133)
- Facture OMMP payée d'avance	88 557	84 340	4 217
- Facture AE TECH payée d'avance	5 356	5 101	255
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	24 144	19 635	4 509
- STAR- Assurance	16 233	-	16 233
- TRANSTU-Abonnements de Transport au titre de 2013	4 876	-	4 876
- Bon des Carburant non consommé	19 668	5 770	13 898
- Autres charges constatées d'avance	81	-	81
Total	158 915	120 979	37 936

4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2013</u>
- Provisions sur avances aux fournisseurs	7 308
- Provisions sur les produits à recevoir	112 422
- Provisions sur SPLT	33 143
Total	152 873

4-6 Placement et autres actifs financiers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Prêts à moins d'un an Fonds social	98 054	90 466	7 588
- Placements financiers 4-6-1	11 500 000	11 000 000	500 000
- Intérêts courus sur placement à terme 4-6-2	272 703	251 306	21 397
Total	11 870 757	11 341 772	528 985

4-6-1 Placements financiers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Placements financiers BTK	-	1 700 000	(1 700 000)
- Certificats de dépôt BTK	4 000 000	3 000 000	1 000 000
- Compte à terme AMEN BANK	3 000 000	5 800 000	(2 800 000)
- Certificats de dépôt AMEN BANK	2 500 000	500 000	2 000 000
- Compte à terme BTK	2 000 000	-	2 000 000
Total	11 500 000	11 000 000	500 000

4-6-2 Intérêts courus sur placement à terme

	<u>31/12/2013</u>
- Amen BANK (Lafayette)	107 075
- Banque Tuniso-Kweitienne (Centre Urbain Nord)	165 628
	272 703

4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Comptes courant bancaires	4-7-1	3 121 344	1 520 995	1 600 349
- Caisses		114	204	(90)
Total		3 121 458	1 521 199	1 600 259

4-7-1 Comptes courant bancaires

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- BNA (Kheireddine Pacha)		24 517	8 236	16 281
- Banque de L'habitat		2 237	2 295	(58)
- UBCI El Menzah		1 916	1 609	307
- STB		39	39	-
- ATB		148	204	(56)
- STB Mahrajène		1 932	1 998	(66)
- BTK (Centre Urbain Nord)		725 411	1 318 278	(592 867)
- BTK (centrale)		217	78	139
- AMEN BANK (Lafayette)		1 145 216	314	1 144 902
- BTK Fonds Social		18 868	179 060	(160 192)
- UIB		1 200 547	8 588	1 191 959
- Autres comptes		296	296	-
Total		3 121 344	1 520 995	1 600 349

4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4-8-1	17 697 680	17 177 160	520 520
- Réserves	4-8-2	2 408 708	2 286 876	121 832
- Autres capitaux propres	4-8-3	139 510	139 510	-
- Résultats reportés	4-8-4	8 087 823	7 818 609	269 214
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 333 721	27 422 155	911 566
- Résultat net de l'exercice	4-8-5	3 510 918	2 545 703	(965 215)
Capitaux propres avant affectation		31 844 639	29 967 858	1 876 781

Pour plus de détail voir le tableau de variation des capitaux propres (Annexe 2).

4-8-1 : Capital social

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Juin 2013 a décidé d'augmenté le capital social par l'émission de 104 104 actions pour la valeur nominale de cinq dinars et ce selon la modalité suivante :

	Montant
- Incorporation de réserves spéciale de réinvestissement	480 460
- Incorporation de résultats reportés	40 060
Total	520 520

4-8-1 : Réserves

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Réserves légales	1 717 716	1 635 920	81 796
- Réserves extraordinaires	160 205	160 205	-
- Réserves pour fonds social	4-8-1-1 530 787	490 751	40 036
Total	2 408 708	2 286 876	121 832

4-8-1-1 : Réserves pour fonds social

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
1-Fonds social au début de période	490 751	414 418	76 333
2-Ressources de la période	333 714	335 756	(2 042)
- Quote-part résultat de l'exercice	300 000	300 000	-
- Intérêts des prêts au personnel	11 771	10 846	925
- Intérêts bancaires	1 532	4 373	(2 841)
- Contributions du personnel	20 411	20 537	(126)
3-Emplois de la période	(293 678)	(259 423)	(34 255)
- Restauration	(185 440)	(173 235)	(12 205)
- Cadeau fin d'année	(17 780)	(10 800)	(6 980)
- Frais scolarité	-	(3 530)	3 530
- Quote-part vacances annuelles	(30 826)	(23 168)	(7 658)
- Quote-part colonie de vacance	(36 397)	(26 461)	(9 936)
- Octroi Médailles de Travail	-	(5 400)	5 400
- Dons Omra	(9 675)	(8 100)	(1 575)
- Subventions divers	(9 560)	(4 000)	(5 560)
- Autres dons	(4 000)	(4 729)	729
4-Fonds social à la fin de la période	530 787	490 751	40 036

4-8-2 Autres capitaux propres

Le solde de cette rubrique enregistre une plus value sur des titres SICAV devenue disponible, elle s'élève à 139 510 dinars.

4-8-3 : Résultats reportés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Résultats bénéficiaires reportés	8 087 823	8 251 281	(163 458)
- Modifications comptables affectants les résultats	-	(432 672)	-
	<u>8 087 823</u>	<u>7 818 609</u>	<u>(163 458)</u>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
- Résultat net de l'année 2012	2 545 703
- Résultats reportés au 31 décembre 2012	8 251 281
- Modifications comptables	(432 672)
Résultat avant affectation	<u>10 364 312</u>
- Réserves spéciale de réinvestissement	(480 460)
- Dividendes 2012 (400 millimes par action)	(1 374 173)
- Dotation annuelle au fonds social	(300 000)
- Incorporation de résultats reportés au capital social	(40 060)
- Dotation au titre de la réserve légale	(81 796)
Résultats reportés au 31 décembre 2013	<u>8 087 823</u>

4-8-4 : Résultats de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **895 879 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéficiaires à déduire du résultat de l'exercice 2013 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2014.

4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
-	Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR	58 590	58 590	-
-	Affaire juridique de Comete et Trapil	4-9-1 433 973	433 973	-
-	Charges d'amortissement des droits de servitudes	4-9-2 248 750	100 000	148 750
	Total	741 313	592 563	148 750

4-9-1 Affaire juridique de Comete et Trapil

La provision au titre de l'affaire de Comete et Trapil a été constatée suite à une action en justice lancée par ce groupement pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA-Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

4-9-2 Charges d'amortissement des droits de servitude

La provision pour charges d'amortissement des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices 2012 et 2013 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs, achats de biens et de services	287 332	312 165	(24 833)
- Fournisseurs, achats d'immobilisations	29 266	43 328	(14 062)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	169 045	193 156	(24 111)
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	78 953	144 796	(65 843)
	Total	693 445	(128 849)

4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Clients autres avoirs	4-11-1	2 086 424	1 308 092	778 332
- Personnel, Cotisations sociales		357 193	299 135	58 058
- Personnel, oppositions sur salaires		1 800	2 119	(319)
- Personnel, charges à payer		386 831	426 913	(40 082)
- Etat, impôts et taxes retenues à la source	4-11-2	137 918	115 432	22 486
- Débiteurs divers et créditeurs divers		15 896	7 330	8 566
- Comptes transitoires ou d'attente		54	1 176	(1 122)
- Charges à payer	4-11-3	79 607	46 220	33 387
- Etat, taxe sur chiffre d'affaires		1 475	1 837	(362)
- Dividende à distribuer		3 072	2 641	431
- Etat Impôts à payer		297 631	36 691	260 940
- Produits constatés d'avance	4-11-4	81 085	17 637	63 448
Total		3 448 986	2 265 223	(1 183 763)

4-11-1 Clients autres avoirs

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit VIVO Energy		106 508	52 912	53 596
- Compte courant produit TOTAL Tunisie		3 107	89 730	(86 623)
- Compte courant produit OIL Libya		726 448	400 564	325 884
- Compte courant produit STAROIL		149 842	403 994	(254 152)
- Compte courant produit SNDP		1 085 665	342 868	742 797
- Nouvelle répartition-STAROIL		4 756	6 106	(1 350)
- Nouvelle répartition-SNDP		10 098	-	10 098
- Nouvelle répartition- Total Tunisie		-	10 451	(10 451)
- Nouvelle répartition- OIL Libya		-	1 467	(1 467)
Total		2 086 424	1 308 092	(778 332)

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités des produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne lui ont pas été livrées à cause de leurs capacités de stockage au moment de l'opération de pompage des produits.

Notez que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font à la fin de chaque exercice comptable.

4-11-2 Etat, impôts et taxes retenues à la source

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- ETAT, Retenues à la source 1.5%	641	15 869	(15 228)
- Taxe de formation professionnelle-TFP	9 682	7 006	2 676
- ETAT, Retenues à la source 15%	13 495	217	13 278
- Contribution au FOPROLOS	4 841	4 265	576
- Droits de Timbre	139	135	4
- ETAT, Retenues à la source 5%	1 311	320	991
- ETAT, Retenues à la source au titre de la TVA 50%	10 995	1 667	9 328
- Autres retenues à la source	14	14	-
- ETAT, Retenues à la source au titre de l'IRPP	91 540	79 977	11 563
- Redevance caisse de compensation	1 680	-	1 680
- TVA à Payer	3 580	5 962	(2 382)
Total	137 918	115 432	22 486

4-11- 3 Charges à payer

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Provisions Jetons de présence 2013- Conseil d'administration	22 000	22 000	-
- Provisions Jetons de présence 2012 et 2013 -Comité d'audit Interne	12 000	6 000	6 000
- Provisions Honoraires du Commissaire aux comptes	15 000	18 000	(3 000)
- TFP à restituer	30 607	-	(30 607)
- Autres charges à payer	-	220	(220)
Total	79 607	46 220	33 387

4-11- 4 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Loyer Office National de Télédiffusion	2 109	2 009	100
- Loyer BTK	16 409	15 628	781
- Certificats de dépôt-AMEN BANK	62 567	-	62 567
Total	81 085	17 637	63 448

NOTE 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

5-1 Revenus

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Transport par pipeline	5-1-1	9 926 163	9 538 978	387 185
- Transport par conduites banales	5-1-2	495 282	475 196	20 086
- Frais de stockage	5-1-3	96 427	96 427	-
- Transport pipe JET	5-1-4	379 136	377 154	1 982
Total		10 897 008	10 487 755	409 253

5-1-1 Transport par pipeline

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à **9 926 163 dinars** contre un solde de **9 538 978 dinars** au 31 décembre 2012 soit une variation de **387 185 dinars**. Il enregistre le chiffre d'affaires provenant du transport des quatre produits pétroliers au niveau des pipes multi-produites Bizerte-Radès.

Les produits pétroliers sont : Le gasoil, Le pétrole domestique, Le pétrole industriel et L'essence sans plomb.

	<u>Quantité transportée en 2013 / (m3)</u>	<u>Prix / (m3)</u>	<u>Chiffre d'affaires 2013</u>
- Gasoil	1 126 315	5,823	6 558 532
- Essence sans plomb	491 358	6,473	3 180 560
- Pétrole domestique	27 986	5,623	157 365
- Pétrole Industriel	5 283	5,623	29 705
Total	1 650 942		9 926 163

5-1-2 Transport par conduites banales

Le solde de ce compte s'élève à **495 282 dinars** au 31 décembre 2013 contre **475 196 dinars** au 31 décembre 2012 soit une variation positive de **20 086 dinars**.

Cette variation peut être expliquée par l'augmentation des quantités transportées. Le prix du transport est fixée à **0,300 dinars** par mètre cube selon le contrat conclu avec les clients.

	<u>Quantité transportée en 2013 / (m3)</u>	<u>Prix / (m3)</u>	<u>Valeur</u>
- Gasoil	1 126 315	0,3	337 895
- Sans Plomb	491 358	0,3	147 407
- Pétrol Domestique	27 986	0,3	8 396
- Pétrol Industriel	5 283	0,3	1 584
	1 650 942		495 282

5-1-3 Frais de stockage

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage de gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage.

La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année dernière.

	<u>Capacité de stockage en (m3)</u>	<u>Prix unit.de stockage/(m3)</u>	<u>Revenus liés au stockages</u>
- Frais de stockage au titre de l'année 2013	46 673	2,066	96 427

5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène du port de Radès à l'aéroport Tunis Carthage par le pipe jet pour les deux clients TOTAL Tunisie et SNDP.

Le prix de transport du Jet A1 par le pipeline Radès -Tunis Carthage a été modifié au cours de l'année 2013 comme suit:

1ère période : Du 1^{er} janvier au 30 Juin 2013 le tarif est de **4,043 dinars** le mètre cube.

2ème période : Du 1^{er} Juillet 2013 le tarif est passé de **4,043 dinars** le mètre cube à **4,447 dinars** le mètre cube.

<u>Période</u>	<u>Quantité Transportée</u>	<u>Prix/(m3)</u>	<u>Revenus de transport du Kérosène</u>
- Du 01 ^{er} Janvier 2013 au 30 Juin 2013	40 755	4,043	164 772
- Du 01 ^{er} Juillet 2013 au 31 Décembre 2013	48 204	4,447	214 363
Total	88 959		379 136

5-2 Autres produits d'exploitation

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Profit net sur position de litrage	5-2-1	1 051 605	431 881	619 724
- Vente des cahiers des charges		1 100	1 770	(670)
Total		1 052 705	433 651	619 054

5-2-1 Profit net sur position de litrage

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant SNDP		(79 677)	241 580	(321 257)
- Compte courant TOTAL		743 497	(183 160)	926 657
- Compte courant STAROIL		186 886	55 735	131 151
- Compte courant SHELL		-	(18 521)	(18 521)
- Compte courant VIVO Energy		641 190	245 638	395 552
- Compte courant OIL LIBYA		(440 291)	53 567	(493 858)
- Nouvelle répartition- TOTAL Tunisie		4 814	(10 451)	15 265
- Nouvelle répartition- VIVO Energy		6 811	5 754	1 057
- Nouvelle répartition- SNDP		(10 098)	12 271	(22 369)
- Nouvelle répartition- OIL Libya		3 229	(1 468)	4 697
- Nouvelle répartition- STAROIL		(4 756)	(6 106)	1 350
Total		1 051 605	431 881	619 724

5-3 Achats consommés

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Achats stockés		23 746	66 531	(42 785)
- Variation des approvisionnements stockés		27 789	(22 959)	50 748
- Achats non stockés d'énergies		442 191	356 606	85 585
- Carburants		98 751	80 648	18 103
- Petits outillages		3 887	3 530	357
- Electricité		46 042	31 592	14 450
- Eau		11 542	8 315	3 227
- Fournitures de bureau		31 079	23 968	7 111
- Achats divers		856	3 464	(2 608)
- Achats liés à une modifications comptables		-	897	(897)
Total		685 883	552 592	133 291

5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	2 947 134	2 821 717	125 417
- Charges Sociales-CNSS	666 553	619 095	47 458
- Régime complémentaire	58 289	48 582	9 707
- Assurance groupe	271 833	248 850	22 983
- Autres Charges de Personnel	93 224	52 433	40 791
- Charges de Personnel liées à une modification comptable	-	3 186	(3 186)
Total	4 037 033	3 793 863	243 170

5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	3 700	-	3 700
- Amortissements des immobilisations corporelles	1 951 653	1 926 975	24 678
- Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	128 542	-	128 542
- Provisions pour risques et charges	-	433 973	(433 973)
- Dotations aux provisions sur amortissement des contrats de servitudes	148 750	100 000	48 750
- Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	863	1 212	(349)
Total	2 233 508	2 462 160	(228 652)

5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Redevance pour utilisation d'immobilisations concédées	120 665	117 982	2 683
- Entretien et réparations	138 730	132 718	6 012
- Primes d'assurance	114 951	134 262	(19 311)
- Etudes et divers services extérieurs	188 520	237 786	(49 266)
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 505	114 306	36 199
- Publicités, publications, relations publiques	75 890	107 998	(32 108)
- Transports et déplacements	64 551	56 383	8 168
- Frais de P.T.T	50 595	44 409	6 186
- Services bancaires et assimilés	5 289	2 587	2 702
- Impôts, taxes et versements assimilés	137 265	124 646	12 619
- Charges diverses ordinaires	28 000	28 000	-
- Autres charges antérieures	7 519	9 359	(1 840)
- Transfert des charges	(159 555)	(109 142)	(50 413)
Total	922 925	1 001 294	(78 369)

5-7 Charges financiers nettes

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Pertes de changes	(18 812)	(9 432)	(9 380)
- Gains de changes	992	-	(992)
- Intérêts des comptes courants bancaires	(776)	(100)	(676)
Total	(18 596)	(9 532)	(9 064)

5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	793 281	603 204	190 077
- Dividendes perçu (Actions SNDP)	32	-	32
Total	793 313	603 204	190 109

5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Vente des véhicules et des Obturateurs	106 094	75 922	30 172
- Revenus de location des immeubles	168 257	178 147	(9 890)
- Annulation de suspens bancaires	-	3 885	(3 885)
- Pénalités de retards	23 473	6 768	16 705
- Autres gains ordinaires liés à des modifications comptables	5 539	-	5 539
Total	303 363	264 722	38 641

5-10 Autres pertes ordinaires

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Redressement TFP 2012	29 841	-	29 841
- Autres	3 049	11 938	(8 889)
	32 890	11 938	20 952

NOTE 6 RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

6-1 Autres actifs

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Variation des autres actifs courant	(74 339)	37 227
- Variation des autres actifs financiers	(28 986)	(28 786)
- Variation des prêts sur fonds social	(16 020)	(12 216)
Total	(119 345)	(3 775)

6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(128 849)	(136 652)
- Variation des autres passifs courants	(1 183 761)	(5 892 874)
- Variation des fournisseurs d'immobilisation	38 172	47 468
Total	1 093 084	(5 982 058)

6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée en 2013 à 259 964 dinars contre 223 667 dinars en 2012.

Note 7: Engagements hors bilan

7-1 Engagements financiers

Engagements donnés	4 014 290
- Cautions données	180 817
- Caution pour stocks de remplissage	3 833 473
Engagements reçus	890 888
- Cautions reçues	890 888

7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert concerne un tronçon de 1 200 m et il se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL.

Jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2013, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

Annexes

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Annexe -1-

Désignations	Valeurs Brutes				Amortissements & Provisions				VCN	
	31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	35 808 547	116 237	(8 154)	35 916 630	22 344 343	1 580 835	(7 292)	23 917 886	11 998 744	13 464 204
Inst. tech matériels et outillages industriels	3 008 635	386 289	-	3 394 924	1 783 559	251 072	-	2 034 631	1 360 293	1 225 076
Matériels de transport	973 822	471 762	(185 803)	1 259 781	904 447	71 406	(185 803)	790 050	469 731	69 375
Equipements de bureaux	887 770	86 385	(1 652)	972 503	768 540	35 617	(145)	804 012	168 491	119 230
Installations Agencements et Aménagements	513 162	25 628	-	538 790	466 999	12 807	-	479 806	58 984	46 163
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
Total Immobilisations corporelles	41 819 671	1 086 301	(195 609)	42 710 363	26 267 888	1 951 737	(193 240)	28 026 385	14 683 978	15 551 783
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Autres Immobilisation en cours	217 766	55 611	(29 213)	244 165	23 813	128 542	-	152 355	91 810	193 953
Total Immobilisations encours	2 389 911	55 611	(29 213)	2 416 310	2 195 958	128 542	-	2 324 500	91 810	193 953
Total	44 209 582	1 141 912	(224 822)	45 126 673	28 463 846	2 080 279	(193 240)	30 350 885	14 775 788	15 745 736

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinars)

Annexe -2-

Produits 2013		Charges 2013		Soldes		2013	2012
Revenus	10 897 008				-		
Stockage de production	2 286				-		
Total	10 899 294	Total		-	Production	10 899 294	10 511 184
Production	10 899 294	Achats consommés		52 391			
Total	10 899 294	Total		52 391	Marge sur coût matières	10 846 903	9 958 592
Marge sur coût matières	10 846 903	Autres charges externes		1 578 707			
Autres produits d'exploitation	1 052 705						
Total	11 899 608	Total		1 578 707	Valeur ajoutée brute	10 320 901	9 515 595
Valeur ajoutée brute	10 320 901	Impôts et taxes		137 265			
		Charges de personnel		4 037 033			
Total	10 320 901	Total		4 174 298	Excédent brut d'exploitation	6 146 603	5 597 086
Excédent brut d'exploitation	6 146 603	Autres charges ordinaires		32 890			
Autres produits ordinaires	303 363	Charges financières		18 596			
Produits financiers	793 313	dotations aux amortissements		2 333 508			
Transfert et reprise de charge	159 555	Impôts sur le résultat ordinaire		1 606 922			
Total	7 402 834	Total		3 991 916	Résultat des activités ordinaires	3 510 918	2 545 703
Résultat des activités ordinaires	3 510 918	Effet négatif des modifications comptables			-		
Effet positif des modifications comptables							
Total	3 510 918	Total			Résultat net après modifications comptables	3 510 918	2 545 703

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

Annexe -3-

Désignation	Capital social	Réserves légalés	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Soldes au 31 décembre 2012	17 177 160	1 635 920	160 205	139 510	490 751	2 545 703	7 818 609	29 967 858
Affectation du résultat de l'exercice 2012		81 796				(2 545 703)	2 463 907	-
Augmentation du capital	520 520						(520 520)	-
Dividendes à distribuer							(1 374 173)	(1 374 173)
Affectation pour fonds social					300 000		(300 000)	-
Ressources fonds social					33 714			33 714
Emplois fonds social					(293 678)			(293 678)
Résultat de l'exercice (*)						3 510 918		3 510 918
Soldes au 31 décembre 2013	17 697 680	1 717 716	160 205	139 510	530 787	3 510 918	8 087 823	31 844 639

(*) Le résultat net par action pour l'année 2013 vaut neuf cent quatre vingt douze millimes.

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Unité en dinars)

Annexe -4-

Exercice clos au 31 Décembre 2013

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
Résultat des activités ordinaires			3 510 918
A réintégrer	2 186 290		
Impôts sur les Bénéfices	1 606 922		
Provision pour congé au 31 décembre 2013	245 809		
Charges à réintégrer	42 049		
Provision pour risques et charges	148 750		
Provision pour dépréciation des immobilisations en cours	128 542		
Pertes de changes	14 218		
A déduire		210 123	
Provision pour congé au 31 décembre 2012		210 123	
Résultat fiscal 2013			5 487 085
Réinvestissement Physique			895 879
Base imposable			4 591 206
Impôts sur les bénéfices			1 606 922
Acomptes Provisionnels versés			(1 292 111)
Retenues à la source			(17 180)
Impôt à payer au titre de l'exercice 2013			297 631

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2013, dont le total net du bilan s'élève à 36 605 299 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 510 918 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 100 259 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4- Note en post opinion

En dépit de l'arrivée à terme courant les exercices comptables 2012 et 2013 des conventions de servitude permettant à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline de transport des produits pétroliers à travers les parcelles de terrains se trouvant sur son tracé, la SOTRAPIL n'a pas encore réussi à entamer le renouvellement desdites conventions à défaut de fixation des prix de référence pour l'indemnisation des différents propriétaires terriens.

La SOTRAPIL a mandaté un expert judiciaire indépendant courant l'exercice 2012 pour estimer les prix de référence des indemnités à servir sur la base de la vocation et de l'emplacement de chaque lot de terrain traversé par le pipeline. Les résultats des travaux de l'expert consignés dans son rapport ont été communiqués en date du 10 janvier 2014 à la direction générale des expertises rattachée au Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour avis. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à la date de rédaction du présent rapport.

Toutefois, à défaut de fixation avec certitude de la valeur globale des indemnités à servir en vue de son incorporation en tant qu'élément du coût de construction du pipeline, le conseil d'administration dans sa réunion du 27 mars 2014 a retenu les prix de référence indiqués au niveau du rapport de l'expert judiciaire comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline. Cette provision a été traduite au niveau des états financiers de la SOTRAPIL arrêtés au 31 décembre 2013 et ce dans l'attente de l'aboutissement final du dossier des servitudes, par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens.

5- Vérifications et informations spécifiques

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 avril 2014
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2013 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier Août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2013. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie.

La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au ministère sont détaillés comme suit :

	Versé par la SOTRAPIL	Facturé au Ministère	Remboursé par le Ministère
Exercice 2012	19 449	19 449	-
Exercice 2013	63 733	63 733	-
Total	83 182	83 182	-

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

(En dinars)

	Montant
Un salaire annuel brut	56 387
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 ^(*)
- Des bons d'essence	450-Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	17 304
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 ^{dt} / trimestre)

(*) Prix d'acquisition en toutes taxes comprises.

3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	87 167 ^(*)	7 478 ^(**)
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	87 167	7 478

(*) Ce montant tient compte de l'amortissement de la voiture de fonction au titre de l'exercice 2013 pour 5 998 dinars.

(**) Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2013.

3-3- Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Jetons de présence 2013	22 000	22 000
Total	22 000	22 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 013	<i>au 31 décembre</i> 2 012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 806 809	3 786 683
Amortissements		(2 630 121)	(2 342 967)
Immobilisations corporelles	4	95 957 000	79 954 598
Amortissements		(46 938 940)	(40 655 609)
Immobilisations financières	5	74 808 811	73 012 305
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		<u>124 955 559</u>	<u>113 707 010</u>
Autres actifs non courants	6	4 658 628	3 051 584
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>129 614 187</u>	<u>116 758 594</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	48 136 614	35 522 392
Provisions		(1 373 825)	(2 039 142)
Clients	8	7 591 825	4 243 781
Provisions		(1 019 439)	(746 823)
Autres actifs courants	9	25 782 356	24 112 994
Provisions		(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	216 635	143 538
Liquidités et équivalents de liquidité	11	8 186 435	9 014 401
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>87 416 497</u>	<u>70 147 037</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>217 030 684</u>	<u>186 905 631</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX "

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 013	<i>au 31 décembre</i> 2 012
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		33 282 288	33 282 288
Actions propres		(2 327 308)	(2 452 170)
Autres capitaux propres		14 580 229	10 460 433
Résultats reportés		4 558 444	9 202 072
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>50 093 653</u>	<u>50 492 623</u>
Résultat de l'exercice		9 486 753	9 376 809
Résultat de l'exercice		<u>9 486 753</u>	<u>9 376 809</u>
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>59 580 406</u>	<u>59 869 432</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	35 261 945	22 083 550
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>35 261 945</u>	<u>22 083 550</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	75 692 089	61 934 974
Autres passifs courants	15	18 473 631	18 154 863
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	28 022 613	24 862 812
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>122 188 333</u>	<u>104 952 649</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>157 450 278</u>	<u>127 036 199</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>217 030 684</u>	<u>186 905 631</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
" S.N.M.V.T - MONOPRIX "
ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 013	<i>au 31 décembre</i> 2 012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	458 452 780	421 129 516
Autres revenus d'exploitation	18	8 690 359	6 864 761
		<u>467 143 139</u>	<u>427 994 277</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(382 433 398)	(350 002 341)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(12 026 205)	(10 472 096)
Charges de personnel	21	(30 171 334)	(26 798 005)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(7 820 981)	(8 006 949)
Autres charges d'exploitation	23	(25 602 665)	(23 120 915)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		<u>(458 054 583)</u>	<u>(418 400 306)</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 088 556</u>	<u>9 593 971</u>
Charges financières	24	(3 296 692)	(1 976 267)
Produits financiers	25	4 606 352	2 320 197
Autres gains ordinaires	26	1 080 244	2 675 768
Autres pertes ordinaires	27	(307 800)	(1 098 041)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		<u>11 170 660</u>	<u>11 515 628</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 683 907)	(2 138 819)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		<u>9 486 753</u>	<u>9 376 809</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>9 486 753</u>	<u>9 376 809</u>

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	2 013	2 012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	483 478 001	446 803 392
Encaissements reçus des autres débiteurs		128 425
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(472 096 100)	(442 493 358)
Intérêts payés	(3 095 149)	(1 823 848)
Intérêts reçus	50 098	47 491
Impôts sur les bénéfices payés	(1 469 273)	
Autres flux liés à l'exploitation	(241 818)	685 780
	<hr/> 6 625 759	<hr/> 3 347 882
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 609 950)	(9 464 601)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(2 630 000)	(3 021 100)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles		1 624 406
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement des dividendes	5 164 499	3 106 539
	<hr/> (14 075 451)	<hr/> (7 754 756)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(9 984 394)	(5 546 831)
Encaissement provenant des emprunts	19 200 000	800 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations	-	-
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(6 669 902)	(4 016 950)
Encaissement suite rachat actions propres	350 038	-
	<hr/> 2 895 742	<hr/> (8 763 781)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.		
VARIATION DE TRESORERIE	(4 553 950)	(13 170 655)
Trésorerie au début de l'exercice	(8 282 229)	4 888 426
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 (12 836 179)	(8 282 229)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S.N.M.V.T – MONOPRIX »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011 et du 17 mai 2012 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars et puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

2.1. Indépendance des exercices

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

2.2. Immobilisations

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

Immobilisations corporelles :

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

2.3. Titres de participation

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

2.4. Constatations des frais préliminaires

Les frais préliminaires et les frais de pré- exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

2.5. Valeurs d'exploitation

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

2.6. Placements à court terme

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

2.8. Revenus des titres

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.9. Unité monétaire

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

3. Immobilisations incorporelles	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Logiciels informatiques	257 734	237 608
Fonds de commerce	3 549 075	3 549 075
Avance sur immobilisations incorporelles en cours	-	-
	3 806 809	3 786 683

4. Immobilisations corporelles	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Terrain	3 794 058	3 784 129
Constructions	7 665 766	7 498 353
Agencements des constructions	1 991 086	1 991 086
Installations et matériel d'exploitation	50 778 555	43 856 984
Petit matériel d'exploitation	92 443	44 995
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	19 133 760	15 716 958
Equipements de bureau	384 913	341 068
Matériel informatique	2 572 832	2 570 559
Immobilisations en cours	4 891 252	1 851 645
Avances sur immobilisations en cours	4 617 536	2 264 022
	95 957 000	79 954 598

4.1 Tableau des mouvements des immobilisations

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2013	Acquisition 2013	Régularisation 2013	Valeur au 31/12/2013	Amortissement cumulé 1/1/13	Dotation de 2013	Amortissement cumulé 2013	Valeurs nettes au 31/12/2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 784 129	9 929		3 794 058	-	-	-	3 794 058
Constructions	7 498 353	0	167 413	7 665 766	6 234 455	283 839	6 518 294	1 147 472
Installations, agencements constructions	1 991 086	0		1 991 086	1 643 317	114 487	1 757 804	233 282
Installations et Matériel d'exploitation	43 856 984	4 569 991	2 351 580	50 778 555	23 688 564	4 278 593	27 967 157	22 811 398
Petit matériel d'exploitation	44 995	45 848	1 600	92 443	43 594	47 694	91 288	1 155
Matériel de transport	34 799	0		34 799	21 148	6 960	28 108	6 691
Agencement, aménagements et installations	15 716 958	2 918 405	498 397	19 133 760	6 338 698	1 471 031	7 809 729	11 324 031
Equipement et matériel de bureau	341 068	21 737	22 108	384 913	178 833	37 276	216 109	168 804
Equipement et matériel informatique	2 570 559	2 273		2 572 832	2 507 000	43 451	2 550 451	22 381
Immobilisations en cours	1 851 645	6 080 705	(3 041 098)	4 891 252	-	-	-	4 891 252
Avances sur immobilisations en cours	2 264 022	4 901 605	(2 548 091)	4 617 536	-	-	-	4 617 536
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 954 598	18 550 493	(2 548 091)	95 957 000	40 655 609	6 283 331	46 938 940	49 018 060
Logiciels	237 608	20 126		257 734	184 589	55 032	239 621	18 113
Fonds de commerce	3 549 075	0		3 549 075	2 158 378	232 122	2 390 500	1 158 575
	3 786 683	20 126	0	3 806 809	2 342 967	287 154	2 630 121	1 176 688

**5. Immobilisations
Financières**

		<i>Au</i> 31/12/2013	<i>Au</i> 31/12/2012
Titres de participation	5.1	76 999 909	72 604 909
Prêts à plus d'un an		238 123	167 620
Dépôts et cautionnements		270 654	239 651
Créances rattachées à des participations		125	125
		77 508 811	73 012 305
A déduire la partie non libérée des actions	5.1	(2 700 000)	-
		74 808 811	73 012 305
A déduire provision pour dépréciation des titres	5.1	(48 000)	(48 000)
		74 760 811	72 964 305

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 76 999 909 dinars au 31 décembre 2013 contre 72 604 909 au 31 décembre 2012.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	48,41%	26 597 500	21 267 500
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
Ste SODEA		-	935 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	44,8%	9 800 000	9 800 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
		76 999 909	72 604 909
A déduire la partie non libérée des actions SIM		(2 700 000)	-
		(2 700 000)	0,000
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
		(48 000)	(48 000)
Valeur nette des participations		74 251 909	72 556 909

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, HLC, TSS SAHARA CONFORT et SNMVT International sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Frais préliminaires	3 830 277	2 157 514
Frais préliminaires en cours	2 752 125	2 296 375
A déduire la résorption des frais préliminaires	(1 923 774)	(1 402 305)
	4 658 628	3 051 584
<i>7. Stocks</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Stocks de marchandises magasins	42 670 630	30 425 568
Stocks de marchandises dépôt	5 012 428	4 670 777
Stocks emballages et étiquettes	453 556	426 047
	48 136 614	35 522 392
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 373 825)	(2 039 142)
	46 762 789	33 483 250
<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Clients, ventes à crédit	1 852 744	811 434
Créances sur participation fournisseurs	3 368 267	2 100 203
Clients, chèques impayés	371 485	328 982
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 997 932	1 001 765
	7 591 825	4 243 781
Provisions pour créances clients	(702 900)	(493 889)
Provisions sur chèques impayés	(315 142)	(251 537)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	(1 019 439)	(746 823)
	6 572 386	3 496 958

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Personnel avances et acomptes	574 183	399 504
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	20 943	16 446
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 725 464	423 666
Etat, impôts et taxes IS à reporter	-	1 443 998
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	28 258	10 687
Autres débiteurs	5 947 884	4 064 381
Produits à recevoir, dividendes	4 539 034	5 078 855
Autres produits à recevoir	606 420	325 129
Charges constatées d'avance	5 447 612	5 440 791
Produits constatés d'avance	9.1 6 711 015	6 716 714
Compte d'attente	181 543	192 823
	25 782 356	24 112 994
Provisions sur comptes débiteurs divers	(104 104)	(104 104)
	25 678 252	24 008 890

9.1 Produits constatés d'avance

Ce compte enregistre le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, suite aux événements survenus au cours du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars, ainsi que le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance demeure non arrêtée définitivement avec les compagnies d'assurance et elle a été estimée selon les données disponibles à la société.

<i>10. Placements et autres actifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Prêts au personnel	216 635	143 538
	216 635	143 538
<i>11. Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Placements (SICAV)	440 395	475 558
Placements (billets de trésorerie)	500 000	500 000
Chèques à l'encaissement	103 592	104 754
Banques	4 786 048	5 915 539
C.C.P	534	534
Caisses	2 355 866	2 018 016
	8 186 435	9 014 401

12. Capitaux propres

Capital social	(a)	33 282 288	33 282 288
Actions propres		(3 018 189)	(3 368 227)
Plus ou moins-values sur cession actions propres		690 881	916 057
	(b)	(2 327 308)	(2 452 170)
Réserve légale		3 328 229	2 773 524
Réserve pour réinvestissement financier exonéré		11 252 000	7 686 909
	(c)	14 580 229	10 460 433
Résultats reportés		4 464 255	9 191 929
Résultats reportés sur actions propres		94 189	10 143
	(d)	4 558 444	9 202 072
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(a)+(b)+©+(d)	50 093 653	50 492 623
Résultat de l'exercice (1)		9 486 753	9 376 809
Total des capitaux propres après résultat de la période		59 580 406	59 869 432
Valeur nominale de l'action (A)		2	2
Nombre d'actions (2)		16 641 144	16 641 144
Résultat par action (1) / (2)		0,570	0,563

Tableau de mouvements des capitaux propres:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	33 282 288	2 773 524	0	7 686 909	9 191 929	9 376 809	-3 368 227	916 057	10 143	59 869 432
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2012		554 705		3 565 091	-4 727 674	-9 376 809				-9 984 687
Incorporation des réserves au capital social										0
Rachat des actions propres							350 038			350 038
Résultats reportés sur actions propres								-225 176		-225 176
Plus ou - values sur cession actions propres									84 046	84 046
Résultat de l'exercice 2013						9 486 753				9 486 753
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2013	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 255	9 486 753	-3 018 189	690 881	94 189	59 580 406

13. Emprunts bancaires	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Crédit moyen terme BIAT	15 261 945	22 083 550
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	20 000 000	
	35 261 945	22 083 550

14. Fournisseurs et comptes rattachés	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Fournisseurs locaux de marchandises	44 497 192	32 664 809
Fournisseurs étrangers de marchandises	-	-
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	3 525 761	3 993 907
Fournisseurs, chèques en instance	661 370	664 857
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	32 258 878	28 629 920
Fournisseurs Invest & moyens généraux, effets à payer	1 201 085	810 560
Fournisseurs locaux d'immobilisations	1 709 422	547 100
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	364 035	479 135
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	244 486	119 072
Fournisseurs, factures non parvenues	3 455 721	4 156 141
Fournisseurs, moyens généraux en cours	151 694	55 703
Fournisseurs, opérations d'importation	(14 471)	(17 401)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(11 956 842)	(9 863 755)
Fournisseurs emballages à rendre	(406 242)	(305 074)
	75 692 089	61 934 974

15. Autres passifs courants		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Personnel	15.1	1 924 386	1 639 375
Etat, et collectivités locales	15.2	3 504 593	4 200 213
Actionnaires, dividendes à payer		1 629	1 337
CNSS		2 115 985	1 994 372
Créditeurs divers		186 750	1 246 635
Assurance groupe		64 084	126 911
Charges à payer		6 077 892	5 480 052
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		4 585 780	3 465 968
Compte d'attente		12 532	-
		18 473 631	18 154 863

15.1. Personnel	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Rémunération due au personnel	21 554	66 442
Congés payés	1 890 838	1 562 690
Oppositions sur salaires	11 994	10 183
Autres retenues au personnel		60
	1 924 386	1 639 375

15.2. Etat, et collectivités publiques	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Etat, impôts et taxes,	1 696 419	1 968 233
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	124 267	93 161
Impôt sur les bénéfices	1 683 907	2 138 819
	3 504 593	4 200 213

16. Concours bancaires et autres passifs financiers	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Billet de trésorerie souscrit	-	800 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	6 821 605	6 669 902
Intérêts courus sur emprunts	178 394	96 280
Concours bancaires	21 022 614	17 296 630
	28 022 613	24 862 812

17. Revenus

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013 s'élève 458 452 780 DT contre 421 129 516 DT au cours de l'exercice 2012, enregistrant une augmentation de 37 323 264 DT (Soit +8,86 %). Cette situation s'explique, notamment par l'ouverture des principaux points de vente saccagés et incendiés et par l'ouverture de certains points de vente nouveaux.

18. Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 8 690 359 DT au 31 décembre 2013 contre 6 864 761 DT au 31 décembre 2012, proviennent essentiellement des factures de promotion.

19. Achats de marchandises

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2013 a augmenté de 32 431 057 DT (ou +9,26%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a été ramené de 350 002 341 DT en 2012 à 382 433 398 DT en 2013. La Marge commerciale, par contre, a augmenté en 2013 de 4 892 207 DT (ou 5,387 %), passant de 71 127 175 DT à 76 019 382 DT.

20. Achats d'approvisionnement consommés

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 12 026 205 DT au 31 décembre 2013 contre 10 472 096 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

21. Charges de personnel

Les Charges de personnel totalisent 30 171 334 DT au 31 décembre 2013 contre 26 798 005 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 373 329 DT.

22. Dotations aux amortissements et résorptions

	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Dotations des immobilisations incorporelles	287 154	349 119
Dotations des immobilisations corporelles	6 283 331	5 986 213
Résorptions des frais préliminaires	521 469	363 524
Dotations /provisions pour risques fournisseurs &d'exploitation	1 553 172	1 356 968
Dotations /provisions pour créances douteuses	512 423	311 366
Dotations /provisions pour chèques impayés	64 031	53 432
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	1 373 825	2 039 142
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(2 039 142)	(1 893 935)
Reprises /provisions pour dépréciations /risque fournisseurs	(433 360)	(310 343)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(301 922)	(248 537)
	7 820 981	8 006 949

23. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 25 602 665 DT au 31 décembre 2013 contre 23 120 914 DT pour l'exercice 2012, soit une augmentation de 2 481 750 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

24. Charges financières nettes

	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT		4 001
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	1 431 525	1 461 650
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	711 165	
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 019 718	319 627
Intérêts sur billets de trésorerie	14 012	17 670
Pertes de change	100 116	20 518
Moins-values /actualisation titre de placement	4 271	10 077
Escomptes accordés	7 047	18 543
Moins-values /cession titres	8 838	124 181
	3 296 692	1 976 267

25. Produits financiers

	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Revenus des titres de placement	20 901	20 263
Revenus des titres de participation	4 546 599	2 251 450
Produits financiers sur comptes courants bancaires	34 399	39 130
Produits nets sur cession des actions SICAV	4 453	5 286
Gains de change	-	4 068
	4 606 352	2 320 197

26. Autres gains ordinaires

	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Produits nets sur cession d'immobilisation	-	1 134 205
Reprises provisions sur clients	1 334	10 801
Remboursement assurance CM 57	-	1 255 799
Reprises provisions sur chèques impayés	582	-
Autres gains ordinaires	1 078 328	274 963
	1 080 244	2 675 768

27. Autres pertes ordinaires

	<i>Au 31/12/2013</i>	<i>Au 31/12/2012</i>
Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	26 024
Pertes sur stocks suite incendie	-	45 503
Pertes sur stocks suite incendie	-	906 443
Autres pertes ordinaires	307 800	120 071
	307 800	1 098 041

28. Etat des flux de trésorerie:**Au 31/12/2013****Au 31/12/2012**

Détail de la trésorerie à la clôture de la période

Placements (SICAV)	440 395	475 558
Placements (billets de trésorerie)	500 000	500 000
Chèques à l'encaissement	103 592	104 754
Banques	4 786 048	5 915 539
C.C.P	534	534
Caisses	2 355 866	2 018 016
Découverts bancaires	(21 022 614)	(17 296 630)
	(12 836 179)	(8 282 229)

29. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2013, l'affaire est portée devant les tribunaux judiciaires compétents.

30. Autres notes aux états financiers

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2013 a tenu compte des éléments suivants:

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Résultat comptable après impôt (I)	9 486 753	9 376 809
Total réintégrations	5 496 906	6 191 766
Total déductions	(6 670 636)	(4 874 482)
Déductions pour réinvestissements	(2 700 000)	(3 565 091)
Résultat fiscal	5 613 023	7 129 002
Impôt sur les sociétés (II)	1 683 907	2 138 701
Minimum d'impôt sur les sociétés	1 662 605	2 138 819

31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

31.1. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

MONOGROS est le fournisseur principal de la « S.N.M.V.T ». Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2013 un solde créditeur de 19 636 363 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2013 et facturés par MONOGROS sont de 1 670 524 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 38 783 DT HT.

La « S.N.M.V.T MONOPRIX » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribué par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 24 décembre 2013, pour un montant de 3 792 316 DT.

La « S.N.M.V.T MONOPRIX » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

31.2. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 48,41% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 29,61% par sa filiale MONOGROS et 3,09% par sa filiale MMT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de neuf locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS et Mokhtar Attia) auprès de la « SIM » Au cours de l'année 2013 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est :

- El Manar : 252 999 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 248 213 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 103 422 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 561 564 DT HT a compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Tunis Charles de Gaulle : 546 623 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sfax Mahari : 372 786 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 631 734 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 720 718 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sousse LAKOUAS: 360 208 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réglé en avance le loyer desdits magasins pour l'année 2014.

La société « SIM » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance technique à la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » pour un montant de 200 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé en 2013 dans l'augmentation du capital de la SIM avec un montant de 2 630 000 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 16 885 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en produit sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « S.I.M » du 15 novembre 2013, soit pour un montant de 203 129 DT

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 599 DT.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

31.3. Cession par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » des 22 % de la société SODEA

Le 22 avril 2008 un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » pour convenir des modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par cette dernière. Cette opération a été enregistrée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis en date du 20 septembre 2013 et la cession a porté sur la somme de 935 000 dinars.

31.4. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2013, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 80 872 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 24 310 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 24 310 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

31.5. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 728 000 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%..

Pour la location du siège Charguia auprès de la SGS TOUTA, le loyer annuel est de 388 962 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 16 885 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

31.6. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS

Au cours de l'année 2013, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 33 500 866 DT. Au 31 décembre 2013, le fournisseur MMT accuse un solde créditeur de 1 536 322 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 16 081 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en produit sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « MMT » du 3 Décembre 2013, soit pour un montant de 543 589 DT

31.7. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2013, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 85 749 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 93 047 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 14 488 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 18 425 DT HT à partir de juillet 2014 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 113 455 DT HT à partir de juillet 2014 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 78 267 DT HT à partir de juillet 2014 avec une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 55 125 DT HT à partir de janvier 2014 avec une augmentation annuelle de 5%.

31.8. La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance à la gestion à la société SNMVT INTERNATIONAL pour un montant de 336 089 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance au développement informatique à la société SNMVT INTERNATIONAL pour un montant de 172 000 DT HT.

TUNIS, le 28 Avril 2014

Monsieur le Président du conseil
d'administration de la Société Nouvelle
Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T-
MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2013

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T - MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 217 030 684 DT et un résultat bénéficiaire de 9 486 753 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Khalthoum BOUGUERRA

TUNIS, 28 Avril 2014

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

• ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

-Au cours de l'exercice 2013, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 104 687 580 DT et de 655 678 DT. Au 31 décembre 2013, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 19 636 363 DT. Par ailleurs, et depuis 2011, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 5% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2013 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 670 524 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 38 783 DT HT.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 24 décembre 2013, pour un montant de 3 792 316 DT.

-La « S.N.M.V.T–Monoprix » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 48,41% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 29,61% par sa filiale MONOGROS et 3,09% par sa filiale MMT***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de neuf locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS et Mokhtar Attia) moyennant un loyer annuel de 3 797 267 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

-La société « SIM » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance technique à la société « S.N.M.V.T – Monoprix » pour un montant de 200 000 DT HT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a souscrit en 2013 à l'augmentation du capital de la SIM à hauteur de 2 630 000 DT.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 16 885 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en produit sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « S.I.M » du 15 novembre 2013 pour un montant de 203 129 DT

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a approvisionné la société « S.I.M » par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 599 DT HT.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

- ***Cession par la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » des 22 % de la société SODEA***

Le 22 avril 2008 un protocole d'accord a été conclu entre la société SODEA et la « S.N.M.V.T » pour convenir des modalités de cession et de paiement des 3 740 actions détenues par cette dernière. Cette opération a été enregistrée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis en date du 20 septembre 2013 et la cession a porté sur la somme de 935 000 dinars.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

La « S.N.M.V.T - MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 129 492 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

-La « S.N.M.V.T - MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 728 000 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

-La location du siège Charguia auprès de la « SGS TOUTA », moyennant un loyer annuel de 388 962 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 16 885 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

-En 2013, la société « S.N.M.V.T - MONOPRIX » a réalisé des achats pour 33 500 866 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2013, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 536 322 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » donne en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 16 081 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a constaté en produit sa quote-part des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « MMT » du 3 Décembre 2013, soit pour un montant de 543 589 DT

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS », de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 458 556 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance à la gestion à la société SNMVT INTERNATIONAL pour un montant de 336 089 DT HT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a facturé, pour l'année 2013, l'assistance au développement informatique à la société SNMVT INTERNATIONAL pour un montant de 172 000 DT HT.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2013, la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général s'élève respectivement à 16 689 DT et 248 166 DT. Ils bénéficient en outre de voitures de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Khalthoum BOUGUERRA**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur **Mahmoud ZAHAF**.

BILAN
(Exprimés en dinars)

ACTIFS		MONTANTS AU 31/12/2013	MONTANTS AU 31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles	1.1	212 164,853	144 961,377
- Moins: Amortissements	1.1	-145 534,030	-131 203,881
Total des Immobilisations Incorporelles		66 630,823	13 757,496
Immobilisations Corporelles	1.2	12 875 769,886	12 142 310,373
- Moins: Amortissements	1.2	-9 246 077,779	-8 364 867,834
Total des Immobilisations Corporelles		3 629 692,107	3 777 442,539
Immobilisations financières		2 831 321,658	227 336,602
-Moins: Provisions	1.3	-91 500,000	-51 514,000
Total des Immobilisations Financières	1.3	2 739 821,658	175 822,602
Total Actifs Immobilisés		6 436 144,588	3 967 022,637
Autres Actifs non Courants	1.4	225 286,770	5 368,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		6 661 431,358	3 972 390,637
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.1	6 345 687,657	5 907 341,923
-Moins: Provisions		0,000	0,000
Total Stocks		6 345 687,657	5 907 341,923
Clients et comptes rattachés	2.2	8 881 446,917	6 990 918,933
-Moins: Provisions		-355 439,276	-314 400,634
Total Clients et Comptes Rattachés		8 526 007,641	6 676 518,299
Autres Actifs Courants	2.3	610 204,991	656 105,736
Placement et autres actifs financiers	2.4	31 762,310	150 352,248
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	11 207 755,258	23 873,046
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		26 721 417,857	13 414 191,252
TOTAL DES ACTIFS		33 382 849,215	17 386 581,889

BILAN

(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		MONTANTS AU 31/12/2013	MONTANTS AU 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social	3.1	12 300 000,000	5 900 000,000
Réserves	3.2	8 250 113,222	270 274,259
Autres capitaux propres	3.3	61 530,750	143 285,400
Résultats Reportés	3.4	87 200,296	2 249,716
Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice		20 698 844,268	6 315 809,375
<i>Résultat de l'Exercice</i>		<i>2 150 906,892</i>	<i>1 405 329,543</i>
Total des Capitaux Propres avant affectation		22 849 751,160	7 721 138,918
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	4.1	548 892,700	968 280,844
Autres Passifs Financiers		0,000	0,000
Provisions	4.2	50 000,000	50 000,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		598 892,700	1 018 280,844
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	4 682 901,866	4 896 068,816
Autres passifs courants	5.2	927 694,461	1 090 987,930
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	4 323 609,028	2 660 105,381
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		9 934 205,355	8 647 162,127
TOTAL DES PASSIFS		10 533 098,055	9 665 442,971
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		33 382 849,215	17 386 581,889

ETAT DE RESULTAT

(Exprimés en dinars)

LIBELLES		MONTANTS AU 31/12/2013	MONTANTS AU 31/12/2012
Produits d'exploitation			
Revenus	6.1	32 204 688,538	28 016 731,828
Autres produits d'exploitation		0,000	
Production Immobilisée		0,000	6 171,000
Total des Produits d'Exploitation		32 204 688,538	28 022 902,828
Charges d'Exploitation			
Variation des Stocks des produits finis et des en Cours (en + ou -)		105 097,289	-325 053,315
Achats de marchandises Consommés	6.2	23 579 706,882	21 141 746,891
Charges de Personnel		2 601 244,602	2 385 027,563
Dotations aux Amortissements et provisions	6.4	1 145 781,414	1 240 840,444
Autres Charges d'Exploitation	6.3	1 394 273,504	1 217 802,290
Total des Charges d'exploitation		28 826 103,691	25 660 363,873
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 378 584,847	2 362 538,955
Charges Financières nettes	6.5	996 099,243	723 576,364
Produits financières		7 975,970	10 741,321
Autres Gains Ordinaires	6.6	269 937,318	134 306,631
Autres Pertes Ordinaires		0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		2 660 398,892	1 784 010,543
Impôt sur les Bénéfices		509 492,000	378 681,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6	2 150 906,892	1 405 329,543

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimés en dinars)

RUBRIQUES		MONTANTS AU 31/12/2013	MONTANTS AU 31/12/2012
Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6	2 150 906,892	1 405 329,543
AJUSTEMENT POUR			
Amortissements et provisions	7.1	1 145 781,414	1 240 840,444
Intérêts sur emprunt		77 839,611	76 800,643
VARIATION DES:			
- Stocks	7.2	-438 345,734	-1 448 007,605
- Créances	7.3	-1 890 527,984	-1 613 760,627
- Autres actifs	7.4	164 490,683	-82 901,464
- Fournisseurs	7.5	-213 166,950	1 877 335,845
- Autres passifs	7.6	-163 293,469	168 513,704
- Moins-values		1 000,000	4 332,000
- Plus-values	7.7	-52 810,000	-14 764,361
- Reprise sur provision		-16 652,730	0,000
- Quote-part Subventions		-81 754,650	-81 754,650
Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'Exploitation		683 467,083	1 531 963,472
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	7.8	-1 168 131,707	-1 053 130,387
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	7.9	52 810,000	50 830,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières		-539,056	-52 492,533
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières		0,000	0,000
Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités d'Investissement		-1 115 860,763	-1 054 792,920
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
- encaissement/ augmentation des autres capitaux propres	7.10	11 100 000,000	115 000,000
- dividendes et autres distributions	7.11	-650 000,000	-240 000,000
- Encaissement provenant des emprunts	7.12	121 796,729	419 160,113
- intérêts sur emprunts		-77 839,611	-76 800,643
- Remboursement d'emprunts (principal)	7.13	-470 384,036	-483 478,942
Flux de Trésorerie provenant des (affectés aux) Activités de Financement		10 023 573,082	-266 119,472
Variation de Trésorerie		9 591 179,402	211 051,080
Trésorerie au début de l'exercice	7.14	-751 211,191	-962 262,271
Trésorerie à la fin de l'exercice	7.15	8 839 968,211	-751 211,191

Notes Relatives aux Etats Financiers

Exercice 2013

I- PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

La société « **MPBS** » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10 000 actions de 10 TND chacune.

Le capital actuel de la société « **MPBS** » est de douze millions trois cents milles dinars (12 300 000 TND) divisé en 6 150 000 actions de 2 dinars chacune.

La société a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

II- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier 2013 au 31 Décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et présentés suivant le système comptable des entreprises tel que prévu par la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996.

III- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2013 a été marqué par les événements suivants :

- L'augmentation du capital par apports en nature pour un montant en nominal de 2 100 000 dinars avec une prime d'émission globale de 509 460 dinars décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Avril 2013 ;
- L'augmentation du capital par incorporation de réserve spéciale de réinvestissement pour un montant de 600 000 dinars ;
- La réduction de la valeur nominale de l'action de 10 à 2 dinars ;
- L'introduction de la société sur le marché principal de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à travers :
 - Une augmentation de capital de la société MPBS, réservée au public avec suppression des droits préférentiels de souscription, pour un montant en nominal de 3 700 000 dinars, avec une prime d'émission globale de 7 400 000 dinars, ramenant le capital social à 12 300 000 dinars et ce par la création et l'émission de 1 850 000 actions nouvelles au nominal de 2 dinars avec une prime d'émission de 4 dinars chacune.
 - La cession par la société HABITAT, filiale de la société MPBS, des 122 245 actions qu'elle détenait au capital de cette dernière. Cette cession a fait l'objet d'un placement privé qui a été réalisé aux mêmes conditions de prix que l'augmentation du capital.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement postérieur à la date de clôture ayant un impact significatif sur les états financiers n'a été relevé.

V- LES BASES DE MESURE

V-1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon le taux de 33,33%.

V-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Construction	5%
- Installation Agencement et Aménagement	10% et 15%
- Matériel et Outillage industriel	15% et 22,5%
- Matériel de transport	20% et 33,33%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de foire	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

V-3 Stocks

- Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré :

Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

- Les stocks des encours de productions sont valorisés au coût standard (coût de la matière première, les frais généraux et la main d'œuvre)

- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation

V-4 Clients et comptes rattachés

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires, et les créances matérialisées par des effets et des chèques.

V-5 Dettes en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

V-6 Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

V-7 Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

VI- LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

VII- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013

Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2013 totalise tant aux Actifs qu'aux Capitaux Propres et Passifs un montant de	33 382 849,215
Contre un montant, au 31 décembre 2012 de	17 386 581,889
enregistrant ainsi une augmentation de.....	15 996 267,326
Le chiffre d'affaires a atteint au 31 décembre 2013 un montant de	32 204 688,538
contre un montant, au 31 décembre 2012 de.....	28 016 731,828
enregistrant une augmentation de	4 187 956,710
L'exercice 2013 a dégagé un bénéfice de.....	2 150 906,892
contre un bénéfice réalisé en 2012 de	1 405 329,543
enregistrant ainsi une augmentation de	745 577,349

Nous vous présentons ci-après les notes complémentaires pour certains comptes jugés les plus significatifs :

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE N° 1 - ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2013 pour un montant net de.....6 661 431,358
 contre au 31 décembre 2012 de.....3 972 390,637
 enregistrant une augmentation nette de.....2 689 040,721
 Ce titre se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Immobilisations Incorporelles	212 164,853	144 961,377
* Amortissements	(145 534,030)	(131 203,881)
Total immobilisations incorporelles net	66 630,823	13 757,496
Immobilisations Corporelles	12 875 769,886	12 142 310,373
* Amortissements	(9 246 077,779)	(8 364 867,834)
Total immobilisations corporelles net	3 629 692,107	3 777 442,539
Immobilisations Financières	2 831 321,658	227 336,602
* Provisions	(91 500,000)	(51 514,000)
Total immobilisations financières net	2 739 821,658	175 822,602
Autres actifs non courants	225 286,770	5 368,000
TOTAL	6 661 431,358	3 972 390,637

1.1 Immobilisations Incorporelles

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant brut de.....212 164,853
 contre un montant au 31 décembre 2012 de.....144 961,377
 enregistrant une augmentation de.....67 203,476

Cette variation correspond aux acquisitions de logiciels réalisées au cours de l'exercice.

1.2 Immobilisations Corporelles

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant brut de.....12 875 769,886
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....12 142 310,373
enregistrant une augmentation de.....733 459,513

Elle correspond aux opérations d'acquisitions, de cessions et de mise en rebus réalisées au cours de l'exercice 2013 et qui se détaillent comme suit :

• Acquisitions

Matériel et outillage industriel	96 222,516
Matériel de transport	470 818,179
Agencement aménagement et installation	42 702,603
Immobilisations en cours	125 847,190
Equipement de bureau	3 369,889
Matériel informatique	24 037,700
S/TOTAL	762 998,077

• Cessions

Matériel de transport	-17 115,928
Matériel Informatique	-1 550,818
Matériel et outillage industriel	-8 694,245
S/TOTAL	-27 360,991

• Mise en rebus

Matériel de transport	-2 177,573
S/TOTAL	-2 177,573
TOTAL	733 459,513

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

Société MPBS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2012	ACQUISITION	CESSIONS/ MISE EN REBUS	AU 31/12/2013	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciel	144 961,377	67 203,476	0,000	212 164,853	131 203,881	14 330,149	0,000	145 534,030	66 630,823
TOTAL	144 961,377	67 203,476	0,000	212 164,853	131 203,881	14 330,149	0,000	145 534,030	66 630,823
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	1 379 422,006	0,000	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	1 316 318,738	0,000	0,000	1 316 318,738	1 042 011,939	37 381,929	0,000	1 079 393,868	236 924,870
Matériel et outillage Industriel	7 951 966,520	96 222,516	8 694,245	8 039 494,791	6 247 766,460	707 280,120	8 694,245	6 946 352,335	1 093 142,456
Agencements Aménagements et Installations	606 181,120	42 702,603	0,000	648 883,723	383 512,820	45 908,948	0,000	429 421,768	219 461,955
Matériel de transport	572 381,246	470 818,179	19 293,501	1 023 905,924	452 207,231	99 090,804	19 293,501	532 004,534	491 901,390
Matériel Informatique	132 821,427	24 037,700	1 550,818	155 308,309	118 654,424	13 565,826	1 550,818	130 669,432	24 638,877
Equipement Bureau	117 863,868	3 369,889	0,000	121 233,757	98 855,692	7 520,882	0,000	106 376,574	14 857,183
Matériel de foire	21 859,268	0,000	0,000	21 859,268	21 859,268	0,000	0,000	21 859,268	0,000
Immobilisations en cours	43 496,180	125 847,190	0,000	169 343,370	0,000	0,000	0,000	0,000	169 343,370
TOTAL	12 142 310,373	762 998,077	29 538,564	12 875 769,886	8 364 867,834	910 748,509	29 538,564	9 246 077,779	3 629 692,107
TOTAL GENERAL	12 287 271,750	830 201,553	29 538,564	13 087 934,739	8 496 071,715	925 078,658	29 538,564	9 391 611,809	3 696 322,930

1.3. Immobilisations Financières

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de.....2 739 821,658
contre un montant net au 31 décembre 2012 de.....175 822,602
enregistrant une augmentation de.....2 563 999,056
qui correspond principalement à l'apport en nature des titres de participations des sociétés
« HABITAT » et « SPECTRA ».

Le solde de la rubrique immobilisations financières se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres de Participation	2 808 250,069	204 804,069
Dépôts et cautionnements	23 071,589	22 532,533
S/TOTAL	2 831 321,658	227 336,602
Provisions pour dépréciation des titres	(91 500,000)	(51 514,000)
TOTAL	2 739 821,658	175 822,602

1.3.1 Titres de Participation

Le portefeuille des titres au 31 décembre 2013, détenus par votre société se détaille comme suit:

Participation « HABITAT »	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	660 955,172
Participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069
Participation « SCIAF »	10,000
TOTAL	2 808 250,069

1.3.2 Dépôts et Cautionnements

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....23 071,589
contre un montant, au 31 décembre 2012, de.....22 532,533
enregistrant une augmentation de.....539,056
qui correspond à une caution payée au cours de l'exercice 2013.

1.4. Autres actifs non courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de.....225 286,770
Elle correspond essentiellement aux frais préliminaires relatifs à l'introduction en bourse de
la société « MPBS ».

Le tableau ci-après met en relief le détail et la variation des autres actifs non courants, ainsi
que les mouvements de l'année, les résorptions pratiquées et la valeur nette comptable :

Désignation	VALEURS BRUTES			RÉSORPTIONS			V.C.N AU 31/12/2013
	AU 31/12/12	Mouv 2013	AU 31/12/13	Antérieures	Résorptions 2013	Cumulées	
Frais préliminaires	0,000	311 502,154	311 502,154	0,000	103 834,051	103 834,051	207 668,103
Charges à Répartir	10 452,000	26 428,000	36 880,000	5 084,000	14 177,333	19 261,333	17 618,667
TOTAUX	10 452,000	337 930,154	348 382,154	5 084,000	118 011,384	123 095,384	225 286,770

NOTE N° 2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de..... 26 721 417,857
contre un montant au 31 décembre 2012 de..... 13 414 191,252
Ce titre se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Stocks	6 345 687,657	5 907 341,923
Clients et compte rattachés (Net)	8 526 007,641	6 676 518,299
Autres actifs courants	610 204,991	656 105,736
Placements et Autres Actifs financiers	31 762,310	150 352,248
Liquidités et équivalent de liquidités	11 207 755,258	23 873,046
TOTAL	26 721 417,857	13 414 191,252

2.1 Stocks

Les stocks au 31 décembre 2013 s'élèvent à.....6 345 687,657
contre au 31 décembre 2012.....5 907 341,923
Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Stocks matières premières	4 296 548,460	3 797 272,303
Stocks pièces de rechange	398 084,426	358 653,132
Stocks matières consommables	36 224,796	33 795,275
Stocks emballages	29 280,247	26 974,196
Stocks produits en cours	243 727,835	482 092,692
Stocks produits finis	1 341 821,893	1 208 554,325
Total Stock	6 345 687,657	5 907 341,923

2.2 Clients et Comptes Rattachés

Cette rubrique figure au bilan du 31 décembre 2013 pour un montant net de 8 526 007,641

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients	5 170 572,510	4 160 890,733
Clients effets à recevoir	1 000 046,596	1 062 356,536
Clients chèques en caisse	2 710 827,811	1 767 671,664
Total Client Brut	8 881 446,917	6 990 918,933
Provisions pour créances douteuses	-355 439,276	-314 400,634
Total Client Net	8 526 007,641	6 676 518,299

2.3 Autres Actifs Courants

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....610 204,991
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....656 105,736

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Personnel avances et prêts	63 133,000	41 065,515
Etat impôts et taxes	398 396,818	408 903,501
Charges constatées d'avance	30 400,173	26 158,120
Produits à recevoir	3 000,000	0,000
Débiteurs divers	115 275,000	179 978,600
TOTAL	610 204,991	656 105,736

2.3.1 Personnel et compte rattachés

Ce compte présente au 31 décembre 2013 un montant de.....63 133,000
Il se détaille comme suit:

Avances au personnel	12 198,000
Prêts au personnel	50 935,000
TOTAL	63 133,000

2.3.2 Etat impôts et taxes

Ce compte présente au 31 décembre 2013 un montant de..... 398 396,818
Il correspond au report d'impôt sur les bénéfices.

2.3.3 Charges constatées d'avance

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....30 400,173
Il se détaille comme suit :

Assurances	7 144,410
Intérêts sur financement de stock et Export	19 090,562
Intérêts sur obligations cautionnées	1 224,476
Charges constatées d'avances diverses	2 940,725
TOTAL	30 400,173

2.3.4 Débiteurs divers

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....115 275,000
Il se détaille comme suit :

Frais généraux, loyer et autres société « HABITAT »	109 155,000
Loyer société « SPECTRA »	6 120,000
TOTAL	115 275,000

2.4 Placements et autres actifs financiers

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant net de..... 31 762,310
Il se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
« BT »	24 000,000	24 000,000
« SICAV ENTREPRISE »	514,810	7 630,033
« ONE TECH HOLDING »	7 247,500	46 977,215
« TUNISIE SICAV »	0,000	71 745,000
TOTAL	31 762,310	150 352,248

2.5 Liquidités et Equivalents de Liquidités

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....11 207 755,258
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....23 873,046

Cette rubrique se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Effets à l'encaissement	16 757,611	17 591,029
Banque « UBCI » Euro	32 590,990	105,880
Banque « ZITOUNA »	51 235,850	0,000
Banque « BT » (compte indisponible)	11 100 000,000	0,000
Caisse	7 170,807	6 176,137
TOTAL	11 207 755,258	23 873,046

NOTE N° 3 - CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, avant résultat de l'exercice, un montant de20 698 844,268
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....6 315 809,375
enregistrant ainsi une augmentation de.....14 383 034,893

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Capital social	12 300 000,000	5 900 000,000	6 400 000,000
Réserves légales	340 653,222	270 274,259	70 378,963
Prime d'émission	7 909 460,000	0,000	7 909 460,000
Autres capitaux propres	61 530,750	143 285,400	-81 754,650
Résultats reportés	87 200,296	2 249,716	84 950,580
Total	20 698 844,268	6 315 809,375	14 383 034,893

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette comptable au 31 Décembre 2012	5 900 000,000	270 274,259	2 249,716	143 285,400			1 405 329,543	7 721 138,918
Affectation du résultat de l'exercice 2012	0,000	70 378,963	84 950,580		600 000,000		-1 405 329,543	-650 000,000 (*)
Augmentation du capital	6 400 000,000				-600 000,000	7 909 460,000		13 709 460,000
Subv. inscrite au Résultat				-81 754,650				-81 754,650
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2013							2 150 906,892	2 150 906,892
Situation nette comptable au 31 décembre 2013	12 300 000,000	340 653,222	87 200,296	61 530,750	0,000	7 909 460,000	2 150 906,892	22 849 751,160

(*) Dividendes2012

Résultat de l'exercice 2013	Nombre pondéré des actions	Résultat par action en dinars
2 150 906,892	4 582 192	0,469

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

3.1. Capital social

Ce compte présente au 31 Décembre 2013 un montant de.....12 300 000,000
contre un montant, au 31 décembre 2012, de.....5 900 000,000
enregistrant une augmentation de.....6 400 000,000
qui se détaille comme suit :

Augmentation du capital par apport en nature	2 100 000,000
Augmentation du capital par incorporation de réserve spécial de réinvestissement	600 000,000
Augmentation du capital liée à l'introduction en bourse	3 700 000,000
TOTAL	6 400 000,000

3.2. Réserves

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013, un montant de8 250 113,222
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....270 274,259

3.2.1 Réserves légales

Ce compte présente au 31 décembre 2013 un montant de.....340 653,222
contre un montant, au 31 décembre 2012, de.....270 274,259
enregistrant une augmentation de.....70 378,963
Elle correspond à l'affectation du résultat en réserve légale telle que décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 Avril 2013.

3.2.2 Primes d'émission

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....7 909 460,000
Il se détaille comme suit :

Prime d'émission relative à un apport en nature	509 460,000
Prime d'émission relative à l'introduction en bourse	7 400 000,000
TOTAL	7 909 460,000

3.3. Autres capitaux propres

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....61 530,750
Correspondant au solde des subventions obtenues auprès du Ministère de l'Industrie suite à la participation au programme de mise à niveau.

Ce solde se détaille comme suit :

- Subvention d'investissement	546 373,000
- Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	(484 842,250)
TOTAL	61 530,750

La société a constaté en 2013 l'amortissement des subventions pour un montant de 81 754,650 dinars, comptabilisé au niveau du compte « 739 000 : Quote-part des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice ».

3.4 Résultats reportés

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....87 200,296
 contre un montant, au 31 décembre 2012, de.....2 249,716
 soit une augmentation de.....84 950,580

Le solde du compte « Résultats Reportés » au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2012	1 405 329,543
Résultats reportés antérieurs	2 249,716
Total	1 407 579,259
Réserve légale	-70 378,963
Réserve Spéciale de réinvestissement	-600 000,000
Distribution de dividendes	-650 000,000
Résultats Reportés au 31 Décembre 2013	87 200,296

NOTE N° 4 - PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....598 892,700
 contre un montant en 2012 de.....1 018 280,844

Elle se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunts	548 892,700	968 280,844
Provisions	50 000,000	50 000,000
TOTAL	598 892,700	1 018 280,844

4.1 Emprunts

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....548 892,700
 contre un montant en 2012 de.....968 280,844

Elle se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunt « BT »	230 508,450	311 864,394
Emprunt « BIAT »	305 555,542	638 888,878
Crédits Leasing	12 828,708	17 527,572
TOTAL	548 892,700	968 280,844

Le tableau ci-après met en relief le montant des crédits, le montant restant dû, les échéances à moins d'un an et les échéances à plus d'un an.

Désignation	EMPRUNT	NOMINAL	CAPITAL RESTANT DU	ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES A PLUS D'UN AN
Crédit "BANQUE DE TUNISIE"	BT	400 000,000	318 644,056	88 135,606	230 508,450
Crédit "BIAT"	BIAT	2 000 000,000	638 888,878	333 333,336	305 555,542
Crédit Leasing contrat n° 069806	TUNISIE LEASING	58 325,492	10 651,337	10 651,337	0,000
Crédit Leasing contrat n° 102515	TUNISIE LEASING	19 159,113	6 876,134	6 876,134	0,000
Crédit Leasing contrat n° 1109917	TUNISIE LEASING	21 796,729	19 654,276	6 825,568	12 828,708
TOTAL		2 499 281,334	994 714,681	445 821,981	548 892,700

La partie à moins d'un an est présentée au niveau de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

En couverture de ces crédits, la société a donné des garanties réelles aux organismes financiers concernés.

4.2 Provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....50 000,000

Elle correspond à la constatation en 2012 d'une provision pour risques et charges.

NOTE N° 5 - PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....9 934 205,355
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....8 647 162,127

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs et Comptes Rattachés	4 682 901,866	4 896 068,816
Autres Passifs Courants	927 694,461	1 090 987,930
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 323 609,028	2 660 105,381
TOTAL	9 934 205,355	8 647 162,127

5.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....4 682 901,866
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....4 896 068,816
Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	3 947 719,897	3 811 010,249
Fournisseurs effets à payer	720 818,785	1 063 793,469
Fournisseurs factures non parvenues	14 363,184	21 265,098
TOTAL	4 682 901,866	4 896 068,816

5.2. Autres Passifs Courants

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2013 pour un montant de.....927 694,461
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....1 090 987,930
Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Personnel rémunérations dues	138 312,564	123 845,368
Etat, impôts et taxes	194 384,301	235 696,678
Organismes sociaux	169 464,111	153 588,626
Cession sur salaires	0,000	48,813
Créditeurs divers	11 150,000	131 288,912
Charges à payer	414 383,485	446 519,533
TOTAL	927 694,461	1 090 987,930

5.2.1 Etat impôts et taxes

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....194 384,301

Elle se détaille comme suit :

Etat, Retenue à la source	27 984,506
TVA à payer	154 840,199
Etat, droit de timbre	76,400
TFP et FORPOLOS à payer	5 850,694
TCL à payer	5 632,502
TOTAL	194 384,301

5.2.2 Charges à payer

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....414 383,485

Correspondant aux charges estimées inhérentes à l'exercice 2013 et dont les factures ne sont pas parvenues à la date de clôture du bilan.

Le détail de ces charges se présente ainsi :

Prime de rendement 2013	35 000,000
Congés à payer 2013	303 174,000
Commissions sur ventes	16 335,000
Echelles d'intérêts	21 728,665
Honoraires	7 000,000
Intérêts crédit moyen terme	1 783,522
Frais bancaires	2 019,224
Frais d'assurances	22 747,738
Frais de télécommunication	1 800,000
Frais de consommation d'eau	2 026,945
Divers charges à payer	768,391
TOTAL	414 383,485

5.3 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Le montant figurant au niveau de cette rubrique au 31 décembre 2013 est de..... 4 323 609,028

contre un montant au 31 décembre 2012 de 2 660 105,381

Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Crédits de financement de stocks	1 270 000,000	1 170 000,000
Crédits préfinancement export	240 000,000	240 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	421 468,942	421 468,942
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	24 353,039	53 552,202
Autres concours bancaires	1 101 476,124	0,000

Banque « UBCI »	313 937,342	179 469,325
Banque « BIAT »	243 015,834	161 161,668
Banque « BT »	488 942,606	331 086,330
Banque « AMEN BANK »	220 415,141	103 366,914

TOTAL	4 323 609,028	2 660 105,381
--------------	----------------------	----------------------

NOTE N°6 : ETAT DE RESULTAT

L'exercice arrêté au 31 décembre 2013 présent un bénéfice de.....2 150 906,892
contre un bénéfice réalisé au 31 décembre 2012 de.....1 405 329,543
enregistrant ainsi une augmentation de.....745 577,349

L'état de résultat vous donne des informations complémentaires sur le niveau des produits et des charges des exercices 2013 et 2012.

Les principaux comptes de produits et de charges de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

6.1 Revenus

Les revenus réalisés au titre de l'exercice 2013 totalisent un montant de.....32 204 688,538
Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Ventes marché locale	31 986 258,911	28 127 005,225
Ventes export	1 040 441,887	668 785,224
Remises, escomptes accordés	-822 012,260	-779 058,621
Total des revenus	32 204 688,538	28 016 731,828

6.2 Achats d'approvisionnements consommés

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....23 579 706,882
contre un montant au titre de l'exercice 2012 de.....21 141 746,891
Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Achats matières premières	22 315 396,242	20 872 691,707
Achats de produits divers	400 720,194	247 328,028
Achats matières consommables	60 565,112	45 268,645
Achats fournitures consommables	2 932,955	2 458,451
Achats emballages	339 870,328	229 647,957
Variations des stocks	-543 443,023	-1 122 954,290
Achat sous-traitance	796 844,995	681 163,492
Achats pièces de rechanges	199 185,305	173 093,182
Achats non stockés	329 891,514	308 012,688
Remises escomptes obtenus	-322 256,740	-294 962,969
Total Achat d'approvisionnements consommés	23 579 706,882	21 141 746,891

6.3 Autres Charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de.....1 394 273,504
contre un montant au 31 décembre 2012 de.....1 217 802,290

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Sous-traitance	18 669,500	3 092,550
Loyer	141 901,763	84 807,752
Entretien et réparation	166 129,718	177 756,645
Primes d'assurance	49 744,731	51 601,105
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	34 740,176	50 601,405
études, recherches et divers services extérieurs	20 522,764	30 874,365
Commissions sur ventes	16 335,000	19 656,000
Publicité	137 165,063	74 880,847
Dons	57 272,563	43 271,703
Transports et déplacements	471 531,966	421 410,751
Missions et réceptions	26 195,019	23 412,994
Frais postaux et de télécommunication	38 046,931	37 196,903
Frais bancaires	81 111,180	72 927,479
Pertes exceptionnelles	1 501,822	31 307,840
Autres pertes	12 241,620	0,000
Impôts et taxes	154 163,688	125 003,951
Transfert de charges	-33 000,000	-30 000,000
Total Autres charges d'exploitation	1 394 273,504	1 217 802,290

6.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les amortissements, les provisions et les résorptions constatés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 totalisent un montant de..... 1 145 781,414

Leur détail se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	14 330,149	5 876,751
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	910 748,509	1 037 240,462
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	57 691,372	96 139,231
Dot aux provisions pour dépréciation des titres de participation	45 000,000	46 500,000
Dot aux provisions pour risques et charges	0,000	50 000,000
Dot aux résorptions charges à répartir	118 011,384	5 084,000
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	1 145 781,414	1 240 840,444

6.5 Charges financières nettes

Cette rubrique figure à l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour un montant de.....996 099,243
contre un montant au titre de l'exercice 2012 de.....723 576,364

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Intérêts sur emprunt moyen terme	77 839,611	75 948,143
Intérêts liés au cycle d'exploitation	635 885,734	489 987,707
Pertes de change	270 839,319	166 357,114
Autres charges financières	48 488,006	6 005,392
Gains de change	-36 953,427	-14 721,992
Total Charges financières	996 099,243	723 576,364

6.6 Autres gains ordinaires

Cette rubrique figure à l'état de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 pour un montant de.....269 937,318
contre un montant au titre de l'exercice 2012 de134 306,631

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits de location	1 000,000	3 400,000
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	159 583,810	40 103,290
Quote-part subvention d'investissement	81 754,650	81 754,650
Subvention d'exploitation	10 946,128	9 048,691
Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	16 652,730	0,000
Total Autres gains ordinaires	269 937,318	134 306,631

NOTE N°7 : ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

7.1 Ajustements pour amortissements et provisions :

Ces ajustements pour 1 145 781,414 DT sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Dot aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 330,149
Dot aux amortissements des immobilisations corporelles	910 748,509
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	57 691,372
Dot aux provisions dépréciation éléments financiers	45 000,000
Dot aux résorptions charges reportées	118 011,384
TOTAL	1 145 781,414

7.2 Variation des stocks :

La variation négative de 438 345,734 DT est détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Stocks Matières premières	3 797 272,303	4 296 548,460	-499 276,157
Stocks Pièces de rechange	358 653,132	398 084,426	-39 431,294
Stocks Matières consommables	33 795,275	36 224,796	-2 429,521
Stocks Emballages	26 974,196	29 280,247	-2 306,051
Stocks Produits en cours	482 092,692	243 727,835	238 364,857
Stocks Produits finis	1 208 554,325	1 341 821,893	-133 267,568
Total Stock	5 907 341,923	6 345 687,657	-438 345,734

7.3 Variation des créances :

La variation négative de 1 890 527,984 DT est détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients	4 160 890,733	5 170 572,510	-1 009 681,777
Clients effets à recevoir	1 062 356,536	1 000 046,596	62 309,940
Clients chèques en caisse	1 767 671,664	2 710 827,811	-943 156,147
Total	6 990 918,933	8 881 446,917	-1 890 527,984

7.4 Variation des Autres Actifs Courants

La rubrique « Autres Actifs Courants » affiche une variation positive de 164 490,683 DT détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Personnel avances et prêts	41 065,515	63 133,000	-22 067,485
Etat impôts et taxes	408 903,501	398 396,818	10 506,683
Charges constatées d'avance	26 158,120	30 400,173	-4 242,053
Produits à recevoir	0,000	3 000,000	-3 000,000
Débiteurs divers	179 978,600	115 275,000	64 703,600
Placements et autres actifs financiers	150 352,248	31 762,310	118 589,938
TOTAL	806 457,984	641 967,301	164 490,683

7.5 Variation des fournisseurs et comptes rattachés

La rubrique « fournisseur et comptes rattachés » affiche une variation négative de 213 166,950 DT détaillée comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	3 947 719,897	3 811 010,249	136 709,648
Fournisseurs effets à payer	720 818,785	1 063 793,469	-342 974,684
Fournisseurs factures non parvenues	14 363,184	21 265,098	-6 901,914
TOTAL	4 682 901,866	4 896 068,816	-213 166,950

7.6 Variation des autres passifs courants

La variation négative de 163 293,469 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Personnel rémunérations dues	138 312,564	123 845,368	14 467,196
Etat, impôts et taxes	194 384,301	235 696,678	-41 312,377
Organismes sociaux	169 464,111	153 588,626	15 875,485
Cession sur salaires	0,000	48,813	-48,813
Créditeurs divers	11 150,000	131 288,912	-120 138,912
Charges à payer	414 383,485	446 519,533	-32 136,048
TOTAL	927 694,461	1 090 987,930	-163 293,469

7.7 Plus-value de cession

La plus value de cession est détaillée comme suit :

Désignation	Montant
Cession camions	45 300,000
Cessions voitures	6 450,000
cessions compresseurs	1 000,000
Cession matériel informatique	60,000
PLUS VALUE	52 810,000

7.8 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Logiciels	67 203,476
Matériel et outillage industriel	96 222,516
Matériel de transport	448 691,450
Agencet amenagt et instal.	42 702,603
Equipements de bureau	3 369,889
Matériel informatique	24 037,700
Immobilisation corporelles en cours	125 847,190
Immobilisation à statut juridique particulier	22 126,729
Charges à répartir	337 930,154
Total décaissement Immobilisations Corporelles et incorporelles et AANC	1 168 131,707

7.9 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Cessions camions	45 300,000
Cessions voitures	6 450,000
cessions compresseurs	1 000,000
Cessions matériel informatique	60,000
Total	52 810,000

7.10 Encaissement sur augmentation du capital et prime liée au capital

Désignation	Montant
Encaissement sur augmentation du capital liée à l'introduction en bourse	11 100 000,000
Total	11 100 000,000

7.11 Dividendes et autres distributions

Ces décaissements sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Décaissement dividendes 2012	-650 000,000
Total	-650 000,000

7.12 Encaissement provenant des emprunts

Ces encaissements sont détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Encaissement crédit de financement des stocks	100 000,000
encaissement crédits LEASING	21 796,729
Total	121 796,729

7.13 Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts se détaillent comme suit

Désignation	Montant
Crédit « BIAT »	333 333,336
Crédit « BT »	81 355,944
Crédit Leasing	55 694,756
Total	470 384,036

7.14 Trésorerie au début de l'exercice

La trésorerie au début de l'exercice se détaille ainsi :

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	17 591,029
« UBCI » euros	105,880
« Caisse »	6 176,137
« UBCI »	-179 469,325
« BIAT »	-161 161,668
« BT »	-331 086,330
« AB »	-103 366,914
Total	-751 211,191

7.15 Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de l'exercice se détaille ainsi :

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	16 757,611
« UBCI » euros	32 590,990
« UBCI »	-313 937,342
« BIAT »	-243 015,834
« BT »	-488 942,606
« AB »	-220 415,141
« BT » (compte indisponible)	11 100 000,000
Banque « ZITOUNA »	51 235,850
Caisse	7 170,807
Autres concours bancaires	-1 101 476,124
Total	8 839 968,211

NOTE N°8: ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2013 se présentent comme suit :

Engagements donnés	Valeur total au 31/12/2013	Banque	Entreprises liées
Hypothèques	13 660 000,000	13 660 000,000	0,000
Effets escomptés et non échus	5 372 742,000	5 372 742,000	0,000
Caution	1 730 000,000	0,000	1 730 000,000
Engagement par signature	2 778 000,000	2 778 000,000	0,000

NOTE N°9: SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2013	2012
REVENUS & AUTRES PDTS D'EXPLOITATION	32 204 688,538	(DESTOCKAGE DE PRODUCTION)	105 097,289			
PRODUCTION STOCKEE PRODUCTION IMMOBILISEE						
TOTAL	32 204 688,538	TOTAL	105 097,289	PRODUCTION	32 099 591,249	28 347 956,143
PRODUCTION	32 099 591,249	ACHAT CONSOMMES	23 579 706,882	MARGE/COUT MAT.	8 519 884,367	7 206 209,252
MARGE COMMERCIALE MARGE / COUT MATIERE SUBVENTION D'EXPLOITAT°	8 519 884,367	AUTRES CH.EXTERNES	1 259 366,374			
TOTAL	8 519 884,367	TOTAL	1 259 366,374	VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 260 517,993	6 114 718,437
VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 260 517,993	IMPOTS & TAXES	154 163,688	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 505 109,703	3 604 686,932
		CHARGE DE PERSONNEL	2 601 244,602			
		TOTAL	2 755 408,290			
EXEDENT BRUT D'EXPLOIT. AUTRES PDTS.ORDINAIRES PRODUITS FINANCIERS TRANSFERT & REPRISE DE CHARGES	4 505 109,703 269 937,318 7 975,970 33 000,000	OU INSUF.BRUTE D'EXPLOIT. AUTRES CH. ORDINAIRES CHARGES FINANCIERES DOTAT° AUX AMORT.& AUX PROVISIONS ORDINAIRES IMPOT / RESULTAT ORD.	13 743,422 996 099,243 1 145 781,414 509 492,000	RESULTAT DES ACTIV. ORDINAIRES	2 150 906,892	1 405 329,543
TOTAL	2 721 386,835	TOTAL	2 665 116,099			
RESULTAT POSITIF DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 150 906,892	RESULTAT(-) ACTIVITE ORDINAIRES				
GAINS EXTRAORDINAIRES EFFET POSITIF MODIF.COMPTABLE		EFFETS NEGATIF DES MODIFICAT° COMPTABLE	0,000	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS	2 150 906,892	1 405 329,543
TOTAL	2 150 906,892	TOTAL	0,000			

NOTE N°10: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Désignation	description de la transaction	Solde au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2013
			Débit	Crédit	
HABITAT	opération de vente conclue avec des conditions normales	21 293,737	116 933,684	133 700,062	4 527,359
HABITAT	Loyer et frais généraux et autres	168 595,600	97 870,000	157 310,600	109 155,000
SPECTRA	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	1 463,600	1 463,600	0,000
SPECTRA	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-3 123,500	4 123,428	3 236,475	-2 236,547
SPECTRA	Loyer et frais généraux	11 383,000	3 000,000	5 263,000	9 120,000
CARTHAGE MEUBLE	opération de vente conclue avec des conditions normales	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
CARTHAGE MEUBLE	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-19 656,000	19 656,000	16 335,000	-16 335,000
CBM	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	10 454,955	10 454,955	0,000
MBS	opération de vente conclue avec des conditions normales	16 814,683	151 655,904	140 753,779	27 716,808
LE PATIO		10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
	TOTAL	251 012,447	405 157,571	468 517,471	187 652,547

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 18 Juin 2011, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « MPBS » arrêtés au 31 Décembre 2013 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net bilan de **33 382 849,215 TND**, un chiffre d'affaires hors taxes de **32 204 688,538 TND** et un résultat bénéficiaire net de **2 150 906,892 TND**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie et aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles de déontologie et de planifier et de réaliser l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « MPBS » au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 29 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations conclues par votre société et entrant sous l'égide des articles susvisés.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice :

- Votre société a facturé des frais généraux de gestion à la société « SPECTRA » pour un montant annuel de 3 000,000 TND ;
- Votre conseil d'administration en date du 26 Septembre 2013 a autorisé la cession des titres détenus dans le capital de la société Carthage Meubles.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- ✓ La société MPBS donne en location à la société « HABITAT » un local, pour un montant annuel de 1 000,000 TND ; cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 01 septembre 1997 ;
- ✓ La société MPBS facture à la société « HABITAT » des frais pour un montant annuel hors taxes de 30.000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion, suivant convention du 20 décembre 2007 ;
- ✓ Des garanties réelles ont été données par la société « MPBS » sur ses biens au profit des banques en couverture des crédits obtenus ;
- ✓ La société « MPBS » a réalisé, au cours de l'exercice 2013, avec les sociétés HABITAT, SPECTRA, CBM, MBS, CARTHAGE MEUBLE et LE PATIO, les opérations suivantes :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2013
		Débit	Crédit	
Ventes-Clients				
HABITAT	21 293,737	116 933,684	133 700,062	4 527,359
SPECTRA	0,000	1 463,600	1 463,600	0,000
CBM	0,000	10 454,955	10 454,955	0,000
MBS	16 814,683	151 655,904	140 753,779	27 716,808
CARTHAGE MEUBLE	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
LE PATIO	10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
Achats Fournisseurs				
SPECTRA	-3 123,500	4 123,428	3 236,475	-2 236,547
CARTHAGE MEUBLE	-19 656,000	19 656,000	16 335,000	-16 335,000
Débiteurs Divers				
SPECTRA	11 383,000	3 000,000	5 263,000	9 120,000
HABITAT	168 595,600	97 870,000	157 310,600	109 155,000

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants:

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

✓ La rémunération du président directeur général servie par la société MPBS et sa filiale « HABITAT » totalise un montant brut de 179 866,025 dinars courant l'exercice 2013. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 3 073,564 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

✓ La rémunération du directeur général adjoint servie par la société « MPBS » et sa filiale « SPECTRA » en qualité de cogérant totalise un montant brut de 71 387,191 dinars courant l'exercice 2013. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 13 924,383 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

✓ Un administrateur de la société « MPBS » est rémunéré par la filiale « HABITAT » au titre de sa fonction de directeur. La rémunération annuelle servie en 2013 totalise un montant brut de 49 291,499 dinars. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 8 414,059 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Fait à Tunis, le 29 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abdelhedi DJEMEL.

BILAN
(Exprimé en D.T.)

Actifs	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Capitaux propres & Passifs	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités et équivalents de liquidités	3	3 897 030	2 460 508	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		202 198 988	181 278 337	Concours bancaires		612 212	
Moins: Provisions		(3 377 788)	(2 830 495)	Emprunts et dettes rattachés	11	158 036 270	147 751 108
	4	198 821 200	178 447 842	Total Emprunts et ressources spéciales		158 648 482	147 751 108
Créances de leasing: Echues & Impayées		12 363 148	11 493 886	Autres passifs			
Moins: Provisions		(4 772 547)	(4 453 089)	Dettes envers la clientèle	12	3 358 061	2 578 047
	5	7 590 601	7 040 797	Fournisseurs et comptes rattachés	13	16 340 854	21 053 258
Intérêts constatés d'avance		(1 054 985)	(892 982)	Provisions pour passifs			
Total des créances sur la clientèle		205 356 816	184 595 657	Autres	14	2 268 920	1 738 853
Portefeuille titres de placement	6	91 418	121 765	Total des autres passifs		21 967 835	25 370 158
Portefeuille d'investissement				Capitaux propres			
Portefeuille d'investissement brut		5 362 972	3 461 155	Capital social		20 000 000	15 000 000
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Prime d'émission		9 500 000	1 500 000
Total portefeuille d'investissement	7	5 262 972	3 361 155	Réserves		8 090 858	5 893 008
Valeurs Immobilisées				Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Immobilisations incorporelles		143 453	133 498	Autres capitaux propres		618 219	509 901
Moins: Amortissements		(130 437)	(121 354)	Résultats reportés		9 154	27 323
	8	13 016	12 144	Total des capitaux propres avant Résultat		38 438 231	23 150 232
Immobilisations corporelles		4 638 983	4 453 020	Résultat de l'exercice		4 070 016	3 929 681
Moins: Amortissements		(1 257 648)	(1 047 813)	Total des capitaux propres avant affectation	15	42 508 247	27 079 913
	9	3 381 335	3 405 207				
Total des valeurs immobilisées		3 394 351	3 417 351	Total des capitaux propres et des passifs		223 124 564	200 201 179
Autres actifs							
Moins: Provisions		5 310 365	6 433 131				
		(188 388)	(188 388)				
	10	5 121 977	6 244 743				
Total des actifs		223 124 564	200 201 179				

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus de Leasing			
Revenus bruts de leasing		17 685 643	16 081 035
Intérêts de retard & intercalaires		573 294	483 301
Variation des produits réservés		3 335	(43 251)
Autres revenus de leasing		913 881	502 758
Total des revenus de Leasing	16	19 176 153	17 023 843
Charges financières nettes	17	(9 087 441)	(7 018 209)
Produits des placements	18	77 247	23 167
Produit net		10 165 959	10 028 801
Charges d'exploitation			
Charges du personnel	19	(2 496 025)	(2 137 400)
Autres charges d'exploitation	20	(1 239 004)	(1 100 840)
Dotations aux amortissements & résorptions	21	(229 223)	(228 090)
Dotations aux provisions	22	(2 690 690)	(3 314 533)
Reprise sur provisions	22	1 591 969	1 410 404
Résultat d'exploitation		5 102 986	4 658 342
Autres gains ordinaires	23	362 700	329 833
Autres pertes ordinaires		-	(19 435)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		5 465 686	4 968 740
Impôts sur les bénéfices	24	(1 395 670)	(1 039 059)
Résultat des activités ordinaires après impôts		4 070 016	3 929 681
Eléments extraordinaires			
Résultat net de l'exercice		4 070 016	3 929 681
Effet des modifications comptables (net d'impôts)			
Résultats après modifications comptables		4 070 016	3 929 681

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en D.T)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés a l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		126 399 874	114 651 138
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(3 007 315)	(5 068 627)
Intérêts payées		(8 178 300)	(7 139 440)
Impôts et taxes payés		(3 411 459)	(3 680 613)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing		(133 321 716)	(129 435 173)
Encaissements provenant de la cession des biens en leasing		3 716 284	3 651 368
Restitution TVA		-	-
Autres flux de trésorerie		(250 406)	(170 416)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(18 053 038)	(27 191 763)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(130 735)	(102 456)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 069 810)	(1 110 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		175 967	63 131
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(2 024 578)	(1 149 325)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		13 000 000	0
Dividendes et autres distributions		(1 650 000)	(1 500 000)
Encaissements provenant des emprunts		66 125 000	70 198 292
Remboursements d'emprunts		(56 603 420)	(40 018 271)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	20 871 580	28 680 021
<i>Variation de trésorerie</i>		793 964	338 933
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		2 582 272	2 243 339
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		3 376 236	2 582 272

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(Exprimé en D.T)

	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties réelles		-
Engagements de financement donnés	12 888 772	10 969 658
Total	12 888 772	10 969 658
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues des clients	17 673 294	15 400 585
Intérêts à échoir sur contrats actifs	30 484 160	26 641 161
Total	32 157 454	42 041 746

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions (5.000.000) de Dinars** divisé en **Cinq cent mille (500.000)** actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à : 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à : **10.000.000 Dinars** par la création de 500.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 octobre 2008, a décidé de porter le capital à 15.000.000 DT par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 1,500 DT par actions portant jouissance le 1^{er} janvier 2009, cette augmentation a été réalisée au cours de premier semestre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé de porter le capital à 20.000.000 DT par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 8,000 DT par actions portant jouissance le 1er janvier 2013, cette augmentation a été réalisée au cours de premier semestre 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2013 à la somme de **20.000.000 DT** divisé en **4.000.000 actions de 5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** bénéficie de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (2006-2010).

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise depuis 2011 à l'impôt sur les bénéfices au taux de 35%.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le Conseil d'Administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels.

2-3 : Encours sur crédits leasing accordés

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations).

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2-7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agios réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-7-1 : Les classes:

	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de provision à appliquer par classe</i>
. A : Actifs courants	-	-
.B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
.B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
.B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
.B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants:

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

La valeur intrinsèque retenue pour le calcul de la provision est celle déterminée après application des décotes ci-dessus indiquées et d'une décote supplémentaire variable résultant du taux de jugement, du taux de récupération et du taux de réalisation.

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au-delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat de leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est *crédeur* ou d'un report pour la période suivante s'il est *débiteur*.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2013.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'année 2013 est caractérisé par :

- Réalisation de l'augmentation du capital pour 5 millions de Dinars pour le porter de 15 à 20 millions de Dinars.
- Décision du conseil d'administration relative à la transformation de la Société en banque islamique universelle. Une demande d'agrément a été déjà déposée à la banque centrale.
- L'amélioration de la notation de la société par Fitch rating à BBB- avec perspectives stables.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Banques	3.774.886	2.259.455
Chèques en caisse	0	0
Effets remis à l'encaissement (a)	120.892	200.136
Caisse	1.252	917
TOTAL	3.897.030	2.460.508

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances de Leasing: Echues et Impayées». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS :

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2013 a atteint **202.198.988 DT** contre **181.278.337 DT** au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation de **20.920.651 DT**.

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(en DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Créances de leasing	201.793.520	180.796.481
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	405.468	481.856
S/Total	202.198.988	181.278.337
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(3.377.788)	(2.830.495)
Solde au 31 décembre	198.821.200	178.447.842

La répartition de l'encours par secteur est comme suit :

Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	33 513 290	257 623	33 770 913
<i>BTP</i>	30 750 703	481 929	31 232 632
<i>INDUSTRIE</i>	28 155 915	1 195 794	29 351 709
<i>TOURISME</i>	15 346 044	898 446	16 244 490
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	84 465 800	6 727 976	91 193 776
Total	192 231 752	9 561 768	201 793 520

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

La valeur brute de cette rubrique a atteint **12.363.148 DT** en date du 31 décembre 2013, contre **11.493.886 DT** au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une variation de **869.262 DT**.

L'analyse des comptes clients se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Impayés et autres facturations	12.306.073	11.328.456
Effets remis à l'encaissement	57.075	165.430
Montant brut	12.363.148	11.493.886
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances rééchelonnées	(82.214)	(64.605)
- Produits réservés sur créances classées	(488.410)	(509.354)
-provision sur créances classées	(3.230.858)	(2.908.065)
- provision collectives	(971.065)	(971.065)
Montant des provisions et agios réservés	(4.772.547)	(4.453.089)
Montant net des clients et comptes rattachés	7.590.601	7.040.797

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	144.460.564	51.395.042	56.042	86.788	5.795.084	201.793.520
Impayés	643.595	6.483.995	53.751	423.382	3.268.771	10.873.494
Avances et acomptes reçus (a)	(3.291.072)	-	-	-	(66.989)	(3.358.061)
Autres créances	174.643	522.303	8.072	24.194	703.367	1.432.579
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES	(2.472.834)	7.006.298	61.823	447.576	3.905.149	8.948.012
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES (1)	141.987.730	58.401.340	117.865	534.364	9.700.233	210.741.532
Produits réservés			2.184	14.009	554.431	570.624
Provisions sur les impayés			5.768	87.634	3.137.456	3.230.858
Provisions sur les encours			2.428	8.086	3.367.274	3.377.788
Provisions collectives		971.065				971.065
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		971.065	10.380	109.729	7.059.161	8.150.335
Ratio de couverture des créances classées(1) / (2)			8,8%	20,53%	72,77%	
			69,35%			

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2013 à **91.418 DT** contre **121.765 DT** au 31 décembre 2012.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 Décembre	
		2013	2012
Titres de participation	(a)	1.123.100	1.123.100
Fonds d'investissement	(b)	3.990.000	2.110.000
Prêts sur Fonds Social		249.872	228.055
Cautionnement		0	0
Valeur brute		5.362.972	3.461.155
Provision (c)		(100.000)	(100.000)
TOTAL		5.262.972	3.361.155

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24.600	5	123.000	2008-2009	12,3%
ERRIADA SICAR	180.000	5	900.000	2009-2010	97,83%
ISTITUT DE L'APBEF			100		
TOTAL			1.123.100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2013 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	F.G.
ERRIADA SICAR	3.500.000	2009/2012/2013	F.G.
TOTAL	3.990.000		

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de MEDFOOD SA pour 100.000 DT.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à **143.453 DT**.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2013 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2013**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX <i>D'AMORT</i>	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013
		AU 01/01/2013	ACQUISIT° du 01/01/2013 au 31/12/2013	CESSION du 01/01/2013 au 31/12/2013	AU 31/12/2013	AU 01/01/2013	DOTATIONS du 01/01/2013 au 31/12/2013	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2013 au 31/12/2013	CUMULE AU 31/12/2013	
Logiciels	33%	99.325	-	-	99.325	90.288	4.801	-	95.089	4.236
Licences	33%	34.173	9.955	-	44.128	31.066	4.282	-	35.348	8.780
TOTAUX		133.498	9.955	-	143.453	121.354	9.083	-	130.437	13.016

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes au 31 décembre 2013 se sont élevées à **4.638.983DT** contre **4.453.020DT** au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation nette de **185.963 DT**.

Les acquisitions de l'année 2013 sont les suivantes :

IMMOBILISATION	MONTANT EN DT
Agencements et Aménagements	14.665
Installations techniques A et A	21.717
Matériel de transport	67.000
Equipements de bureau	10.235
Matériel informatique	26.417
Immobilisations en cours	45.929
TOTAL	185.963

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Au 31 décembre 2013
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013
	AU 01/01/2013	ACQUISIT° du 01/01/2013 au 31/12/2013	CESSION du 01/01/2013 au 31/12/2013	AU 31/12/2013	AU 01/01/2013	DOTATIONS du 01/01/2013 au 31/12/2013	REINTEGRAT°. du 01/01/2013 au 31/12/2013	CUMULE AU 31/12/2013	
Terrain	2.291.768	-	-	2.291.768	-	-	-	-	2.291.768
Constructions	859.351	-	-	859.351	316.319	42.968	-	359.287	500.064
Agenc & Aménag. des constructions	116.812	14.665	9.707	141.184	62.464	8.329	-	70.793	70.391
Installations générales A.A.Divers	117.464	21.717	-	139.181	43.465	12.840	-	56.305	82.876
Matériel de transport	685.112	67.000	-	752.112	409.585	104.959	-	514.544	237.568
Matériel informatique	229.440	26.417	-	255.857	128.442	28.118	-	156.560	99.297
Equipements de bureau	142.384	10.235	-	152.619	87.347	12.523	-	99.870	52.749
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	191	98	-	289	693
Immobilisations en cours	9.707	45.929	(9.707)	45.929	-	-	-	-	45.929
TOTAUX	4.453.020	185.963	-	4.638.983	1.047.813	209.835	-	1.257.648	3.381.335

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Charges à répartir	351.743	316.740
Avances aux fournisseurs	52.864	94.258
Prêt fonds social à – un an	47.454	45.039
Etat, retenue à la source	1.434	-
Crédit de TVA à reporter	4.241.504	5.365.942
Personnel avances	22.129	13.189
Compte d'attente	25.331	9.384
Débiteurs divers	7.062	6.599
Dépôt et cautionnement versées	326.478	326.478
Charges constatées d'avance	146.207	167.343
Autres	-	-
TCL à régulariser	88.159	88.159
TOTAL VALEUR BRUTE	5.310.365	6.433.131
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(188.388)</i>	<i>(188.388)</i>
TOTAL NET	5.121.977	6.244.743

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2013 la somme de **158.036.270 DT** contre **147.751.108 DT** au 31 décembre 2012. Le détail est comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	75.494.883	76.420.921
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	74.479.291	65.881.673
Billets de trésorerie	5.650.000	3.800.000
Dettes rattachées (c)	2.412.096	1.648.514
TOTAL	158.036.270	147.751.108

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
▪ Emprunt Obligataire	24.000.000	12.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	8.738.704	12.454.925
▪ Emprunts BH	-	-

▪ Emprunts BS	1.985.114	4.591.854
▪ Emprunts BIAT	-	-
▪ Emprunts BT	7.200.000	3.216.782
▪ Emprunts ATB	6.735.526	4.951.316
▪ Emprunts BTE	312.500	1.875.000
▪ Emprunts STB	13.567.761	19.452.371
▪ Emprunts BTL	2.338.611	4.595.340
▪ Emprunts ABC Bank	3.666.667	3.333.333
▪ Emprunts BNA	6.950.000	9.950.000
Total	75.494.883	76.420.921

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	8.000.000	4.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	66.479.291	61.881.673
TOTAL	74.479.291	65.881.673

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

**TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2013**

(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en		Utilisations 2 013	Rembours 2 013	Soldes 31/12/2013	Fin de période	
		début de période					Échéance à (-) d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T1	3 000 000	750 036	-	-	499 992	250 044	250 044	-
B.T2	2 000 000	500 042	-	-	333 324	166 718	166 718	-
B.T3	1 500 000	150 000	-	-	150 000	-	-	-
B.T4	1 500 000	75 000	-	-	75 000	-	-	-
B.T5	2 000 000	200 018	-	-	200 018	-	-	-
B.T6	2 500 000	750 000	-	-	500 000	250 000	250 000	-
B.T7	1 500 000	450 000	-	-	300 000	150 000	150 000	-
B.T8	3 000 000	2 400 000	-	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
B.T9	1 000 000	800 000	-	-	200 000	600 000	200 000	400 000
B.T10	3 000 000	-	3 000 000	300 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
B.T11	1 500 000	-	1 500 000	150 000	150 000	1 350 000	300 000	1 050 000
B.T12	3 000 000	-	3 000 000	300 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
B.T13	500 000	-	500 000	50 000	50 000	450 000	100 000	350 000
	26 000 000	6 075 096	8 000 000	3 658 334	3 658 334	10 416 762	3 216 762	7 200 000
BTE 1	5 000 000	312 500	-	-	312 500	-	-	-
BTE 2	5 000 000	1 562 500	-	-	1 250 000	312 500	312 500	-
BTE 3	5 000 000	2 812 500	-	-	1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
	15 000 000	4 687 500	-	-	2 812 500	1 875 000	1 562 500	312 500

STB 1	3 000 000	1 050 000	-	600 000	450 000	450 000	-
STB 2	1 500 000	525 000	-	300 000	225 000	225 000	-
STB 3	1 000 000	350 000	-	200 000	150 000	150 000	-
STB 4	500 000	175 000	-	100 000	75 000	75 000	-
STB 5	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 6	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 7	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 8	3 000 000	2 707 482	-	555 111	2 152 371	584 610	1 567 761
STB 9	2 000 000	1 800 000	-	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
STB 10	1 000 000	900 000	-	200 000	700 000	200 000	500 000
STB 11	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
STB 12	3 000 000	3 000 000	-	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
STB 13	6 000 000	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	1 200 000	3 600 000
	31 000 000	25 607 482	-	6 155 111	19 452 371	5 884 610	13 567 761
BTL 1	2 000 000	1 268 036	-	398 713	869 323	422 013	447 310
BTL 2	2 000 000	1 326 485	-	416 771	909 714	441 562	468 152
BTL 3	3 000 000	2 063 386	-	655 856	1 407 530	693 294	714 236
BTL 4	1 500 000	1 030 687	-	327 796	702 891	346 918	355 973
BTL 5	1 500 000	1 058 824	-	352 942	705 882	352 941	352 942
	10 000 000	6 747 418	-	2 152 078	4 595 340	2 256 729	2 338 612
ATTIJARLB 1	1 000 000	-	-	-	-	-	-
ATTIJARLB 2	1 000 000	-	-	-	-	-	-
ATTIJARLB 3	1 500 000	-	-	-	-	-	-
ATTIJARLB 4	1 500 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
ATTIJARLB 5	1 500 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
ATTIJARLB 6	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
ATTIJARLB 7	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
ATTIJARLB 8	3 000 000	1 650 000	-	600 000	1 050 000	600 000	450 000
ATTIJARLB 9	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATTIJARLB 10	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATTIJARLB 11	2 000 000	1 544 069	-	380 670	1 163 399	406 413	756 986
ATTIJARLB 12	1 000 000	772 011	-	190 283	581 728	203 600	378 128
	13 000 000	7 166 080	-	2 570 953	4 595 127	2 610 013	1 985 114
BIAT 1	3 000 000	-	-	-	-	-	-
BIAT 2	2 000 000	105 263	-	105 263	-	-	-
	5 000 000	105 263	-	105 263	-	-	-
BNA 1	3 000 000	2 400 000	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
BNA 2	4 000 000	3 400 000	-	800 000	2 600 000	800 000	1 800 000
BNA 3	3 000 000	2 550 000	-	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
BNA 4	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
BNA 5	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
BNA 6	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
	15 000 000	12 950 000	-	3 000 000	9 950 000	3 000 000	6 950 000
ATB1	3 000 000	-	-	-	-	-	-
ATB2	3 000 000	-	-	-	-	-	-
ATB3	1 500 000	300 000	-	300 000	-	-	-
ATB4	2 000 000	800 000	-	400 000	400 000	400 000	-
ATB5	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
ATB6	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATB7	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000

ATB8	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATB9	2 000 000	1 700 000	-	400 000	1 300 000	400 000	900 000
ATB10	1 500 000	1 275 000	-	300 000	975 000	300 000	675 000
ATB11	1 500 000	1 342 105	-	315 789	1 026 316	315 790	710 526
ATB12	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000
	23 500 000	7 467 105	5 000 000	2 515 789	9 951 316	3 215 790	6 735 526
ABC 1	3 000 000	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ABC 2	2 000 000	2 000 000	-	666 667	1 333 333	666 666	666 667
ABC 3	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 4	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
ABC 5	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	666 667	1 333 333
ABC 6	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	333 333	666 667
ABC 7	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 8	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
ABC 9	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	12 500 000	6 500 000	6 000 000	3 166 667	9 333 333	5 666 666	3 666 667
AMEN BANK5	2 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK6	6 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK7	1 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK8	1 500 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK9	1 500 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK10	2 000 000	785 714	-	285 714	500 000	285 714	214 286
AMEN BANK11	1 500 000	589 285	-	214 286	374 999	214 286	160 713
AMEN BANK12	2 500 000	892 857	-	357 143	535 714	357 143	178 571
AMEN BANK13	1 500 000	589 285	-	214 286	374 999	214 286	160 713
AMEN BANK14	1 000 000	407 408	-	148 148	259 260	148 148	111 112
AMEN BANK15	1 500 000	576 924	-	230 769	346 155	230 769	115 386
AMEN BANK16	1 000 000	384 616	-	153 846	230 770	153 846	76 924
AMEN BANK17	1 000 000	407 404	-	148 148	259 256	148 148	111 108
AMEN BANK18	1 500 000	550 000	-	300 000	250 000	250 000	-
AMEN BANK19	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK20	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK21	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK22	500 000	200 000	-	100 000	100 000	100 000	-
AMEN BANK23	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
AMEN BANK24	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
AMEN BANK25	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
AMEN BANK26	1 500 000	750 000	-	300 000	450 000	300 000	150 000
AMEN BANK27	3 500 000	1 925 000	-	700 000	1 225 000	700 000	525 000
AMEN BANK28	1 000 000	731 275	-	194 279	536 996	205 670	331 326
AMEN BANK29	1 000 000	726 297	-	192 957	533 340	204 271	329 069
AMEN BANK30	1 000 000	727 410	-	193 250	534 160	204 561	329 599
AMEN BANK31	1 000 000	867 475	-	188 600	678 875	197 809	481 066
AMEN BANK32	1 000 000	865 713	-	187 611	678 102	197 146	480 956
AMEN BANK33	2 000 000	1 912 997	-	362 394	1 550 603	382 837	1 167 766
AMEN BANK34	1 000 000	956 990	-	181 113	775 877	191 425	584 452
AMEN BANK35	1 000 000	1 000 000	-	189 181	810 819	194 448	616 371
AMEN BANK36	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
AMEN BANK37	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	285 714	1 714 286
	49 000 000	18 496 650	3 000 000	6 191 725	15 304 925	6 566 221	8 738 704

ELBARAKA 1	19 500 000	19 500 000	-	-	19 500 000	19 500 000	-
	10 000 000	19 500 000	-	-	19 500 000	19 500 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
EZZITOUNA 3	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
EZZITOUNA 4	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
	14 500 000	11 000 000	2 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	40 000 000	16 000 000	20 000 000	4 000 000	32 000 000	8 000 000	24 000 000
BT SOTUGAR1	450 000	450 000	-	-	450 000	450 000	-
BT SOTUGAR2	700 000	700 000	-	-	700 000	700 000	-
	1 150 000	1 150 000	-	-	1 150 000	1 150 000	-
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE3	150 000	150 000	-	150 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE4	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE5	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
BT ATD SICAR 1	8 500 000	-	8 500 000	8 500 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 1	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
BT FCP TUNISIAN EQUITY	400 000	-	400 000	400 000	-	-	-
BT AL HIFADH	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
BT ATD SICAR 2	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 2	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
BT ATD SICAR 3	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 3	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
BT FCP VIVEO	145 000	-	145 000	145 000	-	-	-
BT FCP SERENA	80 000	-	80 000	80 000	-	-	-
BT FCP TUNISIAN PRUDENCE	250 000	-	250 000	-	250 000	250 000	-
BT FCP VIVEO	200 000	-	200 000	-	200 000	200 000	-
BT FCP SERENA	50 000	-	50 000	-	50 000	50 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 4	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
BT GENERAL OBLIG SICAV	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	32 275 000	2 650 000	22 125 000	15 275 000	4 500 000	4 500 000	-
TOTAL	297 925 000	146 102 594	66 125 000	56 603 420	155 624 174	80 129 291	75 494 883

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2013	2012
Avances et acomptes reçus des clients	3.358.061	2.578.047
TOTAL	3.358.061	2.578.047

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Fournisseurs d'immobilisations louées	6.634.061	3.971.818
Fournisseurs factures non parvenues	1.851.804	724.354
Fournisseurs d'immobilisations louées, effets à payer	7.826.221	16.315.574
Fournisseurs divers	28.768	41.512
TOTAL	16.340.854	21.053.258

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS.

Le total des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à **2.268.9120 DT** contre **1.738.853 DT** au 31 décembre 2012 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31-déc	
	2013	2012
Dettes provisionnées pour congés payés	305.848	354.213
Personnel, rémunérations dues	1.230	1.256
Avance sur TFP	20.568	20.563
Etat impôts et taxes	430.586	254.955
Organismes sociaux	116.604	74.604
Charges à payer	635.523	686.921
Compte d'attente	91.162	59.713
Assurances	14.953	8.813
Impôt sur les bénéfices de la période	458.393	156.603
Assurance clients	160.930	121.212
Provision pour départ à la retraite	33.123	-
TOTAL	2.268.920	1.738.853

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2013 se sont élevés à **42.508.247 DT** contre **27.079.913 DT** au 31 décembre 2012.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Capital	20.000.000	15.000.000
Prime d'émission	9.500.000	1.500.000
Réserve légale	935.858	738.008
Fonds social	618.219	509.901
Réserves pour réinvestissements exonérés	5.010.000	3.010.000

Fonds pour risques bancaires généraux	220.000	220.000
Autres réserves	2.145.000	2.145.000
Résultats reportés	9.154	27.323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	38.438.231	23.150.232
Résultat de la période	4.070.016	3.929.681
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	42.508.247	27.079.913

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à **38.438.231 Dinars** et se détaillent comme suit :

	<u>Montant</u>
Prime d'émission	9.500.000
Fonds social	618.219
Réserves pour réinvestissements exonérés	5.010.000
Fonds pour risques bancaires généraux	220.000
Autres réserves	2.145.000
Résultats reportés	9.154
Résultat de la période	4.070.016
TOTAL	38.438.231

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2013
 (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2012	15.000.000	1.500.000	738.008	509.901	3.010.000	2.365.000	27.323	3.929.681	27.079.913
Augmentation de Capital Social	5.000.000	8.000.000							13.000.000
Affectations approuvées par l'AGO du 21/06/2013			197.850	100.000	2.000.000		(18.169)	(2.279.681)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2012								(1.650.000)	(1.650.000)
Intérêts sur fonds social				8.318					8.318
Résultat au 31 décembre 2013								4.070.016	4.070.016
Solde au 31 décembre 2013	20.000.000	9.500.000	935.858	618.219	5.010.000	2.365.000	9.154	4.070.016	42.508.247

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2013 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus de leasing au 31/12/2013 d'un montant de **19.176.153 DT** contre **17.023.843 DT** au 31/12/2012 enregistrant, ainsi une amélioration de **2.152.310 DT** soit **12,64%**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Revenus de leasing	17.685.643	16.081.035
Intérêts de retard & intercalaires	573.294	483.301
Variation des produits réservés	3.335	(43.251)
Autres produits d'exploitation (*)	913.881	502.758
Total des revenus de Leasing	19.176.153	17.023.843

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Frais de rejet	317.951	292.613
Frais de dossiers et de suivi	215.885	210.145
Frais de résiliation	380.045	-
TOTAL	913.881	502.758

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2013 à **9.087.441 DT** contre **7.018.209 DT** au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de **2.069.232 DT**.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits réalisés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31/12/2013 à **77.247 DT** contre **23.167 DT** au 31/12/2012.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Salaires et compléments de salaires	2.058.529	1.789.258
Congés à payer	-	93.473
C.N.S.S	358.537	222.204
Accident de travail	9.475	6.145
Assurance groupe	36.361	26.320
Provision pour départ à la retraite	33.123	-
Total des charges de personnel	2.496.025	2.137.400

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1.239.004 DT** contre **1.100.840 DT** au 31 décembre 2012. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31-décembre	
	2013	2012
Achat fournitures	108.961	118.514
Carburant	51.894	42.833
Impôts & taxes	114.066	133.226
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	172.964	197.250
Frais postaux & télécommunication	126.657	155.308
Entretien, réparation et maintenance	143.033	94.241
Déplacements, missions et réceptions	48.825	38.416
Services bancaires	188.949	121.233
Dons et subventions	33.790	6.000
Location	60.757	45.889
Jetons de présence	55.515	53.750
Charges BVMT & STICODEVAM	42.024	23.789
Publicité publication & relations publiques	36.898	12.392
Primes d'assurance	22.600	32.783
Dons pour œuvres sociales	-	-
Etude, recherche	11.302	6.392
Electricité et eau	20.769	18.824
TOTAL	1.239.003	1.100.840

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une augmentation de **1.133 DT** par rapport au 31 décembre 2012. Elles se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit:

	(En DT)	
	31-décembre	
	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9.083	11.941
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	209.835	202.837
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	10.305	13.312
TOTAL	229.223	228.090

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1.098.721 DT** contre **1.904.129 DT** au 31 décembre 2012. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances moins les reprises de provisions suite aux recouvrements des créances.

Les dotations nettes aux comptes de provision se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2.462.056	3.152.533
Radiation des créances	228.634	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs		162.000
S/Total	2.690. 690	3.314.533
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(1.363.335)	(1.410.404)
Reprises sur provisions suite à la radiation des créances	(228.634)	-
S/Total	(1.591.969)	(1.410.404)
Dotation nette des provisions	1.098.721	1.904.129

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2013 à **362.700 DT**.

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Divers produits ordinaires	360.353	325.190
Autres produits	2.347	4.643
TOTAL	362.700	329.833

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2013 comparé à l'année 2012 se présente comme suit:

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Impôt sur les bénéfices	1.359.670	1.039.059
Impôt sur les bénéfices de la période	1.359.670	1.039.059

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 (-) **18.053.039 DT** contre (-) **27.191.763 DT** au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **126.399.874 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations destinées à la location pour (-) **133.321.716DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Encaissements reçus des clients	126.399.874	114.651.138
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(3.007.315)	(5.068.627)

Intérêts payées	(8.178.300)	(7.139.440)
Impôts et taxes payés	(3.411.459)	(3.680.613)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing	(133.321.716)	(129.435.173)
Encaissements provenant des biens en leasing	3.716.284	3.651.368
Restitution TVA	-	-
Autres flux de trésorerie	(250.406)	(170.416)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(18.053.038)	(27.191.763)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **2.024.578 DT** contre (-) **1.149.325 DT** au 31 décembre 2012 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(130.735)	(102.456)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2.069.810)	(1.110.000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	175.967	63.131
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(2.024.578)	(1.149.325)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **20.871.580 DT** contre **28.680.021** au 31 décembre 2012.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Encaissement suite à l'émission d'actions	13.000.000	-
Dividendes et autres distributions	(1.650.000)	(1.500.000)
Encaissements provenant des emprunts	66 125 000	70.198.292

Remboursements d'emprunts & B.T.	(56 603 420)	(40.018.271)
TOTAL	20.871.580	28.680.021

NOTE 28 : PARTIES LIEES

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	Sociétés détenues par l'administrateur HEDI BEN AYED
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	
- Société SITEL	
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société C.C.P.S	

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **34** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2013	Impayés au 31/12/2013	Produits de l'exercice 2013
Société PROSID	5	480.992	17	9.815
Société ELECTRIA	2	53.880	0	2.777
Société INTERMETAL SA	4	116.694	(1)	11.054
Société Nouvelle de Construction SNC	13	897.300	7	73.563
Société Technique Industrielle et Commerciale	3	48.693	1	5.402
Société TRANSIDER	1	24.975	2	3.019
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	235.888	1	17.917
Société Sens Inverse	2	58.070	(1)	4.223
Société METALSHIP	1	35.406	0	2.801

Société C.C.P.S	2	43.223	0	2.454
Total	34	1.995.123	27	133.025

Par ailleurs, la société a approuvé en 2013 le financement de **2** contrats de leasing au profit du **Groupe HEDI BEN AYED** détaillés comme suit :

Société	Financement en hors taxes
Société technique Industrielle et Commerciale	154.452
Société SAMFI SARL	21.136
Total	175.588

NOTE 29 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31/12/2013 un solde de **30.484.160 DT** contre **26.641.161 DT** au 31/12/2011. Leur détail se présente ainsi :

Intérêts à échoir sur contrats actifs :	31/12/2013	31/12/2012
à moins d'1 an	15.359.144	13.605.201
entre 1 et 5 ans	14.926.067	12.968.883
à plus de 5 ans	198.949	67.077
Total	30.484.160	26.641.161

NOTE 30 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

- Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 mars 2014, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.
- Suite à la demande de restitution du crédit de la TVA, la société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**. L'avis de redressement communiqué à la société en date du **30 Juillet 2013** a fixé les impôts et taxes dues en principal à **1.315.808 Dinars**.

Suite aux oppositions effectuées, un accord à l'amiable a été conclu avec l'administration fiscale au cours de l'exercice **2014**. Cet accord a porté sur la rectification des impôts dus pour un montant de **86.001 Dinars** et la confirmation du crédit de la TVA pour un montant de **2.949.433 Dinars**

Rapport général des commissaires aux comptes – Exercice 2013

Tunis le 30 Avril 2014

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE EL WIFACK LEASING**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2013**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société **EL WIFACK Leasing**, arrêtés au **31 Décembre 2013** comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du **1^{er} Janvier** au **31 Décembre 2013** et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **223 124 564 D**, un résultat net bénéficiaire de **4 070 016 D** et un flux d'exploitation négatif de **18 053 038 D**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la Société **EL WIFACK Leasing**. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont sincères et réguliers et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société **EL WIFACK Leasing**, arrêtée au **31 Décembre 2013** ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en **TUNISIE**.

2. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

ADA Expert
Abdelhedi DJEMEL

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Tunis le 30 Avril 2014

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE EL WIFACK Leasing**

Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Objet : Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visés aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 29 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit – Exercice **2013**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article **29** de la loi n° **2001-65** du **10 Juillet 2001**, relative aux établissements de crédits, de l'article **200** et suivants, et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2013**.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation desdites conventions ou opérations et de leur correcte traduction, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- 1- Le conseil d'administration réuni le **28 Mars 2013** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **2 000 000 Dinars** sous forme de fonds à capital risque.
- 2- La société a conclu, au courant de l'exercice 2013, 12 contrats de leasing avec des sociétés appartenant au **Groupe Ben Ayed**, sociétés avec lesquelles **EL WIFACK Leasing** a des administrateurs en commun, pour un total de **1 489 316 Dinars** en hors taxes. Les produits générés par ces contrats en **2013** s'élèvent à **66 736 Dinars**. Par ailleurs, la société a approuvé le financement de **2** contrats de leasing au profit de sociétés appartenant au même groupe pour un total de **175 589 Dinars**.

- 3- La société a conclu au courant de l'exercice 2013, un contrat de leasing immobilier avec deux sociétés appartenant au **groupe BECHIR BEN AMOR**, administrateur dont les fonctions ont pris fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le **20 Juin 2013**, pour un montant hors taxes s'élevant à **90 700 Dinars**. Les produits générés par ce contrat en 2013 s'élèvent à 6 633 Dinars.
- 4- La société « **EL WIFACK Leasing** » a accordé, en 2013, à la société « **ERRYADA IMMOBILIERE** », une avance sur compte courant d'un montant de **1 000 Dinars**.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et qui continuent à produire leurs effets :

- 1- Le conseil d'administration réuni le **25 Décembre 2009** a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **500 000 Dinars** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **30 Décembre 2012**.
- 2- Le conseil d'administration de la société a autorisé la société à mettre à la disposition de sa filiale « **ERRYADA SICAR** » le montant de **1 000 000 Dinars** sous forme de fonds à capital risque. Une convention a été signée à ce titre en date du **31 Décembre 2011**.
- 3- **EL WIFACK LEASING** a conclu au cours des exercices antérieurs des contrats de leasing avec des sociétés appartenant au groupe **BEN AYED** et au groupe **BEN AMOR**, sociétés avec lesquelles elle a des administrateurs en commun. Le solde au **31/12/2013** des en cours et des impayés ainsi que des produits de location (Intérêts sur loyers) générés en **2013** relatifs à tous les contrats conclus avec ces sociétés se détaillent comme suit :

Désignation	<i>En Dinars</i>		
	Solde des en cours au 31/12/2013	Solde des impayés au 31/12/2013	Produits de l'exercice 2013
Groupe BEN AYED	1 995 123	26	133 025
Groupe BEN AMOR	123 057	89 377	15 524

- 4- Les créances détenues par la société **EL WIFACK Leasing** sur les sociétés **ERRYADA SICAR** et **ERRYADA IMMOBILIERE** et représentant les frais engagés par ceux-ci à la constitution et lors du démarrage de l'activité s'élèvent respectivement au **31/12/2013** à **2 866 Dinars** et **5 471 Dinars**.
- 5- Les emprunts et billets de trésorerie accordés à la société par les parties liées s'élèvent au **31/12/2013** à **19 452 371 Dinars** et se présentent ainsi :

Etablissement	Solde début	Utilisations	Remboursements	Solde fin
Société Tunisienne des banques	25 607 482	0	6 155 111	19 452 371
Total	25 607 482	0	6 155 111	19 452 371

- 6- En vertu de la convention datant du **21 Mars 2012**, La société **EL WIFACK Leasing** a confié la gestion et la conservation d'une partie de son portefeuille traite à la **Société Tunisienne des Banques** moyennant une commission en hors taxes de **1 Dinars** par valeur. Le total des commissions occasionnées en **2013**, à ce titre, s'élèvent à **35 907 Dinars**.
- 7- La société **EL WIFACK Leasing** a signé avec la **Société Tunisienne des Banques** ayant pour objet l'utilisation du réseau commercial de la dite banque

C. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2013 est fixée par décisions du conseil d'administration du **1^{er} Avril 2005**, du **11 Août 2006** et du **25 Juin 2010** à un montant net de **87 500 Dinars** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice s'élevant en **2013** à un montant net de **203 501 Dinars**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.
 - La rémunération de Directeur Général Adjoint au titre de l'exercice **2013** est fixée par décisions du conseil d'administration du **27/03/2012** et du **28/03/2013** à un montant net de **61 250 Dinars** en plus d'un intéressement proportionnel au résultat de l'exercice s'élevant en **2013** à un montant net de **61 050 Dinars**. En outre, il bénéficie de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction.
 - La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice **2013** est fixée par l'assemblée générale ordinaire réunie le **20 Juin 2013** à un montant net de **1 500 Dinars** représentant les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration à percevoir au titre de chaque séance et à un montant annuel net de **5 000 Dinars** représentant les jetons de présence aux réunions du comité d'audit, du comité exécutif des crédits et du comité du risque. Les rémunérations revenant aux administrateurs au titre de l'exercice **2013** s'élèvent à un montant brut de **76 691 Dinars**.
- 2- Avant sa nomination par le conseil d'administration dans sa réunion du **27 Mars 2012**, le **Directeur Général Adjoint** avait conclu avec la société une convention de prêt portant sur **30 000 Dinars**. Au **31/12/2013**, le solde non échu du prêt s'élève à **7 577 Dinars**.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé, en dehors des conventions précitées, l'existence d'autres conventions ou opérations qui entrent dans le champ d'application de l'article **29** de la **loi 2001-65** du **10 Juillet 2001** relative aux établissements de crédit et des articles **200** et suivants et **475** du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

ADA Expert

Abdelhedi DJEMEL

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2013	31/12/2012	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés							
				Capital social	15	33 282 288	33 282 288
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Actions propres		(2 327 308)	(2 452 169)
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	28 424 769	24 952 226
				Résultat consolidé de l'exercice	17	10 106 698	12 003 852
Immobilisations incorporelles	6	20 685 492	20 345 968			69 486 447	67 786 197
Amortissements		(17 722 842)	(16 340 718)	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Immobilisations corporelles	7	264 346 685	233 501 034	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		13 045 430	3 021 560
Amortissements		(95 818 011)	(82 234 106)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		101 670	64 339
Immobilisations financières	8	15 121 329	16 043 093	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>		13 147 100	3 085 899
Provisions		(747 068)	(747 068)	<u>PASSIFS</u>			
				<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Total des actifs immobilisés		185 865 585	170 568 203	Provisions pour charges		17 396	99 219
				Emprunts obligataires et bancaires	18	55 260 042	47 547 225
Autres actifs non courants	9	10 822 448	8 249 760	<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		55 277 438	47 646 444
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		196 688 033	178 817 963	<u>PASSIFS COURANTS</u>			
<u>ACTIFS COURANTS</u>				Fournisseurs et comptes rattachés	19	81 294 732	73 429 010
Stocks	10	58 741 150	46 272 890				
Provisions		(1 739 283)	(2 541 632)	Autres passifs courants	20	24 685 743	23 674 079
Clients et comptes rattachés	11	16 046 401	8 177 672				
Provisions		(1 961 853)	(1 562 666)	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	73 098 865	58 982 910
Autres actifs courants	12	32 082 939	31 040 870				
Provisions		(376 296)	(391 296)	<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		179 079 340	156 085 999
Autres actifs financiers	13	250 735	190 243	<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		234 356 778	203 732 443
Liquidités et équivalents de liquidités	14	17 258 499	14 600 495	<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&DES PASSIFS</u>		316 990 325	274 604 539
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		120 302 292	95 786 576				
TOTAL DES ACTIFS		316 990 325	274 604 539				

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 013	2 012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	463 239 578	424 300 302
Autres revenus d'exploitation		14 955 144	12 251 896
		478 194 722	436 552 198
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(360 306 899)	(331 222 864)
Achats d'approvisionnement consommés		(12 725 499)	(11 361 159)
Charges de personnel		(36 974 231)	(32 873 136)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(16 769 892)	(16 885 846)
Autres charges d'exploitation	25	(32 242 469)	(26 545 430)
		(459 018 990)	(418 888 435)
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		19 175 732	17 663 763
Charges financières	26	(6 907 427)	(4 132 322)
Produits financiers	27	380 410	344 107
Autres gains ordinaires	28	1 352 038	3 097 825
Autres pertes ordinaires		(402 193)	(1 107 702)
		13 598 560	15 865 671
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			
Impôts sur les bénéfices		(3 390 192)	(3 797 480)
		10 208 368	12 068 191
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS			
		10 208 368	12 068 191
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES			
		10 208 368	12 068 191
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 208 368	12 068 191
Intérêts minoritaires		101 670	64 339
Résultat net (part du groupe)		10 106 698	12 003 852
Résultat par action		0,607	0,721

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i> 2 013	<i>au 31 décembre</i> 2 012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	487 532 135	452 016 262
Encaissements reçus des autres débiteurs	(8)	128 425
Encaissements provenant des assurances sur stocks	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(470 401 979)	(438 115 054)
Intérêts payés	(5 119 275)	(3 722 014)
Intérêts reçus	(93 136)	96 778
Impôts sur les bénéfices payés (compte tenu des restitutions)	1 748 181	-
Autres flux liés à l'exploitation	(1 328 451)	4 817
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	12 337 467	10 409 214
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32 572 393)	(21 475 001)
Variation provenant des autres actifs non courants	(1 239 292)	(245 007)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	36 000	737 354
Intérêts et dividendes	159 334	173 880
Autres encaissements liés aux activités d'investissement	-	1 760
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.	(33 616 351)	(20 807 014)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(10 024 313)	(5 584 931)
Encaissements provenant des augmentations du capital	11 402 085	249 900
Encaissements provenant des emprunts à MT	23 200 000	800 000
Remboursement d'emprunts à MT	(22 329 953)	(10 304 121)
Décaissement suite au rachat des actions propres	350 038	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.	2 597 857	(14 839 152)
VARIATION DE TRESORERIE	(18 681 027)	(25 236 952)
Trésorerie au début de l'exercice	(20 969 059)	4 267 893
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(39 650 086)	(20 969 059)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – MONOPRIX », est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La « SNMVT – MONOPRIX » détient en outre une participation directe de 48,41% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La « SNMVT – MONOPRIX » détient aussi une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la « SNMVT – MONOPRIX » dans la société Hammamet Leisure Company – « HLC » est de 44,8%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la « SNMVT – MONOPRIX » dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la « SNMVT – MONOPRIX ».

La « SNMVT – MONOPRIX » a racheté en juin 2009, les 99,9% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La « SNMVT INTERNATIONAL » est une société à responsabilité limitée, créée en 2012, dont l'objet social est le conseil et l'assistance, détenue à raison de 50,02% par la société « SNMVT – MONOPRIX »

2. METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale.

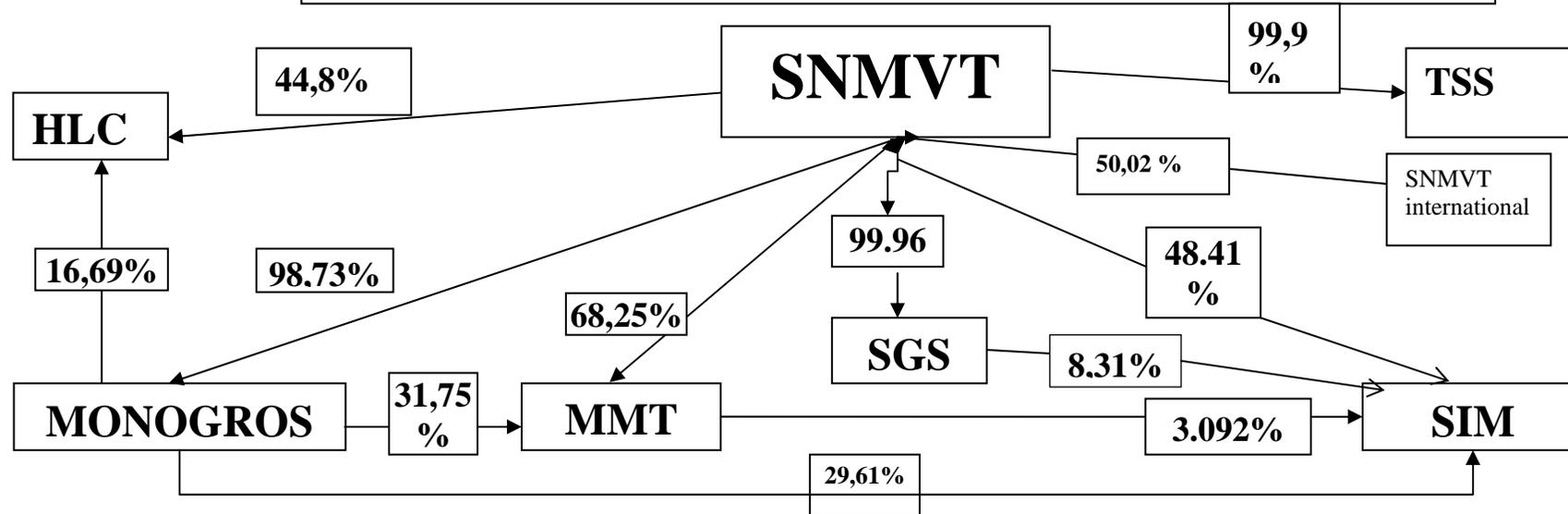
Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

3. PERIMETRES DE CONSOLIDATION

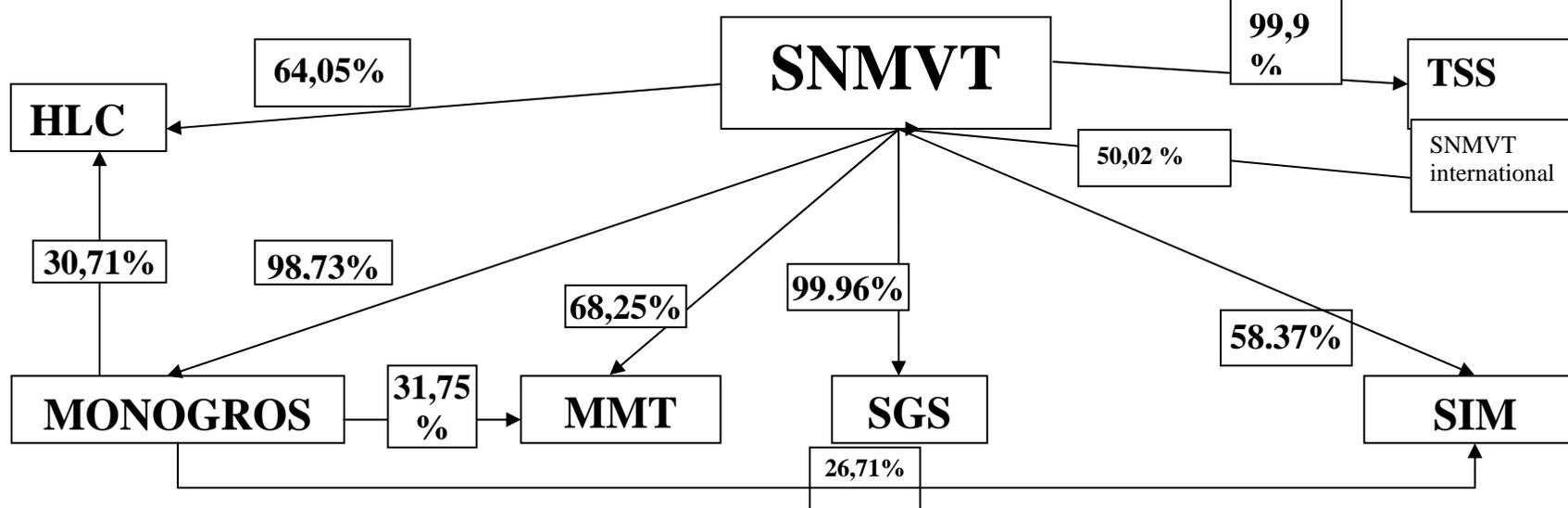
Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation des exercices 2013 et 2012 retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2013



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	78,1%	Filiale	Intégration globale	89,03%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration partielle	50,02%

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2012



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	94,76%	Filiale	Intégration globale	94,38%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	85,08%	Filiale	Intégration globale	84,74%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration partielle	50,02%

4. Méthodes comptables adoptées par la société

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital de la société SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980	83 980
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922)	(63 922)
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811	19 811
Total des écarts d'acquisition	39 869	39 869
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	(39 869)	(39 869)
Total des écarts d'acquisition nets	0	0

6. Immobilisations incorporelles

2 013

2 012

Logiciels informatiques		1 365 506	967 126
Fonds de commerce SNMVT		3 549 075	3 549 075
Fonds de commerce SGS		324 213	324 213
Fonds de commerce SIM		1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS		12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1	12 838 300	12 838 300
Avances sur immobilisations incorporelles		1 251 602	1 310 458
		20 685 492	20 345 968
A déduire amortissement des logiciels		(1 004 363)	(738 340)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT		(2 390 500)	(2 158 378)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS		(324 213)	(324 213)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM		(1 153 466)	(1 018 986)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS		(12 000)	(11 402)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur		(12 838 300)	(12 089 399)
		(17 722 842)	(16 340 718)
		2 962 650	4 005 250

6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition

POSTES COMPTABLES	Valeurs réévaluées (justes valeurs)	Valeurs comptables nettes	Ecart d'évaluation	Eléments déterminant l'écart d'acquisition
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				2 261 715
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	27 937 000	3 579 020	24 357 980	24 357 980
Provision sur les stocks	-7 630 776		-7 630 776	
Provision sur les actifs	-202 210		-202 210	
Provision pour des charges d'exploitation	-2 310 652		-2 310 652	
Provision pour complément d'amortissement	-282 352		-282 352	
	-10 425 990		-10 425 990	-10 425 990
Juste valeur des actifs et passifs acquis				16 193 705
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				16 174 273
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				-10 842 573
Ecart d'acquisition				5 331 700
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<u>12 838 300</u>

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la « SNMVT – MONOPRIX » de 99,99% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, ainsi que les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2013.

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles

7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles												
	Valeur brute au 1/1/2013	Rééval au juste valeur / SGS ET TSS	Rééval au juste valeur / TSS	Acquisitions 2013	Régularisation 2013	au 31/12/2013	Amortiss em. Cumulé 1/1/2013	Amort de + values SGS EXERCICES 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 ET 2012	DOTATION 2013		Amortiss em. Cumulé 2013	Valeur nette au 31/12/2013
									Dotations 2013	Amort de + values EXERCICE 2013 'juste valeur / SGS		
Immobilisations Corporelles												
Terrain	43 027 553	792 062	4 332 494	4 232 431	0	52 384 540						52 384 540
Construction	42 039 976	4 350 150		24 001	167 413	46 581 540	17 062 883	2 048 196	1 700 548	217 508	21 029 135	25 552 405
Ag. aménag. Const.	5 467 027	1 045 769		269 737	0	6 782 533	4 459 032	984 765	469 393	104 577	6 017 767	764 766
Matériel et Outillage	54 650 423			4 677 160	2 351 580	61 679 163	30 949 786		5 404 152		36 353 938	25 325 225
Petit Matériel et Outillage	5 996 879			299 373	40 140	6 336 392	81 229		52 860		134 089	6 202 303
Mat Transp person.	1 582 746			452 061	0	2 034 807	1 349 697		241 897		1 591 594	443 213
Mat Transp biens	7 807 704			1 103 993	0	8 911 697	4 771 489		998 055		5 769 544	3 142 153
Equipement bureau	2 356 135	0	0	100 884	22 108	2 479 127	1 177 265		204 080		1 381 345	1 097 782
Mat informatique	8 884 192	0	0	875 404	0	9 759 596	7 525 385		1 056 583		8 581 968	1 177 628
Agenc. amén. divers	32 110 646	0	0	5 117 348	548 398	37 776 392	11 824 378		3 134 253		14 958 631	22 817 761
Immob en cours	12 168 765	0	0	8 741 490	(3 129 639)	17 780 616	0		0		0	17 780 616
Avance Immob en cours	6 888 513	0	0	10 749 194	(5 797 425)	11 840 282	0		0		0	11 840 282
	222 980 559	6 187 981	4 332 494	36 643 076	-5 797 425	264 346 685	79 201 144	3 032 961	13 261 821	322 085	95 818 011	168 528 674
Immobilisations Incorporelles												
Logiciels informa.	967 126	0	0	207 126	191 253,000	1 365 505	738 339		266 024		1 004 363	361 142
Fonds de cce	5 230 084	12 838 300	0	0	0,000	18 068 384	3 512 979	12 089 399	367 200	748 901	16 718 479	1 349 905
Immob incorp en cours	1 310 458	0	0	60 138	(118 994)	1 251 602	0		0		0	1 251 602
	7 507 668	12 838 300	0	267 264	72 259	20 685 491	4 251 318	12 089 399	633 224	748 901	17 722 842	2 962 649

7.2 TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2013

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS	Ecart de réévaluation TSS	SNMVT INTERNATIONA L	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Terrain	3 794 059	417 808	792 061		18 289 015	1 960 153	18 269 539	4 529 410	4 332 494	-	52 384 539
Construction	7 665 766	11 735 442	4 350 150	26 000	16 010 350	15 200	-	6 793 832	-	-	46 596 740
Agencements, aménag. des constructio	1 991 086	643 978	1 045 769	500 506	3 952 164	1 247 167	-	1 304 664	-	-	10 685 334
Matériel et Outillage	50 778 555	748 215	-	4 650 916	6 225 294	7 397	-	1 583 477	-	-	63 993 854
Petit matériel et outillage	92 443	-	-	11 257	33 122	4 162	-	-	-	-	140 984
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000	-	1 680 471	299 028	-	-	-	-	36 416	2 300 714
Matériel de Transport de biens	-	-	-	8 333 076	-	-	-	279 594	-	-	8 612 670
Equipement de bureau	19 133 759	1 185 268	-	584 702	249 809	7 473	-	37 688	-	32 585	21 231 284
Matériel informatique	384 913	6 112	-	6 670 549	247 100	320 060	-	220 306	-	35 223	7 884 263
Agencement, aménag. divers	2 572 832	2 143 898	-	6 482 253	9 696 422	439 613	-	-	-	-	21 335 018
Immobilisations en cours	4 891 252	68 971	-	168 466	10 039 569	900 000	2 131 766	40 979	-	-	18 241 003
Avances immobilisations en cours	4 617 536	-	-	331 630	5 991 116	-	-	-	-	-	10 940 282
	95 957 000	17 199 692	6 187 980	29 439 826	71 032 989	4 901 225	20 401 305	14 789 950	4 332 494	104 224	264 346 685

TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2013

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	HLC	TSS		SNMVT INTERNATIONAL	VALEUR BRUTE TOTALE
Immobilisations Corporelles											
Construction	6 518 294	4 996 830	2 265 703	26 000	4 689 519	-	-	2 532 789	-	-	21 029 135
Agencements, aménag. des constructio	1 757 804	640 715	1 089 343	254 566	1 071 567	7 668	-	1 127 152	-	-	5 948 815
Matériel et Outillage	27 967 157	703 109	-	3 331 692	2 590 845	318 831	-	1 442 305	-	-	36 353 939
Petit matériel et outillage	91 288	-	-	7 844	30 175	4 782	-	-	-	-	134 089
Matériel de Transport de personnes	28 108	250 000	-	1 009 233	295 020	-	-	-	-	9 232	1 591 593
Matériel de Transport de biens	-	-	-	5 490 046	-	-	-	279 498	-	-	5 769 544
Equipement de bureau	7 809 729	495 003	-	501 413	127 084	1 900	-	37 337	-	2 499	8 974 965
Matériel informatique	216 109	6 112	-	5 548 286	247 101	4 593	-	220 306	-	5 118	6 247 625
Agencement, aménag. divers	2 550 451	888 653	-	3 070 066	3 149 389	109 747	-	-	-	-	9 768 306
	46 938 940	7 980 422	3 355 046	19 239 146	12 200 700	447 521	-	5 639 387	-	16 849	95 818 011

7.3 Contentieux au niveau de la filiale TSS :

Le terrain objet du titre de propriété N°44517 situé à Ennaser 2 comptabilisé dans les comptes de la TSS pour une valeur de 1 635 KDT, a fait l'objet d'une décision de saisie N°28457, en date du 24 mai 2010, par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour non respect des obligations contractuelles liées à la date de démarrage des travaux.

La société TSS a déposé en date du 16 avril 2011 une ordonnance pour annulation devant le tribunal administratif. L'affaire demeure en cours à la date du 31 décembre 2013.

8. Immobilisations Financières

2 013

2 012

Titres de participation	13 880 965	14 815 965
Prêts à plus d'un an	831 896	867 467
Dépôts et cautionnements	408 468	359 661

15 121 329 **16 043 093**

A déduire les provisions sur les titres de participations	(171 345)	(171 345)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)

(747 068) **(747 068)**

14 374 261 **15 296 025**

9. Autres actifs non courants

2 013

2 012

Frais préliminaires HLC	5 728 721	5 093 490
Frais préliminaires MMT	51 979	104 686
Frais préliminaires SIM	138 098	3 051 584
Frais préliminaires SNMVT	4 658 627	-
Charges à répartir TSS	245 023	-

10 822 448 **8 249 760**

10. Stocks

2 013

2 012

Stocks de marchandises	58 043 755	45 654 191
Travaux en cours	49 742	49 743
Stocks des consommables	647 653	568 956

58 741 150 **46 272 890**

Provisions sur les marchandises	(1 739 283)	(2 541 632)
---------------------------------	-------------	-------------

57 001 867 **43 731 258**

<i>11. Clients et comptes rattachés</i>	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Clients et comptes rattachés	15 817 739	7 947 676
Clients douteux	228 662	229 996
	16 046 401	8 177 672
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(1 961 853)	(1 562 666)
	14 084 548	6 615 006
 <i>12. Autres actifs courants</i>	 <u>2 013</u>	 <u>2 012</u>
Fournisseurs, emballage à rendre	427 375	326 207
Personnel	634 583	464 036
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	11 906 160	11 649 954
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	4 152 589	3 788 411
Etat, impôts différés	1 070 891	586 450
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	1 091 354	1 656 961
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	2 035 909	2 103 847
Charges constatées d'avance	1 724 058	1 966 939
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	8 695 885	8 187 857
Compte d'attente	344 135	310 208
	32 082 939	31 040 870
Provisions sur les autres actifs	(376 296)	(391 296)
	31 706 643	30 649 574

12-1. Produits à recevoir

Ce compte enregistre le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, suite aux événements survenus au cours du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars, ainsi que le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 799 dinars. La valeur des indemnités d'assurance demeure non arrêtée définitivement avec les compagnies d'assurance et elle a été estimée selon les données disponibles à la société.

13. Autres actifs financiers 2 013 2 012

Titre de placement	-	-
Prêts et autres actifs financiers	250 735	190 243
	250 735	190 243

14. Liquidités et équivalents de liquidités 2 013 2 012

Placements en bons de trésor et billets de trésorerie	5 811 480	5 945 909
Chèques à encaisser	103 609	295 291
Banques	8 982 235	6 334 539
Caisses	2 361 175	2 024 756
	17 258 499	14 600 495

15. Capital social

Le capital social de la société consolidante « SNMVT-MONOPRIX » de 33 282 288 dinars, représenté par 16 641 144 actions de 2 dinars de nominal. .

16. Réserves consolidées 2 013 2 012

Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	28 424 769	24 952 226
	28 424 769	24 952 226

17. Résultats consolidés 2 013 2 012

Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	10 106 698	12 003 852
	10 106 698	12 003 852

18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires 2 012 2 012

Emprunts bancaires	55 175 764	47 403 233
Autres dettes à plus d'un an	84 278	143 992
	55 260 042	47 547 225

2 013 2 012

19. Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs d'exploitation	18 841 721	15 169 870
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	52 618 900	49 375 943
Fournisseurs d'investissement	3 112 908	2 407 462
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	1 113 640	830 149
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	396 106	278 241
Fournisseurs, factures non parvenues	5 211 457	5 367 345
	81 294 732	73 429 010

20. Autres passifs courants**2 013****2 012**

Clients créditeurs	1 639 563	2 570 036
Personnel	2 282 190	2 162 671
Etat, impôts et taxes	2 716 563	2 826 025
Etat, impôts sur les sociétés	3 678 214	3 820 007
Comptes courants actionnaires	505 089	191 893
Créditeurs divers, CNSS	2 608 116	2 469 902
Créditeurs divers, assurances groupes	64 912	127 057
Autres créditeurs divers	356 464	1 546 672
Comptes de régularisation	4 211 491	3 634 347
Produits perçus d'avance	748 292	32 250
Compte d'attente	-	2 960
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	5 874 849	4 290 259
	24 685 743	23 674 079

21. Concours bancaires et autres passifs financiers**2 013****2 012**

Emprunts bancaires à moins d'un an	14 310 993	13 961 688
Billets de trésorerie	3 500 000	8 692 000
Emprunts, intérêts courus	379 287	759 668
Concours bancaires	54 908 585	35 569 554
	73 098 865	58 982 910

22. Revenus	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Ventes des marchandises chez la SNMVT	458 452 779	420 205 303
Ventes des marchandises chez Monogros	23 147	598 751
Ventes des marchandises chez MMT	501 645	3 379 511
Revenus chez SGS	18 264	11 473
Revenus chez TSS	0	264
Revenus chez SIM	-	-
Revenus chez SNVT INTERNATIONAL	4 243 743	105 000
	463 239 578	424 300 302

23. Achats consommés	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Achats des marchandises consommées	360 306 899	331 222 864
	360 306 899	331 222 864

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 104 687 580 dinars et 93 652 669 dinars respectivement en 2013 et 2012 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes.

24. Dotation aux amortissements et résorptions	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	636 167	644 101
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	13 390 248	12 506 371
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	1 070 985	1 605 914
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	521 469	369 235
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	1 188 335	850 108
Dotation aux provisions sur les stocks	1 739 283	2 541 632
Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	-	2 930
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	2 303 928	1 931 705
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(2 541 632)	(2 325 558)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(787 233)	(703 278)
Reprises /provisions pour dépréciations des risques fournisseurs	(751 658)	(537 314)
	16 769 892	16 885 846

25. Autres charges d'exploitation	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Travaux sous traités	2 577 934	-
Locations et charges locatives	4 757 789	3 818 033
Entretien et réparation	7 330 902	6 521 549
Primes d'assurance	364 382	348 265
Autres services extérieurs	539 985	659 616
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 462 277	1 248 240
Frais de publicité et de publication	6 888 173	6 360 050
Frais de transport et transport sur achat	1 271 643	1 204 441
Voyages, déplacement et missions	3 509 121	3 017 803
Frais postaux et de télécommunication	832 809	899 925
Frais bancaires	687 322	608 399
Autres charges ordinaires	82 175	63 886
Impôts et taxes	1 937 957	1 795 223
	32 242 469	26 545 430
26. Charges financières nettes	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Intérêts des emprunts bancaires	3 822 300	3 250 566
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 370 081	382 991
Intérêts sur billets de trésorerie	137 176	17 670
Commission d'aval	-	-
Pertes de change	327 831	105 694
Charges nettes / cession actions	1 242 992	356 858
Autres charges financières	7 047	18 543
	6 907 427	4 132 322
27. Produits financiers	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Produits des comptes courants bancaires	39 982	43 342
Revenus des placements et bons de trésorerie	53 837	47 099
Dividendes	78 645	162 806
Plus-values / cession valeurs mobilières	199 757	70 847
Gains de change	8 189	20 013
	380 410	344 107
28. Autres gains ordinaires	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>
Reprises provisions	98 739	280 860
Autres gains ordinaires	1 253 299	2 816 965
	1 352 038	3 097 825

29. Autres notes sur les états financiers consolidés

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 30% en 2012 et 2013. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2013, l'affaire est portée devant les tribunaux judiciaires compétents.

TUNIS, le 28 Avril 2014

Messieurs les actionnaires de la Société
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »
1, rue LARBI ZARROUK
2014 MEGRINE

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 316 990 325 DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 10 106 698 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

F.M.B.Z KPMG Tunisie
Khalthoum BOUGUERRA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médénine 4100

La société El wifack Leasing publie ci -dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Abdelhedi DJEMEL.

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en DT)

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012	<i>Capitaux propres & Passifs</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités et équivalents de liquidités	3	4 287 770	3 610 357	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		202 198 988	181 278 337	Concours bancaires		612 212	
Moins: Provisions		(3 377 788)	(2 830 495)	Emprunts et dettes rattachés	11	158 036 270	147 751 108
	4	198 821 200	178 447 842	Total Emprunts et ressources spéciales		158 648 482	147 751 108
Créances de Leasing : Echues et impayées		12 363 148	11 493 886	Autres passifs			
Moins: Provisions		(4 772 547)	(4 453 089)	Dettes envers la clientèle	12	3 358 061	2 578 047
	5	7 590 601	7 040 797	Fournisseurs et comptes rattachés	13	16 340 854	21 053 258
Intérêts constatés d'avance		(1 054 985)	(892 982)	Provisions			
Total des créances sur la clientèle		205 356 816	184 595 657	Autres	14	2 314 195	1 744 871
Portefeuille titres de placement	6	2 133 117	818 210	Total des autres passifs		22 013 110	25 376 176
Portefeuille d'investissement				Capitaux propres			
Portefeuille d'investissement brut		3 078 732	1 701 155	Capital social		20 000 000	15 000 000
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Prime d'émission		9 500 000	1 500 000
Total portefeuille d'investissement	7	2 978 732	1 601 155	Réserves consolidés		8 152 249	5 936 534
Valeurs Immobilisés				Fonds pour risques Bancaires généraux		220 000	220 000
Immobilisations incorporelles		145 753	135 798	Autres capitaux propres		618 220	509 901
Moins: Amortissements		(132 737)	(123 267)	Résultats reportés consolidés		9 154	27 323
	8	13 016	12 531	Total des capitaux propres avant Résultat	15	38 499 623	23 193 758
Immobilisations corporelles		4 638 983	4 453 020	Résultat consolidé		4 131 827	3 947 547
Moins: Amortissements		(1 257 648)	(1 047 813)	Total des capitaux propres consolidés		42 631 450	27 141 305
	9	3 381 335	3 405 207	Intérêts des minoritaires		22 738	21 364
Total des valeurs immobilisées		3 394 351	3 417 738	Total des capitaux propres et des passifs		223 315 780	200 289 953
Autres actifs		5 353 382	6 435 224				
Moins: Provisions		(188 388)	(188 388)				
	10	5 164 994	6 246 836				
Total des actifs		223 315 780	200 289 953				

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en D.T.)

		Notes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus de Leasing				
(+)	Revenus de leasing		17 685 643	16 081 035
(+)	Intérêts de retard		573 294	483 301
(±)	Variation des produits réservés		3 335	(43 251)
(+)	Autres produits d'exploitation		933 881	502 758
Total des revenus de Leasing		16	19 196 153	17 023 843
(-)	Charges financières nettes	17	(9 087 441)	(7 018 209)
(+)	Produits des placements	18	189 316	48 018
Produit net			10 298 028	10 053 652
Charges d'exploitation				
(-)	Charges du personnel	19	(2 496 025)	(2 137 400)
(-)	Autres charges d'exploitation	20	(1 241 157)	(1 103 327)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	21	(229 610)	(229 470)
(-)	Dotations aux provisions	22	(2 690 690)	(3 314 533)
(+)	Reprise sur provisions	22	(1 591 969)	1 410 404
Résultat d'exploitation			5 232 515	4 679 326
(+)	Autres gains ordinaires	23	362 700	329 833
(-)	Autres pertes ordinaires		(32 321)	(22 156)
Résultat des activités ordinaires avant impôts			5 562 894	4 987 003
(-)	Impôts sur les bénéfices	24	(1 429 693)	(1 039 059)
Résultat des activités ordinaires après impôt			4 133 201	3 947 944
Eléments extraordinaires			-	-
Résultat global			4 133 201	3 947 944
Résultats après modifications comptables			4 133 201	3 947 944
Part des intérêts minoritaires			(1 374)	(397)
Résultats consolidé			4 131 827	3 947 547

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE*(Exprimé en D.T.)*

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		126 399 874	114 651 961
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(3 007 315)	(5 068 627)
Intérêts payées		(8 178 300)	(7 139 439)
Impôts et taxes payés		(3 411 519)	(3 681 453)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(133 321 716)	(129 435 173)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		3 716 284	3 651 368
Encaissements suite à la restitution de TVA			-
Autres flux de trésorerie		(188 442)	(148 380)
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(17 991 134)	(27 169 743)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(130 735)	(102 456)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			0
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 695 570)	(110 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		(325 967)	63 131
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(1 500 338)	(149 325)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		13 000 000	0
Dividendes et autres distributions		(1 650 000)	(1 500 000)
Encaissements provenant des emprunts		66 125 000	70 198 292
Remboursements d'emprunts		(56 603 420)	(40 018 271)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	20 871 580	28 680 021
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>		1 380 108	1 360 953
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>		4 428 567	3 067 614
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>		5 808 675	4 428 567

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

	31/12/2013	31/12/2012
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties réelles		-
Engagements de financement donnés	12 888 772	10 969 658
Total	12 888 772	10 969 658
ENGAGEMENTS RECUS		
Garanties reçues des clients	17 673 294	15 400 585
Intérêts à échoir sur contrats actifs	30 484 160	26 641 161
Total	32 157 454	42 041 746

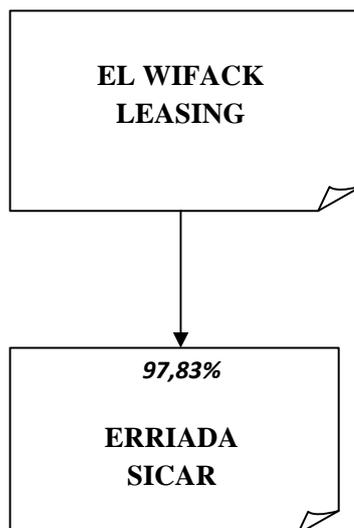
1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2013 :

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE EL WIFACK LEASING:

La Société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le groupe **EL WIFACK LEASING** a été constitué après la création des sociétés suivantes dans le capital desquelles la société **EL WIFACK LEASING** détient des participations :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
TOTAL			900.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **EL WIFACK Leasing** relatifs à l'exercice 2013 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001 modifiant le code des sociétés commerciales.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes d'**EI WIFACK Leasing** et de la société composant le groupe **EI WIFACK Leasing** à savoir **ERRIADA SICAR S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de se conformer aux principes du groupe **EI WIFACK Leasing**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la société mère **EI WIFACK Leasing** et de sa filiale **ERRIADA SICAR** qu'elle contrôle.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Nature du contrôle	Méthode de consolidation retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition:

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporise, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe:

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôts:

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le Conseil d'Administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Immobilisations utilisées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Actifs Immobilisés** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux usuels.

2-3 : Encours sur crédits leasing accordés

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée moyenne qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK Leasing**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations).

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachés** ».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet du circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

Avec valeur intrinsèque = Valeur d'acquisition – amortissements cumulés

2-7-1 : Les classes:

Classe	Retard de paiement	Minimum de provision à appliquer par classe
. A : Actifs courants	-	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Moins de 90 jours	-
. B2 : Actifs incertains	Entre 90 et 180 jours	20%
. B3 : Actifs préoccupants	Entre 180 et 360 jours	50%
. B4 : Actifs compromis	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent:

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants:

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location
- **Matériel informatique** : Valeur d'origine diminuée d'une décote de **60%** par année de location
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location

La valeur intrinsèque retenue pour le calcul de la provision est celle déterminée après application des décotes ci-dessus indiquées et d'une décote supplémentaire variable résultant du taux de jugement, du taux de récupération et du taux de réalisation.

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme une garantie supplémentaire atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008. Elle a opté pour une application rétrospective.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux de **35%**.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable.

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%** applicable jusqu'au **31 décembre 2009**. Ce taux demeure applicable au delà de cette date conformément à la loi de finance pour la gestion **2010**.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres ou objet de contrat de leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est *créditeur* ou d'un report pour la période suivante s'il est *débiteur*.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2013.

2-12 : Faits saillants de la période :

L'année 2013 est caractérisé par :

- Réalisation de l'augmentation du capital pour 5 millions de Dinars pour le porter de 15 à 20 millions de Dinars.
- Décision du conseil d'administration relative à la transformation de la Société en banque islamique universelle. Une demande d'agrément a été déjà déposée à la banque centrale.
- L'amélioration de la notation de la société par Fitch rating à BBB- avec perspectives stables.
- Ouverture de la sixième agence à Nabeul
- L'émission, au cours de l'exercice 2013 d'un emprunt obligataire d'un montant de 20 000 000 Dinars.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Banques	4.164.614	3.408.232
Chèques en caisse	0	0
Effets remis à l'encaissement (a)	120.892	200.136
Caisse	2.264	1.989
TOTAL	4.287.770	3.610.357

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « Créances de Leasing: Echues et Impayées ». Seuls les effets encaissés à la date de l'arrêt des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS :

La valeur brute de l'encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2013 a atteint **202.198.988 DT** contre **181.278.337 DT** au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation de **20.920.651 DT**.

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Créances de leasing	201.793.520	180.796.481
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	405.468	481.856
S/Total	202.198.988	181.278.337
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(3.377.788)	(2.830.495)
Solde au 31 décembre	198.821.200	178.447.842

La répartition de l'encours par secteur est comme suit :

Secteur	Encours Mobilier	Encours Immobilier	Total
<i>AGRICULTURE</i>	33 513 290	257 623	33 770 913
<i>BTP</i>	30 750 703	481 929	31 232 632
<i>INDUSTRIE</i>	28 155 915	1 195 794	29 351 709
<i>TOURISME</i>	15 346 044	898 446	16 244 490
<i>SERVICE & COMMERCE</i>	84 465 800	6 727 976	91 193 776
Total	192 231 752	9 561 768	201 793 520

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

La valeur brute de cette rubrique a atteint **12.363.148 DT** en date du 31 décembre 2013, contre **11.493.886 DT** au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une variation de **869.262 DT**.

L'analyse des comptes clients se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Impayés et autres facturations	12.306.073	11.328.456
Effets remis à l'encaissement	57.075	165.430
Montant brut	12.363.148	11.493.886
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés sur créances classées	(82.214)	(509.355)
- Produits réservés sur créances rééchelonnées	(488.410)	(64.605)
- provision sur créances classées	(3.230.858)	(2.908.064)
- provision collectives	(971.065)	(971.065)
Montant des provisions et agios réservés	(4.772.547)	(4.453.089)
Montant net des clients et comptes rattachés	7.590.601	7.040.797

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	144.460.564	51.395.042	56.042	86.788	5.795.084	201.793.520
Impayés	643.595	6.483.995	53.751	423.382	3.268.771	10.873.494
Avances et acomptes reçus (a)	(3.291.072)	-	-	-	(66.989)	(3.358.061)
Autres créances	174.643	522.303	8.072	24.194	703.367	1.432.579
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES	(2.472.834)	7.006.298	61.823	447.576	3.905.149	8.948.012
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTEES (1)	141.987.730	58.401.340	117.865	534.364	9.700.233	210.741.532
Produits réservés			2.184	14.009	554.431	570.624
Provisions sur les impayés			5.768	87.634	3.137.456	3.230.858
Provisions sur les encours			2.428	8.086	3.367.274	3.377.788
Provisions collectives		971.065				971.065
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES (2)		971.065	10.380	109.729	7.059.161	8.150.335

Ratio de couverture des créances classées(1) / (2)	8,8%	20,53%	72,77%
	69,35%		

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2013 à **2.133.117 DT** contre **818.210 DT** au 31 décembre 2012.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille investissement se présente comme suit:

	31 Décembre	
	2013	2012
Titres de participation (a)	2.338.860	863.100
Fonds d'investissement (b)	490.000	610.000
Prêts sur Fonds Social	249.872	228.055
Cautionnement	0	0
Valeur brute	3.078.732	1.701.155
Provision (c)	(100.000)	(100.000)
TOTAL	2.978.732	1.601.155

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur Nominale	TOTAL	Date de souscription	% détenu du capital
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3,33%
ERRIADA IMMOB	24.600	5	123.000	2008-2009	12,3%
Société C.C.T	30.000	10	300.000	2010	30%
Société TAIMET	30.000	10	300.000	2010	48,39%
Société SERP SUD	4.000	10	40.000	2010	10%
INSTITUT DE L'APBEF			100		
Société les céramiques du sud			1.000.000	2013	
Société Eurocycle			125.760		
Société SOTUMAIL			500.000		
Avance sur cession C.C.T			(75.000)		
Avance sur cession TAIMET			(75.000)		
TOTAL			2.338.860		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2013 comme suit :

SICAR	MONTANT	Date d'affectation	Nature
SODIS-SICAR S.A	490.000	2003-2004-2005	Fonds Gérés
TOTAL	490.000		

(c) Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de MEDFOOD SA pour 100.000 DT.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à **145.753 DT**.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2012 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2013**

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	TAUX <i>D'AMORT</i>	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013
		AU 01/01/2013	ACQUISIT° du 01/01/2013 au 31/12/2013	CESSION du 01/01/2013 au 31/12/2013	AU 31/12/2013	AU 01/01/2013	DOTATIONS du 01/01/2013 au 31/12/2013	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2013 au 31/12/2013	CUMULE AU 31/12/2013	
Logiciels	33%	101.625	-	-	101.625	92.201	5.188	-	97.389	4.263
Licences	33%	34.173	9.955	-	44.128	31.066	4.282	-	35.348	8.780
TOTAUX		135.798	9.955	-	145.753	123.267	9.470	-	132.737	13.016

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes au 31 décembre 2013 se sont élevées à **4.638.983 DT** contre **4.453.020 DT** au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation nette de **185.963 DT**.

Les acquisitions de l'année 2013 sont les suivantes :

IMMOBILISATION	MONTANT EN DT
Agencements et Aménagements	14.665
Installations techniques A et A	21.717
Matériel de transport	67.000
Equipements de bureau	10.235
Matériel informatique	26.417
Immobilisations en cours	45.929
TOTAL	185.963

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Au 31 décembre 2013
(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2013
	AU 01/01/2013	ACQUISIT° du 01/01/2013 au 31/12/2013	CESSION du 01/01/2013 au 31/12/2013	AU 31/12/2013	AU 01/01/2013	DOTATIONS du 01/01/2013 au 31/12/2013	REINTEGRAT°. du 01/01/2013 au 31/12/2013	CUMULE AU 31/12/2013	
Terrain	2.291.768	-	-	2.291.768	-	-	-	-	2.291.768
Constructions	859.351	-	-	859.351	316.319	42.968	-	359.287	500.064
Agenc & Aménag. des constructions	116.812	14.665	9.707	141.184	62.464	8.329	-	70.793	70.391
Installations générales A.A.Divers	117.464	21.717	-	139.181	43.465	12.840	-	56.305	82.876
Matériel de transport	685.112	67.000	-	752.112	409.585	104.959	-	514.544	237.568
Matériel informatique	229.440	26.417	-	255.857	128.442	28.118	-	156.560	99.297
Equipements de bureau	142.384	10.235	-	152.619	87.347	12.523	-	99.870	52.749
Autres Immobilisations corporelles	982	-	-	982	191	98	-	289	693
Immobilisations en cours	9.707	45.929	(9.707)	45.929	-	-	-	-	45.929
TOTAUX	4.453.020	185.963	-	4.638.983	1.047.813	209.835	-	1.257.648	3.381.335

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Charges à répartir	351.743	316.740
Avances aux fournisseurs	52.864	94.258
Prêt fonds social à (-) un an	47.454	45.039
Etat, retenue à la source	23.004	3.898
Crédit de TVA à reporter	4.241.504	5.365.942
Personnel avances	22.129	13.189
Compte d'attente	22.610	6.663
Débiteurs divers	7.062	6.599
Dépôt et cautionnement versées	326.478	326.478
Charges constatées d'avance	146.207	167.343
Autres	-	348
TCL à régulariser	88.159	88.159
Clients et comptes rattachés société de Groupe	24.168	568
TOTAL VALEUR BRUTE	5.353.382	6.435.224
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>	<i>(188.388)</i>	<i>(188.388)</i>
TOTAL NET	5.164.994	6.246.836

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2013 la somme de **158.036.270 DT** contre **147.751.108 DT** au 31 décembre 2012. Le détail est comme suit :

	(en DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	75.494.883	76.420.921
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	74.479.291	65.881.673
Billets de trésorerie	5.650.000	3.800.000
Dettes rattachées (c)	2.412.096	1.648.514
TOTAL	158.036.270	147.751.108

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
▪ Emprunt Obligataire	24.000.000	12.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	8.738.704	12.454.925
▪ Emprunts BH	-	-
▪ Emprunts ATTB	1.985.114	4.591.854
▪ Emprunts BIAT	-	-
▪ Emprunts BT	7.200.000	3.216.782
▪ Emprunts ATB	6.735.526	4.951.315
▪ Emprunts BTE	312.500	1.875.000
▪ Emprunts STB	13.567.761	19.452.371
▪ Emprunts BTL	2.338.611	4.595.340
▪ Emprunts ABC Bank	3.666.667	3.333.333
▪ Emprunts BNA	6.950.000	9.950.000
Total	75.494.883	76.420.921

(b) Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2013 s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2013	2012
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	8.000.000	4.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	66.479.291	61.881.673
TOTAL	74.479.291	65.881.673

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

Le détail des emprunts se présente comme suit :

TABLEAU DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en D.T)

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début de période	Utilisations 2 013	Rembours 2 013	Soldes 31/12/2013	Fin de période	
						Échéance à (-) d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T1	3 000 000	750 036	-	499 992	250 044	250 044	-
B.T2	2 000 000	500 042	-	333 324	166 718	166 718	-
B.T3	1 500 000	150 000	-	150 000	-	-	-
B.T4	1 500 000	75 000	-	75 000	-	-	-
B.T5	2 000 000	200 018	-	200 018	-	-	-
B.T6	2 500 000	750 000	-	500 000	250 000	250 000	-
B.T7	1 500 000	450 000	-	300 000	150 000	150 000	-
B.T8	3 000 000	2 400 000	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
B.T9	1 000 000	800 000	-	200 000	600 000	200 000	400 000
B.T10	3 000 000	-	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
B.T11	1 500 000	-	1 500 000	150 000	1 350 000	300 000	1 050 000
B.T12	3 000 000	-	3 000 000	300 000	2 700 000	600 000	2 100 000
B.T13	500 000	-	500 000	50 000	450 000	100 000	350 000
	26 000 000	6 075 096	8 000 000	3 658 334	10 416 762	3 216 762	7 200 000
BTE 1	5 000 000	312 500	-	312 500	-	-	-
BTE 2	5 000 000	1 562 500	-	1 250 000	312 500	312 500	-
BTE 3	5 000 000	2 812 500	-	1 250 000	1 562 500	1 250 000	312 500
	15 000 000	4 687 500	-	2 812 500	1 875 000	1 562 500	312 500
STB 1	3 000 000	1 050 000	-	600 000	450 000	450 000	-
STB 2	1 500 000	525 000	-	300 000	225 000	225 000	-
STB 3	1 000 000	350 000	-	200 000	150 000	150 000	-
STB 4	500 000	175 000	-	100 000	75 000	75 000	-
STB 5	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 6	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 7	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
STB 8	3 000 000	2 707 482	-	555 111	2 152 371	584 610	1 567 761
STB 9	2 000 000	1 800 000	-	400 000	1 400 000	400 000	1 000 000
STB 10	1 000 000	900 000	-	200 000	700 000	200 000	500 000
STB 11	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
STB 12	3 000 000	3 000 000	-	600 000	2 400 000	600 000	1 800 000
STB 13	6 000 000	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	1 200 000	3 600 000
	31 000 000	25 607 482	-	6 155 111	19 452 371	5 884 610	13 567 761
BTL 1	2 000 000	1 268 036	-	398 713	869 323	422 013	447 310
BTL 2	2 000 000	1 326 485	-	416 771	909 714	441 562	468 152
BTL 3	3 000 000	2 063 386	-	655 856	1 407 530	693 294	714 236
BTL 4	1 500 000	1 030 687	-	327 796	702 891	346 918	355 973
BTL 5	1 500 000	1 058 824	-	352 942	705 882	352 941	352 942
	10 000 000	6 747 418	-	2 152 078	4 595 340	2 256 729	2 338 612
ATTJARI.B 1	1 000 000	-	-	-	-	-	-

ATTJARI.B 2	1 000 000	-	-	-	-	-	-
ATTJARI.B 3	1 500 000	-	-	-	-	-	-
ATTJARI.B 4	1 500 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
ATTJARI.B 5	1 500 000	600 000	-	300 000	300 000	300 000	-
ATTJARI.B 6	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
ATTJARI.B 7	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
ATTJARI.B 8	3 000 000	1 650 000	-	600 000	1 050 000	600 000	450 000
ATTJARI.B 9	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATTJARI.B 10	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATTJARI.B 11	2 000 000	1 544 069	-	380 670	1 163 399	406 413	756 986
ATTJARI.B 12	1 000 000	772 011	-	190 283	581 728	203 600	378 128
	13 000 000	7 166 080	-	2 570 953	4 595 127	2 610 013	1 985 114
BIAT 1	3 000 000	-	-	-	-	-	-
BIAT 2	2 000 000	105 263	-	105 263	-	-	-
	5 000 000	105 263	-	105 263	-	-	-
BNA 1	3 000 000	2 400 000	-	600 000	1 800 000	600 000	1 200 000
BNA 2	4 000 000	3 400 000	-	800 000	2 600 000	800 000	1 800 000
BNA 3	3 000 000	2 550 000	-	600 000	1 950 000	600 000	1 350 000
BNA 4	3 000 000	2 700 000	-	600 000	2 100 000	600 000	1 500 000
BNA 5	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
BNA 6	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
	15 000 000	12 950 000	-	3 000 000	9 950 000	3 000 000	6 950 000
ATB1	3 000 000	-	-	-	-	-	-
ATB2	3 000 000	-	-	-	-	-	-
ATB3	1 500 000	300 000	-	300 000	-	-	-
ATB4	2 000 000	800 000	-	400 000	400 000	400 000	-
ATB5	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
ATB6	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATB7	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATB8	1 000 000	550 000	-	200 000	350 000	200 000	150 000
ATB9	2 000 000	1 700 000	-	400 000	1 300 000	400 000	900 000
ATB10	1 500 000	1 275 000	-	300 000	975 000	300 000	675 000
ATB11	1 500 000	1 342 105	-	315 789	1 026 316	315 790	710 526
ATB12	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000
	23 500 000	7 467 105	5 000 000	2 515 789	9 951 316	3 215 790	6 735 526
ABC 1	3 000 000	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ABC 2	2 000 000	2 000 000	-	666 667	1 333 333	666 666	666 667
ABC 3	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ABC 4	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
ABC 5	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	666 667	1 333 333
ABC 6	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	333 333	666 667
ABC 7	1 500 000	-	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	-
ABC 8	500 000	-	500 000	-	500 000	500 000	-
ABC 9	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	12 500 000	6 500 000	6 000 000	3 166 667	9 333 333	5 666 666	3 666 667
AMEN BANK5	2 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK6	6 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK7	1 000 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK8	1 500 000	-	-	-	-	-	-
AMEN BANK9	1 500 000	-	-	-	-	-	-

AMEN BANK10	2 000 000	785 714	-	285 714	500 000	285 714	214 286
AMEN BANK11	1 500 000	589 285	-	214 286	374 999	214 286	160 713
AMEN BANK12	2 500 000	892 857	-	357 143	535 714	357 143	178 571
AMEN BANK13	1 500 000	589 285	-	214 286	374 999	214 286	160 713
AMEN BANK14	1 000 000	407 408	-	148 148	259 260	148 148	111 112
AMEN BANK15	1 500 000	576 924	-	230 769	346 155	230 769	115 386
AMEN BANK16	1 000 000	384 616	-	153 846	230 770	153 846	76 924
AMEN BANK17	1 000 000	407 404	-	148 148	259 256	148 148	111 108
AMEN BANK18	1 500 000	550 000	-	300 000	250 000	250 000	-
AMEN BANK19	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK20	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK21	1 000 000	400 000	-	200 000	200 000	200 000	-
AMEN BANK22	500 000	200 000	-	100 000	100 000	100 000	-
AMEN BANK23	1 000 000	450 000	-	200 000	250 000	200 000	50 000
AMEN BANK24	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
AMEN BANK25	1 000 000	500 000	-	200 000	300 000	200 000	100 000
AMEN BANK26	1 500 000	750 000	-	300 000	450 000	300 000	150 000
AMEN BANK27	3 500 000	1 925 000	-	700 000	1 225 000	700 000	525 000
AMEN BANK28	1 000 000	731 275	-	194 279	536 996	205 670	331 326
AMEN BANK29	1 000 000	726 297	-	192 957	533 340	204 271	329 069
AMEN BANK30	1 000 000	727 410	-	193 250	534 160	204 561	329 599
AMEN BANK31	1 000 000	867 475	-	188 600	678 875	197 809	481 066
AMEN BANK32	1 000 000	865 713	-	187 611	678 102	197 146	480 956
AMEN BANK33	2 000 000	1 912 997	-	362 394	1 550 603	382 837	1 167 766
AMEN BANK34	1 000 000	956 990	-	181 113	775 877	191 425	584 452
AMEN BANK35	1 000 000	1 000 000	-	189 181	810 819	194 448	616 371
AMEN BANK36	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
AMEN BANK37	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	285 714	1 714 286
	49 000 000	18 496 650	3 000 000	6 191 725	15 304 925	6 566 221	8 738 704
ELBARAKA 1	19 500 000	19 500 000	-	-	19 500 000	19 500 000	-
	10 000 000	19 500 000	-	-	19 500 000	19 500 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
EZZITOUNA 2	1 500 000	1 500 000	-	-	1 500 000	1 500 000	-
EZZITOUNA 3	1 000 000	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
EZZITOUNA 4	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
	14 500 000	11 000 000	2 000 000	-	13 000 000	13 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2010	20 000 000	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	4 000 000	8 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2013	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
	40 000 000	16 000 000	20 000 000	4 000 000	32 000 000	8 000 000	24 000 000
BT SOTUGAR1	450 000	450 000	-	-	450 000	450 000	-
BT SOTUGAR2	700 000	700 000	-	-	700 000	700 000	-
	1 150 000	1 150 000	-	-	1 150 000	1 150 000	-
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE3	150 000	150 000	-	150 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE4	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BILLET DE TRESORERIE5	500 000	500 000	-	500 000	-	-	-
BT ATD SICAR 1	8 500 000	-	8 500 000	8 500 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 1	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-

BT FCP TUNISIAN EQUITY	400 000	-	400 000	400 000	-	-	-
BT AL HIFADH	500 000	-	500 000	500 000	-	-	-
BT ATD SICAR 2	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 2	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-
BT ATD SICAR 3	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
BT SICAV L'EPARGNANT 3	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-
BT FCP VIVEO	145 000	-	145 000	145 000	-	-	-
BT FCP SERENA	80 000	-	80 000	80 000	-	-	-
BT FCP TUNISIAN PRUDENCE	250 000	-	250 000	-	250 000	250 000	-
BT FCP VIVEO	200 000	-	200 000	-	200 000	200 000	-
BT FCP SERENA	50 000	-	50 000	-	50 000	50 000	-
BT SICAV L'EPARGNANT 4	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
BT GENERAL OBLIG SICAV	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	32 275 000	2 650 000	22 125 000	15 275 000	4 500 000	4 500 000	-
TOTAL	297 925 000	146 102 594	66 125 000	56 603 420	155 624 174	80 129 291	75 494 883

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Avances et acomptes reçus des clients	3.358.061	2.578.047
TOTAL	3.358.061	2.578.047

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Fournisseurs d'immobilisations louées	6.634.061	3.971.818
Fournisseurs factures non parvenues	1.851.804	724.354
Fournisseurs d'immobilisations louées, effets à payer	7.826.221	16.315.574
Fournisseurs divers	28.768	41.512
TOTAL	16.340.854	21.053.258

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS.

Le total des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2013 à **2.314.195 DT** contre **1.744.871 DT** au 31 décembre 2012 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Dettes provisionnées pour congés payés	305.848	354.213
Personnel, rémunérations dues	1.230	1.256
Avance sur TFP	20.568	20.563
Etat impôts et taxes	433.839	254.973
Organismes sociaux	116.604	74.604
Charges à payer	643.523	692.921
Compte d'attente	91.162	59.713
Assurances	14.953	8.813
Impôt sur les bénéfices de la période	492.415	156.603
Assurance clients	160.930	121.212
Provision pour départ à la retraite	33.123	-
	2.314.195	1.744.871

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2013 se sont élevés à **42.631.450 DT** contre **27.141.305 DT** au 31 décembre au 2012 enregistrant une amélioration de **15.490.145 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Capital	20.000.000	15.000.000
Prime d'émission	9.500.000	1.500.000
Réserve légale	935.858	738.008
Fonds social	618.219	509.901
Réserves pour réinvestissements exonérés	5.010.000	3.010.000
Fonds pour risques bancaires généraux	220.000	220.000
Autres réserves	2.206.392	2.188.526
Résultats reportés	9.154	27.323
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	38.499.623	23.193.758
Résultat de la période	4.131.827	3.947.547
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES part du groupe	42.631.450	27.141.305
INTERETS DES MINORITAIRES	22.738	21.364

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2013
 (Exprimé en dinars)

	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Fonds Social	Réserves pour réinvest.	Autres Réserves	Résultats reportés	Résultat de la période	TOTAL
Solde au 31 décembre 2012	15.000.000	1.500.000	738.008	509.901	3.010.000	2.408.526	27.323	3.947.547	27.141.305
Augmentation du capital	5.000.000	8.000.000							13.000.000
Affectations des résultats			197.850	100.000	2.000.000	17.866	(18.169)	(2.297.547)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2012								(1.650.000)	(1.650.000)
Intérêts sur fonds social				8.318					8.318
Résultat au 31 décembre 2013								4.131.827	4.131.827
Solde au 31 décembre 2013	20.000.000	9.500.000	935.858	618.219	5.010.000	2.426.392	9.154	4.131.827	42.631.450

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'évolution des emplois et des ressources au cours de l'exercice 2013 accompagnée du renforcement des produits et de la maîtrise des charges, a permis de dégager des revenus de leasing au 31/12/2013 d'un montant de **19.196.153 DT** contre **17.023.843 DT** au 31/12/2012 enregistrant, ainsi une amélioration de **2.172.310 DT** soit **12,76%**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Revenus de leasing	17.685.643	16.081.035
Intérêts de retard & intercalaires	573.294	483.301
Variation des produits réservés	3.335	(43.251)
Autres produits d'exploitation (*)	933.881	502.758
Total des revenus de Leasing	19.196.153	17.023.843

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Frais de rejet	317.951	292.613
Frais de dossiers et de suivi	235.885	210.145
Frais de résiliation	380.045	
TOTAL	933.881	502.758

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2013 à **9.087.441 DT** contre **7.018.209 DT** au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de **2.069.232 DT**.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits réalisés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31/12/2013 à **189.316 DT** contre **48.018 DT** au 31/12/2012.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Salaires et compléments de salaires	2.058.529	1.789.258
Congés à payer	-	93.473
C.N.S.S	358.537	222.204
Accident de travail	9.475	6.145
Assurance groupe	36.361	26.320
Provision pour départ à la retraite	33.123	-
Total des charges de personnel	2.496.025	2.137.400

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1.241.157 DT** contre **1.103.327 DT** au 31 décembre 2012. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31-décembre	
	2013	2012
Achat fournitures	108.961	118.514
Carburant	51.894	42.833
Impôts & taxes	114.126	133.631
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	174.964	199.250
Frais postaux & télécommunication	126.657	155.308
Entretien, réparation et maintenance	143.033	94.241
Déplacements, missions et réceptions	48.825	39.170
Services bancaires	189.042	121.315
Dons et subventions	33.790	6.000
Location	60.757	45.889
Jetons de présence	55.515	53.750
Charges BVMT & STICODEVAM	42.024	23.789
Publicité publication & relations publiques	36.898	11.638
Primes d'assurance	22.600	32.783
Dons pour œuvres sociales	-	-
Etude, recherche	11.302	6.392
Electricité et eau	20.769	18.824
TOTAL	1.239.003	1.103.327

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et résorptions ont enregistré une diminution de **140 DT** par rapport au 31 décembre 2012. Elles se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit:

	(En DT)	
	31-décembre	
	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9.470	12.708
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	209.835	202.837
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	10.305	13.925
TOTAL	229.610	229.470

(a) la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision se sont élevées au 31 décembre 2013 à **1.098.721 DT** contre **1.904.129 DT** au 31 décembre 2012. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances moins les reprises de provisions suite aux recouvrements des créances.

Les dotations nettes aux comptes de provision se détaillent ainsi :

	(En DT)	
	31 Décembre	
	2013	2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	2.462.056	3.152.533
Radiation des créances	228.634	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs		162.000
S/Total	2.690. 690	3.314.533
Reprises de provisions suite aux recouvrements des créances	(1.363.335)	(1.410.404)
Reprises sur provisions suite à la radiation des créances	(228.634)	-
S/Total	(1.591.969)	(1.410.404)
Dotation nette des provisions	1.098.721	1.904.129

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2013 à **362.700 DT**.

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Divers produits ordinaires	360.353	325.190
Autres produits	2.347	4.643
TOTAL	362.700	329.833

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **35%**.

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2013 comparé à l'année 2012 se présente comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Impôt sur les bénéfices	1.429.693	1.039.059
Impôt sur les bénéfices de la période	1.429.693	1.039.059

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 à (-) **17.991.134 DT** contre (-) **27.169.743 DT** au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **126.399.874 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations destinées à la location pour (-) **133.321.716 DT**.

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Encaissements reçus des clients	126.399.874	114.651.961
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(3.007.315)	(5.068.627)
Intérêts payées	(8.178.300)	(7.139.439)
Impôts et taxes payés	(3.411.519)	(3.681.453)
Décaissements provenant de l'acquisition des biens en leasing	(133.321.716)	(129.435.173)
Encaissements provenant des biens en leasing	3.716.284	3.651.368
Restitution TVA	-	-
Autres flux de trésorerie	(188.442)	(148.380)
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(17.991.134)	(27.169.743)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **1.500.338 DT** contre (-) **149.325 DT** au 31 décembre 2012 présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2013	2012
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(130.735)	(102.456)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1.695.570)	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles	-	(110.000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	325.967	63.131
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1.500.338)	(149.325)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **20.871.580 DT** contre **28.680.021 DT** au 31 décembre 2012.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

(En DT)	
31 Décembre	
2013	2012
<i>Encaissement suite à l'émission d'actions</i>	-
<i>Dividendes et autres distributions</i>	(1.500.000)
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>	70.198.292
<i>Remboursements d'emprunts & B.T.</i>	(40.018.271)
TOTAL	28.680.021

Note 28 : parties liés

Les parties liées de la société se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature de la relation
▪ ERRYADA SICAR	Filiale
▪ ERRYADA IMMOBILIERE	Société à dirigeants communs
▪ Société appartenant au Groupe BEN AYED	
- Société PROSID	
- Société ELECTRIA	
- Société INTERMETAL SA	
- Société Nouvelle de Construction SNC	
- Société Technique Industrielle et Commerciale	Sociétés détenues par l'administrateur
- Société SITEL	HEDI BEN AYED
- Société TRANSIDER	
- Société Nouvelle de Coupe Industrielle	
- Société Sens Inverse	
- Société SAMFI « SARL »	
- Société SITEL	
- Société METALSHIP	
- Société C.C.P.S	

Les opérations réalisées avec les sociétés appartenant au groupe BEN AYED concernent **34** contrats de leasing et se détaillent comme suit :

Société	Nombre de contrats en cours	En cours au 31/12/2013	Impayés au 31/12/2013	Produits de l'exercice 2013
Société PROSID	5	480.992	17	9.815
Société ELECTRIA	2	53.880	0	2.777
Société INTERMETAL SA	4	116.694	(1)	11.054
Société Nouvelle de Construction SNC	13	897.300	7	73.563

Société Technique Industrielle et Commerciale	3	48.693	1	5.402
Société TRANSIDER	1	24.975	2	3.019
Société Nouvelle de Coupe Industrielle	1	235.888	1	17.917
Société Sens Inverse	2	58.070	(1)	4.223
Société METALSHIP	1	35.406	0	2.801
Société C.C.P.S	2	43.223	0	2.454
Total	34	1.995.123	27	133.025

Par ailleurs, la société a approuvé en 2013 le financement de 2 contrats de leasing au profit du **Groupe HEDI BEN AYED** détaillés comme suit :

Société	Financement en hors taxes
Société technique Industrielle et Commerciale	154.452
Société SAMFI SARL	21.136
Total	175.588

Note 29 : Intérêts à échoir sur contrats actifs :

Les intérêts à échoir sur contrats actifs présentent au 31/12/2013 un solde de **30.484.160 DT** contre **26.641.161 DT** au 31/12/2011. Leur détail se présente ainsi :

Intérêts à échoir sur contrats actifs :	31/12/2013	31/12/2012
à moins d'1 an	15.359.144	13.605.201
entre 1 et 5 ans	14.926.067	12.968.883
à plus de 5 ans	198.949	67.077
Total	30.484.160	26.641.161

Note 30 : Evénements postérieurs à la date de clôture.

- Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au 28 mars 2013, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.
- Suite à la demande de restitution du crédit de la TVA, la société a reçu, en date du **28 Février 2013**, une notification de l'avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du **1^{er} Janvier 2009** au **31 Décembre 2011**. L'avis de redressement communiqué à la société en date du **30 Juillet 2013** a fixé les impôts et taxes dues en principal à **1.315.808 Dinars**.

Suite aux oppositions effectuées, un accord à l'amiable a été conclu avec l'administration fiscale au cours de l'exercice **2014**. Cet accord a porté sur la rectification des impôts dus pour un montant de **86.001 Dinars** et la confirmation du crédit de la TVA pour un montant de **2.949.433 Dinars**

**Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe EL WIFACK Leasing
arrêtés au 31 Décembre 2013**

Messieurs les actionnaires, EL WIFACK Leasing

En vertu de l'article 471 du code des sociétés commerciales et de l'article 35 de la loi 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe « **EL WIFACK Leasing** » arrêtés au **31 Décembre 2013** comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **223 315 780 DT**, un résultat consolidé de **4 131 827 DT** et un flux d'exploitation négatif de **17 991 134 DT** et sont arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois, à la réglementation en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Opinion

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **EL WIFACK LEASING** » arrêtés au 31 Décembre 2013, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**EL WIFACK LEASING**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Tunis le 30 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ADA Expert

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Abdelhedi DJEMEL

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI